



CHÂTENAY-MALABRY

*SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2013*

COMPTE RENDU n°1

L'AN DEUX MIL TREIZE, le 14 février à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, Madame SALL sera notre secrétaire de séance.

- *Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 20 décembre 2012.*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez reçu le compte-rendu de la précédente séance. Souhaitez-vous intervenir ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

J'apporte une explication de vote puisque je m'étais abstenue lors du vote du rapport précédent à l'occasion de la dernière séance. En novembre dernier, nous vous avons demandé de joindre à notre dossier de préparation de Conseil, les décisions prises en vertu de votre délégation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je mets aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Oui, je m'abstiens.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Demandez-vous une modification de vos propos dans le procès-verbal ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Je m'abstiens tant que ces décisions ne seront pas jointes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous n'avez donc pas de modification à apporter à vos propos.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

J'explique mon vote.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Je mets donc ce compte-rendu aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNE ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » S'EST ABSTENUE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai également reçu un vœu : nous l'étudierons en fin de séance. Nous passons au premier point à l'ordre du jour, notre débat d'orientations budgétaires. Je cède la parole à Monsieur MARTINERIE.

ORDRE DU JOUR

1 - FINANCES

- | | | |
|---------------|-----|---|
| M. MARTINERIE | 1.1 | Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2013. |
| M. MARTINERIE | 1.2 | Modification du périmètre du service public industriel et commercial d'exploitation des parkings - Sortie du parking de l'Avenue du Bois. |

2 – AFFAIRES GÉNÉRALES - PERSONNEL

- | | | |
|------------|-----|---|
| M. LAVILLE | 2.1 | Modification du tableau des effectifs : créations de postes. |
| M. PETAIN | 2.2 | Approbation de la mise en réforme d'un véhicule vétuste immatriculé 534 BDQ 92. |

3 – AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE - PETITE ENFANCE

- Mme FRAISSINET 3.1 École Sophie BARAT- Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement.
- Mme FRAISSINET 3.2 Proposition de nouvelles associations pour adhérer au dispositif du Conseil Général des Hauts-de-Seine « P@ss92 » avec le département des Hauts-de-Seine.
- Mme SVELIEFF 3.3 Participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

4 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

- M. SICART 4.1 Bilan d'activités et comptes 2011 de l'Association Centre Social Lamartine.

5 - URBANISME - TRAVAUX

- M. GHIGLIONE 5.1 Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2012.
- M. GHIGLIONE 5.2 Levée d'une servitude non aedificandi grevant et servant les parcelles cadastrées section U n° 117 et U n°323 sises 9 et 13 rue Jules Verne.
- Mme COSTAZ 5.3 Constitution de la commission ad hoc chargée de donner un avis sur le règlement de voirie
- Mme COSTAZ 5.4 Délégation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de rénovation et reconstruction des Rues D'Aulnay, Amélie et La Fontaine à la Ville du Plessis Robinson.

6 – AGENDA 21

- M. DEBROSSE 6.1 Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées pour l'année 2012.

7 – COMMERCE – VIE ÉCONOMIQUE

- Mme GUILLARD 7.1 Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés communaux d'approvisionnement pour l'année 2013.
- Mme GUILLARD 7.2 Rapport d'exploitation annuel 2011 des marchés d'approvisionnement (GERAUD).

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prescrit l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce moment, qui ne se conclut pas par un vote formel et dont les modalités ne sont pas définies par les textes, est l'occasion de débattre des choix en vue de la préparation budgétaire. Dès lors, le débat est une opportunité pour faire un point d'avancement des dossiers et mettre ceux-ci en perspective.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2013.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

L'année 2011 a été placée sous le signe d'une tension accrue sur les économies de la zone euro et cela a abouti le 30 janvier 2012 à l'adoption d'un Pacte budgétaire qui prévoit la mise en œuvre d'une règle d'or budgétaire par les États de l'union européenne signataires, dont la France.

Après les élections présidentielles et l'alternance politique, le Président de la République a fait adopter par le Parlement une loi organique intégrant cette règle d'or qui prescrit les déficits publics dans notre droit, avec valeur constitutionnelle. Le texte a été ratifié le 11 octobre dernier et s'applique du fait que la condition d'une ratification par au moins 12 des 25 signataires du Pacte est d'ores et déjà réunie.

C'est dans ce contexte que le Parlement a eu à débattre de la loi de finances 2013 ainsi que d'une loi de programmation des finances publiques (2012-2017) pour fixer la « trajectoire budgétaire » à même de permettre le respect des objectifs.

Ainsi, les déficits publics de la France doivent être de 3 % en 2013 (après 4,5 % en 2012) pour atteindre 0,5 % en 2015 et l'équilibre dès 2016.

Concernant les collectivités territoriales, le gouvernement a décidé de poursuivre la politique précédente de gel des dotations de l'État pour l'année 2013, puis de l'aggraver par la suite en réduisant le volume des dotations de 750 M€ l'an en 2014 et en 2015. D'ici à 2017, les dotations baisseront de 2,5 Md€ hors inflation. Notons que l'Etat ne s'applique pas le même effort à lui-même puisqu'il prévoit une croissance de ses dépenses à hauteur de l'inflation.

Ainsi, en 2013 et pour la troisième année consécutive, l'enveloppe « normée » des dotations aux collectivités territoriales ne bénéficiera pas de l'évolution de l'inflation. En 2013, c'est un manque à gagner de l'ordre de 1 Md€ (2% sur 50,5 Md€) pour le secteur local.

Néanmoins, comme les années précédentes, les dotations de péréquation vont être abondées.

Pour autant ces évolutions des dotations de péréquation n'engagent aucun effort complémentaire de l'État puisqu'elles sont financées exclusivement par les réductions des autres composants de l'enveloppe normée des collectivités territoriales et, notamment, les compensations d'exonérations

de fiscalité directe locale (environ 250 M€ à déduire, soit environ – 14 %).

Dès lors, améliorer les enveloppes des dotations de péréquation aggrave donc les effets du gel de l'enveloppe globale, dite « normée ».

Les prélèvements portent sur :

- la dotation de garantie des communes et des EPCI,
- la dotation de compensation (créée lors de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle par le gouvernement Jospin).

Concernant les dotations de péréquation horizontales du secteur communal (FPIC et FSRIF), la loi de finances 2013 ajuste le dispositif mis en place en 2012 sans remettre en cause le calendrier et les montants prévus en 2011, à savoir (en M€) :

	FPIC	FSRIF
2012	150	210
2013	360	230
2014	570	250
2015	780	270
2012-2015	+ 630	+ 60

Les modifications adoptées portent sur le mode de calcul des prélèvements qui prend désormais en compte, à hauteur de 20%, le revenu par habitant en plus du potentiel financier par habitant.

Ce nouveau mode de calcul va augmenter d'un million d'euros le reversement que les Hauts-de-Bièvre et ses communes membres vont devoir acquitter.

En effet, le critère du revenu moyen par habitant pénalise les collectivités d'Ile-de-France par rapport à celles de la Province et les Hauts-de-Bièvre ne sont pas épargnées.

Pour ce qui est du FPIC à payer par la ville de Châtenay-Malabry, celui-ci passera de 59 382 € en 2012 à environ 300 000 € en 2013.

Le FSRIF qui est une recette pour la ville devrait, quant à lui, progresser moitié moins que le FPIC.

De plus, le budget des communes va subir plusieurs assauts qui sont des choix de la nouvelle majorité présidentielle et qui ont poussé l'AMF (Association des Maires de France) à demander à ce que l'État s'engage sur un Pacte de confiance et de solidarité avec les collectivités locales :

- la refonte de la géographie prioritaire pour les dispositifs de Politique de la Ville
- la réforme des rythmes scolaires

• **La Politique de la Ville**

Le 11 octobre 2012, le ministre de la ville a fixé le cadre de la nouvelle géographie prioritaire en annonçant la fin de la superposition des zonages et la concentration des aides de l'État sur un nombre limité de secteurs, à savoir les plus en difficulté.

La réflexion sur la cohérence des dispositifs existants n'est pas nouvelle et les problématiques sont nombreuses. Celles-ci - dont celle de la pertinence et de l'efficacité d'ensemble - ont été évoquées, notamment, dans le rapport de la Cour des Comptes « La Politique de la Ville, une décennie de réformes » (17 juillet 2012).

La conséquence directe des réformes annoncées est la mise en œuvre de contrats uniques globaux mettant fin aux 416 ZRU (Zones de Rénovation Urbaine), 751 ZUS (Zones Urbaines Sensibles), 396 PRU (Projets de rénovation Urbaine) et 2492 quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale).

Ainsi la très grande majorité des collectivités bénéficiaires va se voir retirer les crédits alloués jusqu'alors. Et, ce, alors même que n'est pas évoqué un processus de sortie progressive des différents zonages et contrats en cours.

De même, les intercommunalités semblent être mises en première ligne afin de s'appuyer sur des « dynamiques d'agglomération » : des contrats intercommunaux intégreraient des périmètres d'intervention communaux comprenant des quartiers en grande difficulté.

Le contrat unique global intégrerait les opérations de rénovation urbaine (ANRU), les CUCS, les programmes de réussite éducative, de prévention de la délinquance, etc.

L'absence de concertation réelle avec les collectivités locales et les bribes d'informations qui filtrent laissent prospérer les plus vives inquiétudes car il a été question de recentrer les crédits de l'Etat sur six départements seulement, en méconnaissance totale de la réalité du terrain. Les Hauts-de-Seine seraient exclus.

Ainsi, un vœu a été adopté à l'unanimité au sein du Conseil Général, le 19 octobre dernier. Ce vœu rappelle que 16 villes des Hauts-de-Seine sur 36 sont concernées par les CUCS et demande à ce que la réforme n'écarte pas les villes les plus en difficulté du département.

L'ensemble des dispositifs liés à la Politique de la Ville et aux crédits hors droit commun représente plus de 2 M€ de recettes annuelles pour la commune. En face de ces crédits, de nombreuses actions sont menées qui ont montré leur efficacité.

A Châtenay-Malabry, la poursuite des actions sans financements semble bien difficile à confirmer.

Que se passera-t-il, dès lors, sur le terrain ? Il est urgent que le gouvernement réponde aux questions qui se posent et, s'il confirme son désengagement, qu'il en assume la responsabilité devant les populations.

- **Les rythmes scolaires**

Au vu des incertitudes et des difficultés organisationnelles liées au projet de réforme des rythmes scolaires pour les communes, le Président de la République a indiqué que la réforme pourra être mise en œuvre en septembre 2013 pour les communes volontaires et un an plus tard pour la généralisation du nouveau dispositif.

Ce délai d'un an permettra au moins de mener une concertation sérieuse avec les acteurs concernés (enseignants, personnels communaux, associations...).

Nous l'avons vu, l'État va accentuer les baisses de dotations aux collectivités locales. Ceci va intervenir en parallèle, entre autres, d'une augmentation de la TVA et du taux de cotisation à la CNRACL par exemple.

Au même moment, il crée une nouvelle dépense estimée par l'association des maires de grandes villes à 150 € par an et par enfant, soit 600 M€ de dépenses nouvelles pour les communes (et 450 000 € potentiellement pour les 3 000 enfants scolarisés à Châtenay-Malabry).

Actuellement, les modalités de la mise en œuvre sont en phase d'analyse par les services sous la coordination de Madame FRAISSINET, Adjointe au Maire Déléguée aux Affaires scolaires et périscolaires et à la Jeunesse et en lien avec l'inspectrice de l'Education nationale.

Les contours de la réforme entraînent des inquiétudes qui se sont traduites à chaque étape depuis le début de l'année :

- le 8 janvier, le Conseil supérieur de l'Éducation a émis un avis défavorable au projet de décret,
- le 10 janvier, la commission consultative d'évaluation des normes obtient le report de l'examen du projet de décret, faisant part des fortes réserves sur le coût de la mise en œuvre. Les élus craignent, entre autres, que les villes financent un temps relevant de l'obligation de service des enseignants. Une deuxième réunion de la commission a donc dû se tenir le 25 janvier pour en obtenir l'aval,
- le 11 janvier, les syndicats d'enseignants ont émis un avis défavorable au projet de décret, jugeant la réforme précipitée et peu financée. Depuis, des grèves d'enseignants se multiplient.

Au final, le décret est paru au journal officiel le 26 janvier 2013.

Les recettes de fonctionnement

Le contexte général qui vient d'être décrit est donc tout à fait défavorable. Celui-ci s'inscrit d'ailleurs en partie dans un environnement économique en berne. Ainsi la croissance de PIB en 2012 aura été faible (0,3 % contre + 1,7 % en 2011) et celle de 2013 pourrait se situer entre 0,4 % (estimation de l'OCDE) et 0,8 % (prévision sur laquelle s'appuie la loi de Finances 2013).

La situation de l'emploi s'est particulièrement dégradée, avec malheureusement une accélération depuis quelques mois. Parmi les conséquences en chaîne de cette panne économique, on trouve l'impact négatif sur les ventes immobilières (du fait des incertitudes sur l'emploi et de la difficulté croissante à obtenir des prêts bancaires).

Ceci se traduit fortement sur la recette des droits de mutation (1,2% du montant des ventes dans l'ancien). Pour la Ville de Châtenay-Malabry, la perte de recettes en 2012 a été au-delà de l'anticipation qui avait été faite dès le budget primitif (1,17 M€ inscrits contre 1,32 M€ perçues en 2010 et en 2011. Ainsi, en 2012, le CA n'enregistrera que 0,945 M€ de droits de mutation (- 29 %).

Pour 2013, le budget primitif devra être prudent sur cette recette.

En ce qui concerne les bases fiscales, le budget intégrera l'évolution de 1,8 % adoptée dans la loi de Finances de l'État. Ceci devrait générer une recette supplémentaire d'environ 0,34 M€ en 2013 hors évolution physique des bases.

A propos de recettes fiscales, rappelons que l'achat par l'OPDHHS du patrimoine ICADE s'est traduit par une exonération de 549 logements au titre du foncier bâti, ce qui n'a été que partiellement compensé par l'État (perte de 180 000 € annuels de recettes depuis 2012).

Notons que, désormais, les logements concernés sont à nouveau conventionnés. D'après les services de l'État, la ville de Châtenay-Malabry comptait 6 817 logements sociaux au 1^{er} janvier 2012, soit 52.48 % du parc de logements.

Toujours concernant la fiscalité, il convient d'évoquer le fonds départemental de péréquation de la

taxe professionnelle.

En effet, la réforme de 2010 a rendu obsolète le mécanisme d'alimentation des fonds départementaux. La loi a, dès lors, remplacé ces fonds par des dotations de l'État. Depuis 2012, le montant global est réparti entre les fonds départementaux proportionnellement aux montants versés en 2009.

Désormais, les crédits sont donc soumis aux aléas des décisions de l'Etat sur le niveau de ses dotations. De plus, le nombre de bénéficiaires a été augmenté par l'élargissement aux EPCI et agglomérations nouvelles défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Les conséquences sont lourdes pour le Département des Hauts-de-Seine dont le fonds passe à 4,545 M€ en 2012 (contre 4,939 M€ en 2011) soit -8%. Cette somme déjà écornée ne va plus en totalité vers les communes défavorisées et 1,6 M€ iront aux EPCI du département.

La ville de Châtenay-Malabry est perdante du fait de l'application de ce dispositif nouveau :

2012 : 0,402 M€ (au titre de 2011)
2013 : 0,149 M€ (au titre de 2012)

Cela représente donc une baisse de 253 000 € en 2013 par rapport à 2012.

La structure des recettes de fonctionnement 2013 sera par ailleurs impactée favorablement du fait que le Conseil municipal va se prononcer, en mars prochain, sur un projet de contrat entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Châtenay-Malabry.

Ce contrat, qui portera sur les années 2013 à 2015, permettra une meilleure lisibilité des aides accordées par le Conseil général et une sécurisation de celles-ci à un niveau supérieur à ce qui était perçu jusqu'à maintenant.

Le contrat concernera les deux sections du budget. En fonctionnement, il portera sur les structures petite enfance, les activités culturelles et sportives, les manifestations festives et la coordination gérontologique.

A ce titre, le Conseil général accordera une subvention annuelle de 600 000 € à la ville de Châtenay-Malabry alors que l'ensemble des subventions éparses versées auparavant par le département représentait 525 000 € environ.

Le reste des recettes de fonctionnement devrait être stable :

- produits des services
- attribution de compensation (Hauts-de-Seine)
- dotation de solidarité communautaire (Hauts-de-Seine)
- taxe sur l'électricité

L'excédent reporté du compte administratif 2012 sera de 2 M€ environ et sera repris, comme d'habitude, au budget primitif.

Les dépenses de fonctionnement

Concernant le chapitre 012 – dépenses de personnel – l'exercice 2012 s'est achevé sur une évolution de 0,85 %, se plaçant ainsi légèrement en dessous de la hausse de 2010 (+ 1,1 %).

En 2013 la prévision doit intégrer les décisions de l'État :

- hausses des cotisations de la CNRACL et de CNFPT (environ 170 000 € de surcoût)
- poursuite de la refonte des grades de catégories B (infirmières, Éducateurs de Jeunes Enfants et assistants socio-éducatifs) pour 30 000 € supplémentaires. Ceci avait été engagé en 2012, avec les rédacteurs notamment.

A cela s'ajoutera le traditionnel GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité).

Globalement, la prévision du Budget Primitif devrait être d'environ 25,1 M€ comme au BP 2012 (+1 % de CA 2012 à BP 2013). Ceci reste à affiner.

Les intérêts de la dette ont été en baisse en 2012 par rapport à 2011. En effet, les taux variables ont atteint des planchers tout au long de l'année dernière, avec – notamment – des Euribor 3 mois inférieurs à 0,2 % pendant des mois, ce dont la ville a bénéficié à plein.

En 2013, du fait de la crise économique, les taux d'intérêts devraient rester très modérés afin de ne pas peser sur une activité économique déjà atone. Nous devons néanmoins prévoir les intérêts des 2 M€ de prêts mobilisés en fin 2012. En effet, le contrat de 15 M€ signé en 2012 prévoit une mobilisation progressive des fonds, au fur et à mesure des besoins de trésorerie, et avec le schéma prévisionnel suivant : 2 M€ en 2012 ; 4 M€ en 2013 et 9 M€ en 2014. Ceci a été calé en fonction de l'avancée estimée des travaux sur les opérations d'investissement

De même, le budget primitif 2013 intégrera le coût en année pleine des prêts 2011 (10 M€) qui n'ont été mobilisés que mi 2012.

Soulignons enfin que le total des intérêts d'emprunts payés en 2012 a représenté moins de 5% des dépenses de fonctionnement.

Malgré ces mauvaises nouvelles concordantes et les incertitudes, les taux d'impôts n'évolueront pas en 2013.

La section d'investissement

Les années 2012 et 2013 ne marquent pas de ralentissement dans la poursuite des programmes d'investissement de la ville de Châtenay-Malabry. Et, ce, malgré un contexte défavorable qui, depuis fin 2011, a quasiment asséché les possibilités d'emprunts pour les collectivités territoriales.

Le capital de la dette à payer en 2013 sera de 4,5 M€ qui seront couverts par des recettes propres.

Il y a un an, la ville a fait des choix dans sa programmation pluriannuelle d'investissement et a obtenu les prêts dont elle avait besoin pour mener à bien les travaux jusqu'à la fin du mandat en cours.

C'est ainsi que les sportifs de la commune disposent depuis quelques semaines d'un nouveau centre sportif Léonard de Vinci, équipement aux hautes performances sportives, techniques et énergétiques qui accueillera environ 1 300 utilisateurs scolaires et associatifs par semaine (environ 50 000 l'an). Une journée festive « Portes ouvertes et inauguration » a eu lieu le 19 janvier dernier.

Cette structure est une illustration complémentaire de la stratégie de la municipalité qui consiste à

mettre à disposition des habitants de la cité jardin des bâtiments de haut niveau et de belle facture architecturale. Elle s'ajoute en effet à l'école Suzanne Buisson (dont la cour a été agrandie après la démolition de l'ancien gymnase des années 1950), au centre de loisirs et au J'Sport.

De même les sportifs bénéficient désormais de deux courts de tennis couverts supplémentaires sur le site des Bruyères (deux courts de plein air ayant été refaits par ailleurs).

Deux livraisons complémentaires ont été faites en 2012, l'extension du cimetière ancien et le préau de l'école Pierre Brossolette qui s'ajoutent aux travaux de voirie effectués.

L'année 2013 sera également très importante dans la poursuite de l'amélioration du patrimoine communal.

Tout d'abord, l'extension de l'école Pierre Mendès France sera livrée pour la rentrée scolaire de septembre 2013, les travaux ayant commencé durant l'été 2012. Deux salles de centre de loisirs ont d'ores et déjà été livrées début 2013.

Décembre 2013 ou janvier 2014 verront la livraison du futur espace jeunesse du centre-ville, sur la place du marché.

Mais, avant cela, 2013 sera surtout celle du démarrage des travaux de reconstruction du groupe scolaire Jules Verne. Après un premier appel d'offres infructueux, qui a repoussé des travaux initialement prévus mi 2011, une nouvelle procédure a été menée tout au long de l'année 2012 : les travaux démarrent cet été.

Le projet consiste en :

- la démolition de l'agrandissement de 1992 et du pavillon d'entrée de l'école élémentaire,
- la restructuration lourde des autres bâtiments existants (SHON 4 838 m²)
- la construction d'une partie neuve en rez-de-chaussée ou R+1, épine dorsale du projet l'ensemble des bâtiments est caractérisé par une couverture végétalisée (SHON 6 245 m²)
- l'aménagement paysager des cours de récréation et de la place, devant le groupe scolaire.

Le futur groupe scolaire bordera le côté sud de la nouvelle place de l'enfance agrandie et complètement restructurée.

Le groupe scolaire se décomposera à terme, en trois établissements :

- un pôle d'école élémentaire (SHON 3 150 m²)
- un pôle d'école maternelle (SHON 3 631 m²)
- un pôle central (SHON 4 302 m²) regroupant le centre de loisirs maternel, le centre de loisirs élémentaire, la restauration, les programmes communs (salle de sport et médecine scolaire) et une salle polyvalente

Le groupe scolaire Jules Verne est le dernier établissement scolaire de la commune à nécessiter une remise à niveau d'envergure.

En effet, depuis 1996, la commune mène un vaste programme de remise à niveau de l'ensemble de ses équipements scolaires.

En 1996, le groupe scolaire Pierre Mendès France est agrandi avec la création de 2 classes supplémentaires.

En 1997, le groupe scolaire Masaryk fait l'objet d'une réhabilitation complète.

En 1999, le groupe scolaire Léonard de Vinci est réhabilité.

En 2005, l'école maternelle Suzanne Buisson - complétée par un centre de loisirs - est reconstruite sur un autre site, l'ancienne école étant démolie par la suite.

En 2005, une nouvelle école maternelle des Mouilleboeufs est reconstruite et agrandie sur un terrain à proximité de l'ancienne.

L'année suivante, en 2006, l'ancienne maternelle désaffectée fait l'objet d'une réhabilitation – reconstruction afin de créer une école élémentaire des Mouilleboeufs, le quartier en étant dépourvu jusque-là.

En parallèle, de ces grosses opérations, les groupes scolaires Jean Jaurès, Pierre Brossolette et Pierre Mendès France bénéficient de programmes pluriannuels d'amélioration et de remises à niveau : remplacement de menuiseries extérieures, systèmes de chauffage, etc.

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, une deuxième extension est actuellement en cours sur l'école Pierre Mendès France, avec la création de deux nouvelles classes et de deux salles pour le centre aéré.

Nous l'avons vu, le Conseil municipal va se prononcer sur la signature d'un contrat de développement avec le Conseil général pour les années 2013 à 2015. Comme pour la section de fonctionnement, le contrat donne une lisibilité à la commune au regard des opérations de la programmation pluriannuelle des investissements, telle qu'elle a été arrêtée lors du vote du budget primitif 2012.

Le Conseil général s'engage sur les subventions suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Espace jeunesse au centre-ville
(début des travaux en janvier 2013) | 0,3 M€ |
| • Extension du groupe scolaire et du CLSH Pierre Mendès France
(fin des travaux en août 2013) | 0,5 M€ |
| • Maison des arts au pavillon Jean Moulin
(début des travaux début 2014) | 0,7 M€ |

Mais c'est le projet « Jules Verne » qui fera l'objet de l'intervention la plus conséquente du département, avec 10 M€ de subvention.

Ces financements viennent compléter le prêt de 15 M€ obtenu pour la période 2012-2014 déjà évoqué.

Ces projets structurant seront, comme chaque année, complétés par les dépenses d'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie, espaces verts) et les achats de matériels et de mobiliers.

En 2013 et 2014, la ville fera un effort significatif dans l'informatisation des écoles. Après une longue concertation avec l'inspection académique et les enseignants, l'équipement de toutes les écoles élémentaires a été arrêté au vu du bilan de l'expérimentation faite à Thomas Masaryk (une salle dédiée, deux fonds de classes et une classe mobile).

Le déploiement se fera de la façon suivante :

2013

- une salle dédiée câblée et équipée (15 ordinateurs et une imprimante) à Pierre Brossolette, aux Mouilleboeufs et à Léonard de Vinci : une salle dédiée a été équipée à Pierre Mendès France en 2012 ;

- un fond de classe à Pierre Mendès France (15 ordinateurs et 3 imprimantes) ;
 - un « cube » par école (maternelle et élémentaire) intégrant un rétroprojecteur, un port USB et un vidéo projecteur ;
 - un ordinateur et une imprimante pour 12 des 14 BCD ;
 - un vidéoprojecteur interactif pour les BCD de Léonard de Vinci et Pierre Brossolette ;
- Les écoles Thomas Masaryk et Mouilleboeufs ont été équipées en 2012.

2014

- trois salles dédiées (Jean Jaurès, Jules Verne et Thomas Masaryk) ;
- trois vidéoprojecteurs (Jean Jaurès, Jules Verne et Pierre Mendès France).

Hors temps / agents (90 jours en 2013 et 64 en 2014), cela représente un investissement de 107 000 € en 2013 et 70 000 € en 2014.

Soulignons que l'objectif du Ministère de l'Éducation Nationale est de proposer aux enseignants les logiciels éducatifs libres existants.

Le temps de rotation de ce matériel, qui sera très sollicité sera de trois ou quatre ans.

Notons enfin que la commune paye 9 300 € de lignes internet pour les écoles.

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations.

La programmation pluriannuelle des investissements (hors RAR)

	2013	2014	2015
Jules Verne	7,500	10,000	10,000
Espace Jeunesse / BIJ	0,100	/	/
Maison des arts	0,900	1,500	/
Ecole Pierre Mendès France	0,250	/	/
Entretien du patrimoine / Matériels + mobiliers	2,000	2,000	2,000
Voirie	1,700	1,000	1,000

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2013

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES Ville de Châtenay-Malabry

	Budget Primitif 2012	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2012)
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	1 268,57 €	1 281 €
Impôts directs/ habitant	565,53 €	588 €
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	1 250,88 €	1 399 €
Dépenses équipement brut/ habitant	666,95 €	507 €
Dettes/ habitant	2 294,19 €	1 139 €
Dotation Globale de Fonctionnement/ habitant	229,50 €	270 €
Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	61,07 %	57,10 %
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital/ Recettes réelles de fonctionnement	113,25 %	Non connu
Dépenses équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement	53,32 %	36,20 %
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (en nombre d'années)	1,83	0,82
Taux d'intérêt net moyen de la dette (Budget Primitif 2012)*	2,57 %	3,60 %
Annuité de la dette par habitant	178 €	140 €

Source : DGCL/DESL « Budgets Primitifs 2012 des Communes » - Élément d'analyse financière par strate.
+ Budget Primitif 2012 de la Commune de Châtenay-Malabry.

* CA 2012

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Monsieur MARTINERIE. Nous allons donc débattre. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE et Madame COLOMER. Y a-t-il d'autres intervenants ? Madame GUTGLAS.

Je cède la parole à Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

A la lecture du rapport sur le débat d'orientations budgétaires, nous avons eu le sentiment que quelque chose avait changé par rapport aux autres années. Cette impression a été confirmée par la projection du diaporama à l'instant. Après relecture des rapports des années précédentes, nous avons trouvé la réponse : nous avons changé de présidence. La tonalité sur la politique du gouvernement et sur la situation du pays a totalement changé. Mais le plus important n'est pas là.

Nous n'allons certainement pas vous dire que tout va bien : nous nous mentirions. La situation est difficile pour le budget des communes, c'est certain. Toutefois, vous avez évoqué assez longuement la réforme en cours sur la politique de la ville et vous tentez de faire peur avec ce projet. Comme vous le savez, une concertation nationale a été lancée le 11 octobre sur la réforme de la politique de la ville. Celle-ci s'est conclue par la remise d'un rapport le 31 janvier 2013. Tous les acteurs de la ville, engagés dans les groupes de travail, étaient réunis ce jour-là à l'Assemblée nationale afin d'échanger sur 25 préconisations. A cette occasion, François LAMY, le ministre en charge de la ville, a rappelé un certain nombre d'objectifs. Ces réflexions et ce rapport alimenteront le comité interministériel des villes prévu le 19 février prochain.

Effectivement, parmi ces grandes orientations, il existe bien la règle du saupoudrage des financements et la concentration des moyens sur un nombre redéfini et restreint de territoires. Nous observons, en effet, la préconisation de territoires cibles mais sans l'indication que ceux-ci seraient déterminés en fonction de leur appartenance à tel ou tel département. Vous vous référez à un rapport remis voilà plusieurs mois déjà, mais cette proposition n'est pas forcément retenue dans le rapport remis le 31 janvier. Tel que cela est noté dans ce rapport sur la politique de la ville remis le 31 janvier, des critères objectifs en lien avec les difficultés du territoire seront pris en compte. Il s'agit là des territoires cibles. Mais nous trouvons aussi des territoires de veille afin, justement, de ne pas laisser du jour au lendemain sans ressources, des villes bénéficiant jusqu'à maintenant de dispositifs politique de la ville. Nous sommes donc très loin du tableau dressé tout à l'heure dans votre diaporama ou dans le rapport remis aux Conseillers municipaux. Il n'est pas nécessaire d'agiter toujours le chiffon rouge.

Concernant les recettes de fonctionnement, un contrat triennal est passé avec le Département : il s'agit d'une bonne chose. Effectivement, notre Département est riche et demeure moins concerné que d'autres par la crise. Du moins, celle-ci l'affecte moins, même si nous souhaiterions parfois voir une part plus conséquente de son budget affectée à ses compétences premières telles que l'action sociale, par exemple. Toutefois, là encore, il ne s'agit pas du point le plus important de ce débat d'orientations budgétaires.

De même, lors du dernier Conseil communautaire, je suis intervenue sur la dotation de solidarité communautaire versée à chacune des villes membres de la Communauté d'agglomération. Nous nous sommes étonnés du fort écart de montants entre les villes pauvres et les villes plus riches, si nous nous basons sur le potentiel fiscal des populations concernées. Pourtant, comme son nom l'indique, cette dotation poursuit un objectif péréquateur. Châtenay-Malabry recevra 348 000 euros environ ; le Plessis-Robinson, 1,660 million d'euros ; Antony, 1,928 million d'euros. Cette anomalie nous amène à penser que Châtenay, ville disposant du plus modeste potentiel fiscal par habitant, ne perçoit pas depuis plusieurs années ce qu'elle devrait percevoir au titre de la solidarité communautaire. Les clés de répartition rappelées le soir du conseil communautaire, et adoptées en 2003, mériteraient d'être modifiées. Mais une fois encore, ce point n'est pas le plus important du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Qu'est-ce qui est le plus important alors ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Justement, le plus important ne figure pas dans le rapport. C'est extraordinaire ! Je parle bien sûr de la dette toxique.

(Réactions dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous l'ignorez peut-être : nous étudierons, en fin de séance, un vœu sur cette question émanant de l'autre groupe d'opposition. Depuis quelques mois, nous observons effectivement une surenchère sur ce thème entre les deux groupes d'opposition pour savoir qui aura le leadership. Et à mon avis, cette surenchère risque encore de s'accroître dans les mois à venir. Vous-même, vous venez récemment de diffuser un tract, devant les écoles, évoquant une dette explosive. De son côté, le groupe « TEAM » en a fait son cheval de bataille depuis un certain nombre d'années.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Attendez...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous permettez ? Je vous redonnerai ensuite la parole. Je me permets simplement un aparté sur ce sujet. Vous pouvez continuer à surenchérir sur la dette, mais vous ne trompez personne. En 1995, vous avez laissé cette ville dans une situation désastreuse. La ville se trouvait déjà endettée et utilisait les emprunts pour payer du fonctionnement et non des équipements. Cela s'appelle de la « cavalerie ». La ville a été mise sous tutelle pour cette raison.

Quant au groupe « TEAM » qui surenchérît avec vous sur le sujet, l'association Citoyens unis a été créée en 1995 suite à mon élection, par le précédent maire battu...

(Protestations hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si Madame ! Je vous communiquerai les statuts de l'époque si vous les avez oubliés. Je les ai toujours, pour ma part. Selon ce groupe, le rapport de la Chambre expliquant à l'époque la situation catastrophique de la commune, était faux et ne valait rien. Selon vous, alors que la ville se trouvait sous tutelle et que je ne pouvais agir, nous avons déjà plongé la commune dans le chaos et nous avons décidé d'augmenter de 76% les impôts.

Vous pouvez continuer à vous battre sur le sujet pour le leadership en vue des prochaines municipales. Pour notre part, nous ne connaissons pas ce problème. Toutefois, ni les uns, ni les autres, vous n'êtes crédibles. Je vous redonne la parole, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

La population ne nous dit pas cela lorsque nous la rencontrons...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La population s'est exprimée récemment et s'exprimera à nouveau dans un an. Comme je ne lis pas dans le marc de café, nous verrons alors ce qu'elle dira. Mais il sera nécessaire qu'un groupe gagne au moins 41% pour être majoritaire par rapport aux dernières municipales. Quant au vôtre, il lui faudrait en gagner plus de 30%. Pour l'instant, je reste donc assez serein.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Dans ce cas-là, je vous donnerai deux chiffres.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme vous voulez...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

L'endettement par habitant en 1995 se montait à 1 443 euros contre 2 300 euros cette année.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Que mettez-vous en face de cet endettement par habitant de 1 400 euros ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Arrêtez de dire que vous avez repris la ville dans une situation financière déplorable...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Quels équipements avaient été réalisés ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ce n'est pas vrai...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Lisez les documents Madame DELAUNE, puisque vous n'étiez pas élue à l'époque. Faites-vous communiquer les rapports de la Chambre régionale des comptes de 1995. Je veux bien vous les transmettre ; je vous envoie tous les documents que vous me demandez.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Voulez-vous que je sorte celui de 2010, Monsieur le Maire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'y vois aucun inconvénient. Vous citez toujours la même phrase, sortie de son contexte, alors que ce rapport compte de nombreuses pages.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

C'est très instructif Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ressortez aussi le rapport de 1995. Si vous n'en disposez pas, je me ferais un plaisir de vous le transmettre...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je l'ai...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous me direz ce que vous en pensez. Si vous pouviez nous le dire dès ce soir, cela nous arrangerait...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Dans le *Parisien*, vous déclarez : « *Quant à notre endettement, il est globalement le même qu'en 1995.* » Je trouve cela tout de même extraordinaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je l'ai déjà dit et je le répète.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

De plus, c'est faux...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous l'ai déjà expliqué, comme cela figure dans les comptes rendus de séances. Nous avons aujourd'hui environ 87 millions d'euros d'emprunts. A l'époque, en 1995, nous avions, de mémoire,

42 millions d'euros d'emprunts sur la ville. Effectivement, entre 87 et 42, nous observons un écart. Mais vous oubliez un élément : la ville avait garanti les emprunts de sa société d'économie mixte. Or celle-ci se trouvait en dépôt de bilan et en garantie d'emprunt, nous trouvons la somme de 45 millions d'euros. Par conséquent, le total est identique à l'emprunt aujourd'hui.

(Intervention hors micro de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Heureusement, nous avons vendu. A peine élu maire, je me suis retrouvé face à la DGCL à Nanterre pour me signifier que nous ne remboursions pas les emprunts depuis des années.

(Intervention hors micro de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je réponds à Madame DELAUNE... L'histoire fait aussi la ville.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Madame DELAUNE connaît l'histoire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai donc été obligé de vendre le patrimoine. Si je n'avais pas dissous et si je n'avais pas vendu, la garantie aurait alors obligatoirement joué. L'augmentation des impôts aurait alors été bien supérieure à 76%. Car cette augmentation couvrait déjà 30 millions de francs de déséquilibre du budget, et nous ajoutions alors 45 millions d'euros à rembourser immédiatement. Nous n'aurions pas été placés sous tutelle pendant deux ans seulement, peut-être le serions-nous encore.

(Réaction hors micro)

Vous avez beau nier, une société d'économie mixte est une société privée et peut être mise en dépôt de bilan. Celle-ci se trouvait dans cette situation : ces indications figurent dans le rapport de la Chambre régionale des comptes de 1995. Je vous invite à le relire.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Très bien. Mais là n'est pas forcément la question. Nous sommes très endettés...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous sommes au même niveau qu'en 1995, mais nous disposons désormais d'équipements. Je vous demande de me citer les équipements réalisés avant 1995. A quoi ont été utilisés les 42 millions d'euros d'emprunts repris sur le budget de la ville? Pouvez-vous m'indiquer les équipements réalisés avec cette somme ? Pour ma part, pour les 87 millions d'euros, je peux vous les citer. Pouvez-vous citer un seul équipement financé par les 42 millions d'euros antérieurs à 1995? Vous ne pourrez pas.

Dans les rapports de la Chambre des comptes de l'époque, il est écrit noir sur blanc que l'emprunt servait à payer le fonctionnement : c'est strictement interdit pour une collectivité. Il s'agit donc de « cavalerie ».

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Madame CANET se fera un plaisir de vous répondre à ce sujet.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Avec plaisir.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Très bien. Nous allons revenir à présent sur les intérêts de la dette. Comme chaque année, nous observons un satisfecit au sujet des intérêts de la dette. Allez-vous encore nous prendre, nous, les Châtenaisiens, nous les élus de l'opposition, pour des ignares ?

Une partie de la dette châtenaisienne s'avère toxique. Vous le savez bien puisque dans vos documents budgétaires depuis plusieurs années, vous êtes obligé d'indiquer en annexe 4 la répartition de l'encours par typologie d'emprunts : le fameux tableau Gissler. D'ailleurs, nous allons le distribuer à votre majorité puisque, apparemment, tous les élus ne connaissent pas l'existence des emprunts toxiques à Châtenay-Malabry. J'en suis très étonnée.

Au compte administratif 2011, nous observons cinq produits classés 6F correspondant à la classification la plus toxique. Ces produits représentent 31,99% de l'encours de la dette. Nous trouvons aussi un produit classé 4F représentant 7,26% de l'encours ; un autre classé 4E, etc. Un peu moins de 40% de notre encours est exempt de risques.

Effectivement, en 2013, tout semble aller pour le mieux. Les intérêts ne sont pas très importants, mais vous voulez cacher la fameuse bombe à retardement qui va exploser. Quand explosera-t-elle ? Après les élections municipales. Et vous avez eu le toupet, Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous rassure, Madame DELAUNE, je serai candidat à ma succession.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je n'en doute pas...

Vous avez eu le toupet de nous mener en bateau au Conseil municipal de mai 2012. J'avais demandé des informations sur plusieurs décisions, la n° 46, la n° 47 et la n° 48, prises par vous-mêmes, Monsieur le Maire. Ces décisions portaient sur des avenants à des contrats d'opérations de change, des Swaps. Voici alors votre réponse. Je cite le compte-rendu public : *« Il s'agit d'avenants suite à des négociations conduites avec les banques, sur trois de nos prêts afin de disposer de prêts à taux fixes et d'éviter la volatilité des marchés. Ces taux fixes sont à 6% et permettent de geler trois de nos prêts structurés pour un montant total de 12,2 millions d'euros. Si nous nous référons à la charte Gissler qui semble vous passionner Madame DELAUNE, ces trois taux auparavant classés en F6 sont désormais considérés en A1 avec un taux à 6%. »* Je termine la citation...

(Intervention hors micro de Monsieur SIFFREDI)

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui, mais cela ne fonctionne pas de la sorte, Monsieur le Maire. Depuis quand un emprunt toxique...

(Interventions hors micro)

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Attendez Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, je vous redonne ensuite la parole.

J'ai parlé de la surenchère en vue des prochaines municipales, mais vous pourriez vous parler au sein de l'opposition car nous n'allons pas débattre deux fois sur le même sujet. Parce qu'en vous répondant, je vais répondre en même temps au vœu. Nous pouvons nous répéter sans cesse dans cette enceinte, mais il serait peut-être préférable de coordonner les interventions.

Tout votre propos est repris sans cesse par les uns et les autres. Un vœu m'est même présenté me demandant de saisir la justice. Je trouve cela étonnant. Voulez-vous que je fasse circuler ce vœu puisque votre collègue ne vous l'a pas transmis ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous en disposez déjà, tant mieux. Mais ne reposez pas les mêmes questions. Ou alors, nous observons là-aussi une surenchère. Puisque le vœu de Madame COLOMER n'intervient qu'en fin de séance, vous lui coupez l'herbe sous le pied.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Monsieur le Maire, nous sommes d'accord sur le sujet.

(Interventions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous avons l'habitude Madame COLOMER. Nous vous connaissons par cœur les uns et les autres...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ce sujet revêt une telle importance que les deux groupes s'en saisissent.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons donc vous entendre. Vous me permettrez ensuite de vous répondre sur ce point une première fois, puis une nouvelle fois au moment du vœu.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Permettez-moi de poursuivre mon intervention, s'il vous plaît.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Allez-y, poursuivez votre diatribe. Mais restez tout de même correcte dans votre propos.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ah, je suis très correcte dans mon propos, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'en suis pas tout à fait certain...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Moi, j'en suis certaine.

Comme vous le savez sans doute, lorsqu'un emprunt est classé dans la charte Gissler, il est nécessaire de considérer la note la plus risquée de toutes les phases présentes ou futures. Les emprunts en question, objets des avenants, restent donc classés en 6F et non en A1.

Les Châtenaisiens doivent le savoir. Je vais prendre un de ces contrats, objet d'un avenant. Il s'agit du contrat de prêt passé en mars 2007 pour un montant de 6 136 010 euros. Il comporte une première phase de six ans avec un taux fixe de 2% : cela correspond à l'époque où votre majorité se pâmail devant sa superbe gestion active de la dette. Mais les emprunts toxiques comportent souvent une seconde phase. A compter du 1^{er} mars 2012, une phase d'intérêts à taux variable apparaît avec l'application d'une formule très complexe prenant en compte la parité entre l'euro et le franc suisse. Si cette phase était entrée en application au 1^{er} mars 2012, comme le prévoyait le contrat, nous serions passés d'un taux de 2% à un taux de 35%. Cette bombe n'a pas encore explosé car, par avenant, vous avez différé la seconde phase à risques après les élections municipales de 2014. Franchement, de qui se moque-t-on ? Des Châtenaisiens en agissant de la sorte et en manquant de transparence vis-à-vis de la population. Votre présentation ne reflète pas fidèlement la situation financière de la commune, de manière délibérée. Elle est non fidèle et non sincère.

D'autres exécutifs reconnaissent au moins avoir été floués et cherchent à sortir des formules toxiques...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La Seine-Saint-Denis compte 99,86% de sa dette en emprunts toxiques. Madame COLOMER, vous évoquez leur jugement qui lui est favorable, mais en fait, le Conseil Général a simplement déféré sur trois prêts. Or ces trois prêts ne représentent pas 99,86% de leurs emprunts. Il s'agit véritablement d'emprunts toxiques car il convient de regarder comment ils ont été structurés.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Suis-je en train de vous parler du Conseil général du 93 ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Moi je vous en parle...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Et moi, je n'en parle pas...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

De nombreuses collectivités, de très nombreuses collectivités, sont concernées...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Bien sûr, elles se sont fait avoir...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Quand nous arrivons au niveau de la Seine-Saint-Denis, effectivement, les bombes existent réellement. D'ailleurs, elles ont déjà explosé.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Tout à fait. Les nôtres exploseront après les élections de 2014.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous répondrai tout à l'heure sur les nôtres.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous n'admettez pas ce problème. Cette attitude de déni de réalité peut se révéler préjudiciable pour la future équipe municipale, quelle qu'elle soit. Qui payera les pots cassés, Monsieur le Maire ? Les Châtenaisiens. Mais vous et moi également, puisque nous payons des impôts locaux.

Monsieur le Maire, vous avez joué avec l'argent des contribuables à un jeu vous dépassant. D'après les documents contractuels que nous avons consultés et potassés, seuls des professionnels de la finance pouvaient, selon nous, évaluer les risques. Pourtant, vous avez recouru à des sociétés de conseils financiers. Entre 2006 et 2009, sans mise en concurrence, vous avez payé 300 000 euros de telles sociétés. Celles-ci vous ont très bien conseillé.

Dans l'intérêt des Châtenaisiens, nous vous exhortons à sortir de votre actuelle attitude de déni. Car, en se prolongeant, celle-ci risque de tourner à l'avantage des banques. Il est nécessaire soit d'annuler à l'amiable les formules toxiques, soit d'en appeler aux tribunaux pour obtenir cette annulation. Attendre ne résoudra rien.

Aussi, ce soir, nous demandons instamment la création d'une commission municipale ad hoc, chargée de travailler sur ces emprunts en toute transparence, également avec les élus d'opposition. Ainsi, des actions pourront enfin être engagées en tout état de cause, pendant que les délais de recours nous le permettent encore.

Si vous ne faites pas droit à cette demande, si vous n'engagez pas dans les délais des actions s'imposant, voire des actions judiciaires, vous serez tenu responsable des suites désastreuses à venir. Vous en prendrez la responsabilité Monsieur le Maire.

Pour notre part, nous continuerons à informer la population et à agir à votre place si nécessaire.

(Interventions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ils n'ont que cela à dire.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit du sujet le plus important, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais tout de même vous répondre sur le reste de votre intervention. Au sujet de la dette, comme je vous l'ai indiqué, je vous répondrai en fin de séance : je veux bien me répéter, mais pas cinq ou six fois dans le même Conseil municipal.

Parmi les autres éléments évoqués dans votre intervention, vous avez parlé d'un changement de tonalité au sujet du gouvernement. Vous sembliez indiquer que nous étions très dociles les années précédentes tandis que Monsieur MARTINERIE se montrait cette année, un peu sévère. Moi aussi, je lis les comptes rendus des séances de Conseil municipal, Madame DELAUNE. Et lors du débat d'orientations budgétaires de l'an dernier, en 2012 vous avez déclaré : *« Sans doute avez-vous compris que la politique d'asphyxie des collectivités locales, menée par votre majorité, empirait votre situation à Châtenay-Malabry, à un niveau jamais égalé. Il s'agit bien de la politique de votre majorité car tout ne peut être mis sur le dos de la crise. Baisse de la dotation globale de fonctionnement, suppression de la taxe professionnelle avec la mise en place de différents fonds de péréquation, nous aboutissons au final à une baisse des recettes et un désengagement de l'Etat. »*

Lors du débat d'orientations budgétaires 2011, l'année précédente, vous aviez également déclaré :

« Pourquoi nier l'opération de mise à mal des finances locales entreprise par votre majorité UMP. De nombreux élus UMP savent la dénoncer sans rester confinés dans une posture béate vis-à-vis de toutes les politiques entreprises par le président SARKOZY. Par cette décision de gel des dotations, notre ville perd presque 400 000 euros en 2011. Ce calcul a été réalisé en fonction d'une inflation de 1,5%. »

Quand Monsieur MARTINERIE évoque ce soir le devenir des collectivités locales et territoriales, dans les deux ans à venir, et non plus trois ans comme prévu, le montant indiqué initialement sera doublé. Le désengagement de l'Etat sera en réalité de l'ordre de 6,5 à 7 milliards d'euros sur 2014 et 2015. Selon vous, nous étions béats et nous ne nous plaignions pas du gel nous faisant perdre simplement 400 000 euros : pourtant ce soir, je ne vous ai pas entendue dénoncer les 6,5 ou 7 milliards d'euros perdus. Je vais donc vous renvoyer le compliment.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

J'ai indiqué Monsieur le Maire combien la situation n'était pas facile et combien j'en avais conscience.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cela se révélera bien plus que « pas facile », ce sera même très difficile.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Surtout avec les intérêts de la dette à venir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Et vous direz alors, si nous sommes obligés d'augmenter les impôts, que ce n'est pas la faute de l'Etat mais celle de la dette. Comme vous l'avez déjà indiqué l'an dernier. Mais là aussi, vous ne trompez personne.

Ce soir, vous auriez pu reprendre à votre compte vos reproches des années précédentes. André LAIGNEL, éminent élu socialiste et vice-président de l'Association des maires de France, vient de déclarer combien cette situation était sans précédent. Combien nous n'avions pas encore mesuré l'ampleur des traumatismes causés. En effet, selon André LAIGNEL, la baisse des dotations s'élèvera à 4,5 milliards d'euros sur la période 2014-2015. Mais si nous comptons l'inflation et les charges nouvelles impliquées notamment par la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation des cotisations pour les retraites, les hausses de la TVA et le soutien à la politique gouvernementale, le coût global pour les collectivités se chiffrera entre 6,5 et 7 milliards d'euros. Pourtant, nous ne vous entendons pas à ce sujet...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je partage la position de Monsieur LAIGNEL...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je suis heureux de l'apprendre. Dénoncez donc cette situation.

Et si vous partagez cette position, il serait souhaitable d'avoir davantage d'élus de collectivités territoriales dans notre Parlement. Car si eux-aussi, comme vous, dénonçaient, ils n'auraient sûrement pas voté des lois de finances conduisant à cette situation.

Même parmi vos amis s'étant engagés à démissionner s'ils étaient députés, aucun n'a démissionné dans les Hauts-de-Seine par exemple. Monsieur KALTENBACH, sénateur-maire de Clamart, n'a pas démissionné me semble-t-il. De même, Monsieur PIETRASANTA que vous accueillerez prochainement, député-maire d'Asnières. Pour autant, l'un et l'autre ont voté pour que les collectivités territoriales perdent 6,5 à 7 milliards d'euros : que devons-nous en penser ? Seraient-ils de simples godillots ? Je ne crois pas tout de même, je ne voudrais pas me montrer méchant à leur égard.

Concernant la politique de la ville, là-aussi vous reprochez à Monsieur MARTINERIE de vouloir jouer à faire peur. Dans ce cas, nous devons être nombreux à ne pas avoir bien compris. Y compris chez les socialistes. Pas vous, car vous ne siégez pas au Conseil général des Hauts-de-Seine. Lors de la réunion du 19 octobre 2012, un vœu figurait à l'ordre du jour...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Le 19 octobre, Monsieur le Maire... Alors que le rapport a été rendu le 31 janvier...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous me permettez de finir... Le vœu évoqué le 19 octobre est le suivant : « *Le 17 juillet dernier, la Cour des comptes a publié un rapport faisant le bilan de dix années de politique de la ville. Ce rapport très critique a fait grand bruit ; notamment parce qu'il pointe l'inefficacité de ces politiques et préconise de recentrer les crédits politique de la ville, sur six départements : les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, le Nord, le Rhône, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise.* » Les Hauts-de-Seine n'y figuraient donc pas.

« *Dans sa feuille de route pour les habitants des quartiers le 22 août dernier, le gouvernement annonce une réforme de la géographie prioritaire pour le premier semestre 2013. Le ministre de la ville a lancé le 11 octobre dernier à Roubaix une concertation ouverte intitulée « quartiers, engageons le changement ».* Dans ce contexte, au regard de l'importance des politiques de la ville dans le budget de nos villes et du Conseil général, il nous semble important que notre collectivité s'exprime sur le sujet.

Si une réforme de la géographie prioritaire nous semble nécessaire afin de répartir plus équitablement les crédits en faveur des villes et des quartiers les plus en difficultés, il nous semble essentiel de prendre en compte les inégalités territoriales qui peuvent exister dans un département comme celui des Hauts-de-Seine.

Dans notre département par exemple, 16 villes sur 36 sont concernées par les contrats urbains de cohésion sociale et les situations entre ces villes sont elles-mêmes bien différentes.

La proposition de recentrer les crédits « politique de la ville » sur six départements dont ne feraient pas partie les Hauts-de-Seine traduit une méconnaissance de la réalité de notre territoire qui n'est pas homogène. Il n'existe pas une unicité de situations, de besoins des collectivités et de leurs populations.

De nombreuses villes de notre département sont engagées dans des programmes de renouvellement urbain qui démontrent l'importance des besoins dans certains quartiers. C'est le cas à Bagneux, Gennevilliers, mais aussi à Antony, Villeneuve-la-Garenne ou Colombes.

Face aux efforts développés par les communes et les institutions publiques pour lutter contre les inégalités territoriales, il serait incompréhensible que les crédits « politique de la ville » soient

retirés aux villes qui en n'ont le plus besoin, au prétexte que la situation globale du département serait plus enviable.

La lutte contre les inégalités territoriales ne passe évidemment pas que par les crédits « politique de la ville », mais aussi par des politiques de droit commun fortes en termes de logement, d'emploi, etc.

Considérant que la situation économique demande, après évaluation des situations, que les territoires en difficultés puissent continuer à bénéficier du soutien de l'Etat au titre de la politique de la ville et qu'il soit proposé aux autres un plan d'accompagnement progressif d'intégration dans un droit commun renforcé. »

Je ne suis pas l'auteur de ce vœu puisqu'il a été déposé par Monsieur ALEXANIAN, Conseiller général communiste de Bagneux. J'ai simplement demandé une suspension de séance afin d'y apporter une modification : en effet, le vœu de Monsieur ALEXANIAN portait simplement sur les villes les plus en difficultés et non les autres. J'ai donc demandé d'ajouter « *après évaluation de la situation que les territoires en difficultés puissent continuer à bénéficier du soutien de l'Etat au titre de la politique de la ville et qu'il soit proposé aux autres un plan d'accompagnement progressif d'intégration dans un droit commun renforcé.* » Ce vœu modifié avec cet amendement a été voté à l'unanimité.

Selon vous, la situation a changé. Oui, peut-être. Les déclarations du ministre ont effectivement évolué depuis. Mais si de tels vœux approuvés à l'unanimité n'étaient pas survenus, son discours n'aurait pas changé. Car quand vous dites qu'il s'agit du rapport de la Cour des Comptes, c'est faux. Lui-même a déclaré qu'il se concentrerait sur ces départements et il les a cités. J'espère que la situation a évolué. Car il s'agit aussi d'une « bombe ». Si, d'aventure, Châtenay sous prétexte que nous sommes dans les Hauts-de-Seine, doit être retiré de la politique de la ville, nous perdrons alors de grosses sommes. Nous percevons, me semble-t-il, 1,3 million d'euros au titre de la DSU et de l'ordre de 700 000 euros sur les CUCS, la réussite éducative, etc. Au total, nous touchons de l'ordre de deux millions d'euros dans le cadre de la politique de la ville. Imaginez que du jour au lendemain, nous ayons deux millions d'euros de pertes en recettes.

Pour rappel, même si la situation de Châtenay évolue, les recettes proviennent essentiellement des contribuables, puisque nous accueillons encore peu d'entreprises. Un point d'impôt doit représenter de l'ordre de 180 000 euros. Nous imaginons alors combien représente cette somme de deux millions d'euros en points d'impôts. Les choses ne sont donc pas aussi simples que vous l'indiquez. J'ai demandé un rendez-vous au ministre et je le rencontrerai dans son ministère, la semaine prochaine ; non seulement pour évoquer la situation de Châtenay, mais aussi de l'ensemble des villes citées précédemment. Seize villes sur 36 sont concernées dans les Hauts-de-Seine. En tant que vice-président du Conseil général et puisqu'il s'agit de ma délégation, je souhaite attirer son attention, m'assurer qu'il ira effectivement dans la voie de notre vœu et que cette mesure ne s'effectuera pas au couperet. Car quand vous me parlez de concertation, nous connaissons celles de votre gouvernement : « nous allons vous prendre deux milliards et demi, mais nous allons nous mettre autour de la table et discuter pour avoir un contrat avec les collectivités ». Ils se sont mis autour de la table et à la sortie, il était désormais question de cinq milliards. Nous voyons combien cette concertation a été grande et efficace. Génial !

Sur le contrat avec...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Excusez-moi Monsieur le Maire, si je peux me permettre...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Oui.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous pouvez être rassuré. Je vous invite à lire le rapport du 31 janvier réalisé par des élus de gauche comme de droite puisque Stéphane BEAUDET, maire UMP de Courcouronnes, a également participé à son élaboration. Comme vous le verrez, la situation a fortement évolué.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Le projet de loi viendra de l'Etat et de son ministère. Peu importe les rapports rédigés, il s'agit de savoir quel sera le contenu du texte de loi. Or, pour l'instant, personne ne le connaît.

Selon moi, nous avons intérêt à continuer à nous mobiliser, toutes tendances confondues. Car la politique de la ville touche indifféremment des communes quel que soit leur bord politique.

Nous n'allons toutefois pas nous voiler la face. Lorsqu'il est question de « saupoudrage », je suis d'accord. D'ailleurs, même notre majorité estimait nécessaire d'arrêter ce saupoudrage. Mais aujourd'hui, le problème va au-delà. Il ne s'agit pas de concentrer pour arrêter de saupoudrer. En réalité, son ministère n'a quasiment plus de crédits. L'Etat est exsangue. Si des fonds ne lui sont pas accordés, le ministre ne pourra pas aider les villes le nécessitant. Selon moi, il existe de vrais risques et nous devons continuer à nous montrer plus qu'attentifs. Je ne dis pas que nous allons perdre les deux millions d'euros, mais il existe de réels risques. Et là, il s'agit d'une bombe. Et celle-ci n'explosera pas dans trois ou quatre ans, car la loi sera normalement votée en 2013 pour une application en 2014. Le ministre me le confirmera la semaine prochaine, mais j'ai cru comprendre que là-aussi, un décalage serait envisagé afin de laisser passer les municipales. Peut-être alors le vote n'interviendra qu'en 2014. Je vais attendre la confirmation et je vous le dirai.

Je reviens sur les contrats avec le Département. D'après votre intervention, le Département des Hauts-de-Seine est riche : nous entendons cela du matin au soir. Pourtant, le budget de la Seine-Saint-Denis se révèle supérieur à celui des Hauts-de-Seine. Mais si nous voulons rester honnêtes, dans les dépenses, par rapport aux recettes, il existe effectivement en Seine-Saint-Denis un peu plus de dépenses que les Hauts-de-Seine pour le volet social.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Nous n'avons jamais dit le contraire. Il s'agit d'une constatation : il existe plus de gens en difficultés en Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine. En vertu de la loi, le Département prend en charge un certain nombre d'actions. Mais si nous voulons rester honnêtes jusqu'au bout, nous devons regarder toutes les charges pesant sur les départements. Quand nous regardons la péréquation et l'argent y étant consacré au Département des Hauts-de-Seine, nous relevons une différence avec la Seine-Saint-Denis. Voilà peu, nous avons même eu un amendement à l'Assemblée nationale, ne visant que les Hauts-de-Seine : il s'agissait d'augmenter à nouveau la péréquation avec plus de dix millions d'euros à déboursier en plus. Seuls les Hauts-de-Seine étaient visés par cet amendement sur mesure.

Si nous voulons être honnêtes et je le suis, effectivement, la Seine-Saint-Denis enregistre plus de dépenses sociales que les Hauts-de-Seine, mais il convient d'examiner toutes les charges. Or, quand vous êtes ponctionné, il s'agit aussi d'une charge et d'une recette en moins. Il est donc inexact de parler de gros écart entre les deux départements. J'ai envie de vous renvoyer le « bébé ». Quel est aujourd'hui le problème de la Seine-Saint-Denis ? Avec ses 99,86% d'emprunts toxiques, le Département se trouve à l'agonie. Le président du Conseil général actuel ne sait même pas comment il va boucler son budget 2013. Il a indiqué récemment dans la presse qu'il lui manquait plusieurs millions d'euros pour parvenir à un budget réellement en équilibre. Si nous voulons nous dire les vérités, celles-ci doivent être complètes.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je n'ai pas évoqué le 93, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Eh bien moi, je vous en parle. Vous m'avez parlé du 92, je vous parle du 93...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

... le pôle Léonard de Vinci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Là aussi, nous pouvons débattre du pôle Vinci. Comme Madame GUTGLAS, vous voulez parler du passé. Nous pouvons en parler du passé sans aucun problème ! Rien ne me gêne, à l'inverse de vous.

Nous pouvons même parler du passé sur le Département des Hauts-de-Seine, cela ne me gêne pas. En revanche, évoquer le passé à Châtenay vous dérange ; pourtant, vous êtes châtenaisienne et vous devriez vous montrer fière de l'histoire de Châtenay. Et si un jour vous devez être élue, faites comme moi, essayez aussi de porter le passé. Je le porte ainsi depuis dix-sept ans. Nous avons arrêté de payer un certain nombre de choses voilà à peine trois ans.

Sur la péréquation de l'intercommunalité, selon vous, la DSC n'est plus appropriée et ses termes auraient dû être modifiés. Comme vous siégez désormais au Conseil communautaire, je vous ai communiqué la délibération de 2003 puisque vous ne siégiez pas à l'époque, ainsi que la répartition effectuée. Il convient cependant de se replacer dans le contexte. En 2003, la seule recette existante pour l'intercommunalité demeurait la taxe professionnelle : il n'existait pas, à l'inverse d'aujourd'hui après réforme, d'impôts sur les ménages. Par conséquent, cette répartition tenait compte de deux éléments : des éléments sociaux, mais également des éléments de développement économique puisqu'il s'agissait de la seule recette de l'intercommunalité. Si vous arrêtiez brutalement par la voie de la dotation, peut-être un certain nombre de communes, comme le Plessis-Robinson, Antony, disposant de possibilités, auraient pu freiner le développement économique. La conséquence pour l'intercommunalité aurait été préjudiciable. Or, cette dotation est gelée depuis 2010, date de la réforme. Pourquoi l'avons-nous gelée ? Justement parce que nous n'avons pas voulu revenir sur tous ces critères à un an du renouvellement. Nous verrons ensuite. Il n'y a plus d'évolution des dotations. Toutes les communes touchent la même chose depuis 2010.

Je vais même aller plus loin. Selon moi, il n'est même pas nécessaire de débattre et de passer

beaucoup de temps pour voir comment elle pourrait à nouveau être répartie. Dans la prochaine mandature -j'ignore qui y siègera-, la DSC n'aura même plus de sens. Des transferts ont déjà été effectués, d'autres interviendront encore, et la loi de décentralisation, d'après ce que j'entends, prévoit à nouveau beaucoup de transferts aux intercommunalités. Dans ce contexte, selon moi, nous n'aurons plus la possibilité de reverser une dotation de solidarité à qui que ce soit, sauf à augmenter les impôts. Et les six millions de DSC annuels resteront donc dans les caisses de l'intercommunalité.

Au sujet des prêts, comme je l'ai indiqué, j'apporterai une réponse à la fin. Toutefois, vous avez indiqué que nous avons rémunéré des sociétés à hauteur de 300 000 euros. Vous estimez cette somme élevée pour les conseils prodigués. Là-aussi, je souhaite jouer cartes sur table. Comme vous le savez, nous percevons aussi des recettes au titre de la gestion de la dette. Effectivement, nous avons enregistré 300 000 euros de dépenses suite aux factures émises par cette société, mais en face, vous ne pouvez pas méconnaître...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui, cela figure dans le compte administratif, Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous ne pouvez pas méconnaître les cinq millions d'euros de gains. Payer une société 300 000 euros quand elle nous a rapporté cinq millions d'euros, vous choque peut-être, mais pas moi.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous ferons à nouveau le bilan dans trois ans, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous ne devons pas parler du passé, mais vous parlez de l'avenir en dressant des plans sur la comète. Vous n'évoquez jamais l'instant présent. Ou alors quand vous en parlez, vous déformez. A l'instant présent, vous évoquez 300 000 euros de dépenses pour payer cette société. Je suis d'accord. Mais si vous voulez vous montrer honnête, il convient d'ajouter cinq millions d'euros de recettes en face. Vous avez le droit de le dire. Si vous n'en dites rien, c'est justement parce que vous voulez être de mauvaise foi.

Je vous ai répondu. Je passe donc la parole à Madame GUTGLAS pour un grand moment... De temps !

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Il s'agira de compléments.

En ce qui concerne les SEM puisque vous parlez de l'histoire. Les SEM ont été un outil important dans le temps, du développement et de l'aménagement. Ce n'est plus le cas actuellement : très peu de SEM existent.

Au sujet des communes surendettées, les communes ayant contracté des emprunts toxiques : sur les 36 000 communes -et je ne compte pas les régions, les départements et les communautés d'agglomérations...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Et également les hôpitaux...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

... Seules 10 à 20% ont des emprunts toxiques. Vous citez toujours un cas malheureux, mais il existe énormément d'autres cas où nous n'observons pas ce type d'emprunts.

Surtout, Monsieur MARTINERIE nous a toujours indiqué mener une gestion active de la dette, avec des Swaps. C'était la première fois que j'entendais ce mot. Pourquoi prendre des emprunts avec des taux variables sans connaître réellement les conséquences de ces taux ? Un citoyen lambda contracte-t-il des emprunts avec des taux qu'il est incapable de mesurer ? Lorsque j'examine ces formules, il est nécessaire d'être très fort en maths pour suivre. Effectivement, il existe des cabinets très spécialisés, mais être Maire, c'est aussi contrôler ces cabinets.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, je vous rassure. Je suis Maire de cette ville depuis maintenant quelques années : en 1995, j'ai assumé ce qui m'a été légué, j'assume mes responsabilités et je ne me défausse sur personne. J'assume la totalité de mes responsabilités.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Si vous assumez, alors, comme nous vous le demandons, créez cette commission. Nous examinerons alors avec vous ces emprunts.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme je l'ai déjà dit, je répondrai au vœu en fin de séance.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Encore une fois, comme je l'indiquais déjà au Conseil municipal du 29 mars, c'est une honte de ne pas informer l'assemblée délibérante et la population de façon régulière, sur votre politique de gestion de la dette de la commune.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

L'assemblée délibérante est totalement informée puisque chaque emprunt contracté passe forcément en Conseil municipal : soit par délibération, soit par décision. Vous m'avez demandé les uns et les autres, de vous communiquer la totalité des emprunts : cela a été fait. Vous disposez donc de la totalité des documents. Même sans les demander, vous en disposez déjà puisqu'ils figurent dans les décisions ainsi qu'en annexe du compte administratif.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Nous aimerions avoir cette commission ad hoc...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons parler de cette commission, sans aucun problème.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le dernier point porte sur les principaux investissements. Le gros investissement à venir concerne l'école Jules Verne pour un montant de 30 millions d'euros. Ce coût s'avère nettement supérieur aux nombreuses écoles construites en France. Ce montant représente la construction de deux écoles puisqu'il existe trente classes. Mais la superficie de l'ensemble est de 10 000 m² environ -vous l'avez détaillé dans votre rapport-, soit l'équivalent d'un terrain de football. Il s'agit vraiment d'une grande surface pour deux écoles. Nous trouverons de nombreux couloirs ou des espaces inutilisés plus difficiles à gérer.

Après l'appel d'offres infructueux, vous avez essayé de réduire la surface de 10% : nous étions à 11 000 m² alors que maintenant, nous sommes un peu en dessous de 10 000 m². Selon vous, le Département vous donnera dix millions d'euros pour cet équipement. A mon avis, cet équipement aurait effectivement pu coûter 30% moins cher. Une partie de cet argent aurait alors pu être utilisé pour d'autres écoles nécessitant entretien et équipements.

Nous sommes pour la reconstruction de cette école, mais la gestion de ce dossier ne me semble pas tout à fait bonne. Il s'agit d'une opération « tiroirs » : vous reconstruisez en partie et vous construisez en partie des locaux provisoires pour un coût assez élevé. Comme pour le centre-ville où vous réalisez des éclairages au sol, en hauteur, dans la nuit, vous réalisez aussi beaucoup de dépenses n'étant pas forcément à la hauteur de nos besoins.

Notre ville est fortement endettée et vous continuez à faire des choix d'investissements critiquables. Voilà mon intervention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Je vous répondrai uniquement sur l'école Jules Verne. Vous êtes déjà la deuxième intervenante et la troisième évoquera, me semble-t-il, la dette. Comme je l'ai indiqué, cette question est l'objet d'un vœu auquel je répondrai en fin de séance.

Sur l'école Jules Verne, je vais encore me répéter. Effectivement, il s'agit d'un très grand groupe scolaire : l'un des plus grands, voire le plus grand de la région Ile-de-France. Nous devons toutefois nous entendre sur les termes : nous parlons de groupe scolaire avec deux directeurs, deux écoles et deux centres de loisirs. Il existe ainsi une école maternelle et une école élémentaire avec également de la restauration des deux côtés. Jules Verne est l'un des plus grands groupes scolaires en France.

Vous me reprocherez encore de parler du passé, mais ce n'est tout de même pas moi qui l'ai construit : ce groupe scolaire date des années 1950, voire même avant. Cet équipement est aujourd'hui totalement vétuste. Selon les analyses réalisées, nous y trouvons même de l'amiante, etc. Il s'agit donc de le rénover.

Monsieur MARTINERIE a rappelé que nous avons commencé, dès le début de notre premier mandat, les rénovations des groupes scolaires. Ceux-ci en avaient bien besoin. Si j'ai bonne mémoire, nous avons alors été critiqués parce que nous ne commençons pas par Jules Verne. A l'époque, j'avais refusé : Jules Verne était trop gros, trop important, et il était nécessaire d'attendre car nous ne disposions pas des moyens suffisants. Là-aussi, des tracts ont circulé affirmant que je ne voulais pas rénover Jules Verne.

Aujourd'hui, nous rénovons cet établissement. Vous nous dites ne pas y être opposés, mais vous trouvez le coût trop élevé. Ma question est fort simple. Cette rénovation aurait pu être réalisée en même temps que le quartier des Friches et Houssières datant des années 1990. Cette réalisation était tout à fait possible puisqu'il existait alors 20 hectares de terrain nu, l'équivalent de Centrale ou de Pharmacie. Mais 1 500 logements ont été construits sans aucune surface de commerces ou d'équipements publics. Toutefois, à ce moment-là, quand le quartier a été imaginé, Madame GUTGLAS, le plan d'urbanisme auquel vous êtes tant attachée, n'a-t-il pas envisagé de diviser ce groupe scolaire en deux ? Il était possible de construire l'école maternelle à un endroit et l'élémentaire à un autre. Quitte à en réaliser de plus petites après avoir revu la carte scolaire. Malheureusement, cette division n'a pas été réalisée.

Aujourd'hui, où se trouvent les terrains dans ce secteur ? Il n'en existe plus. A moins, comme m'indique ma voisine, de retirer le stade. Puisque ce groupe scolaire équivaut à un terrain de foot selon vous, nous pouvons construire à cet endroit. Nous pouvons aussi démolir des logements sociaux, ceux des Vaux Germain ou de la Cité des Peintres. Où reconstruire ? Il n'existe plus de terrains. Nous sommes donc bien obligés de reconstruire sur l'existant.

Vous évoquez aussi trop de surface, mais celle-ci sera toutefois inférieure à l'existant. Justement, au lieu d'avoir deux restaurations et deux cuisines, nous n'en aurons plus qu'une seule.

Par ailleurs, Jules Verne accueille 1 000 personnes par jour au total entre les enfants, les enseignants et le personnel municipal. Nous sommes donc obligés de répondre à des normes différentes de celles d'un établissement n'accueillant que 200 personnes. Par exemple, les normes de dégagement sont plus importantes, en cas d'incendie.

Vous dites toujours ne pas vous opposer aux projets, mais vous donnez tellement d'arguments contre à chaque fois, que nous nous demandons si vous n'êtes pas réellement contre. Maintenant, vous évoquez le coût de cette rénovation. Vous êtes pour, mais vous trouvez la surface trop importante et le projet trop onéreux. Que voulez-vous ? Vous souhaitez que nous n'inscrivions pas ce projet au budget ? Pour réaliser des économies ? Vous voulez que je le retire du budget ? Nous sommes en débat d'orientations budgétaires, le budget n'est pas encore bouclé. Dites-moi ce soir que vous souhaitez le retrait de la réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne, vous pouvez l'annoncer. Après, si je le maintiens, j'en prends la responsabilité, comme j'en ai l'habitude. Mais quelles sont vos propositions d'économies puisque vous nous reprochez de dépenser trop ? Indiquez-moi dans le plan pluriannuel quels projets nous devons retirer. Vos propositions seraient éventuellement constructives. Aujourd'hui, vous déclarez être favorables à la rénovation mais vous la trouvez trop chère sans toutefois nous demander de la retirer.

Effectivement, la première fois, nous avons eu le courage de déclarer l'appel d'offres infructueux parce que les coûts se révélaient supérieurs à nos estimations. Je ne pense pas avoir obtenu beaucoup d'aide de votre part auprès des parents d'élèves dont beaucoup sont d'ailleurs adhérents de votre parti politique. Ce sont eux qui montaient le plus au créneau en conseil d'école pour crier au scandale : « le maire se moque totalement de notre quartier et le laisse à l'abandon. Avec la place, où selon le temps, il est bien difficile d'entrer dans l'école. » Tellement cette place a été bien faite, en temps et en heure, par mes prédécesseurs. A ce moment-là, je n'ai pas senti votre soutien

Madame GUTGLAS...

(Intervention de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il était alors nécessaire d'expliquer aux parents combien les coûts se révélaient trop élevés et combien il était peut-être préférable, non pas d'annuler, mais de déclarer infructueux l'appel d'offres. De la sorte, nous pouvions revoir le projet avec les directeurs et l'IEN afin d'essayer d'obtenir des coûts correspondant à nos possibilités.

Aujourd'hui, les coûts entrent dans nos possibilités et nous allons donc réhabiliter ce groupe scolaire, comme nous avons fait toutes les autres écoles de Châtenay. Je prends mes responsabilités mais je suis également responsable de la sécurité. Si un accident survient, Madame GUTGLAS, ce n'est pas vous qui êtes responsable, mais moi. Pour cette raison également, beaucoup d'équipements ont été refaits dans cette ville, tellement ils étaient vétustes.

Vous avez aussi déclaré que le Département nous accordera peut-être dix millions d'euros. Il ne s'agit pas d'une éventualité mais d'une certitude : le Département, lors de sa prochaine commission permanente, passera des contrats de partenariat avec des villes du département dont les dossiers sont prêts. Sur 36 communes, sept passeront déjà à la prochaine CP avec des engagements du Département sur le fonctionnement et sur l'investissement. Châtenay figure parmi les sept communes, le rapport est prêt et j'aurais -puisque'il s'agit de ma délégation- le plaisir de rapporter. Que les communes soient de droite ou de gauche. L'action du Conseil général concerne les 36 communes du département et pas seulement certaines, à l'inverse de la Région. Car Châtenay-Malabry si pauvre selon vos propos, touche zéro centime de la Région à chaque fois que nous réalisons quelque chose. Effectivement, les fonds de la Région restent réservés aux villes de gauche.

Nous passons au dernier intervenant avec Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Lors du débat d'orientations précédent...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai demandé qui souhaitait la parole. Vous n'aviez pas demandé la parole.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Je ne pouvais savoir ce que vous alliez dire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons déjà entendre Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Lors du dernier débat d'orientations budgétaires, vous aviez donné la liste de plusieurs projets d'investissements. Et pour la première fois depuis 1995, vous précisiez que des choix seraient effectués dans cette liste étant donné le problème de financement important rencontré par la ville. Depuis l'année dernière, aucun débat n'est survenu en Conseil municipal sur l'opportunité de tel ou tel choix. Nous voici donc ce soir devant une autre liste d'équipements programmés de 2013 à 2015. Je souhaiterais mettre l'accent sur certains d'entre eux.

Tout d'abord, le BIJ et la Maison des arts pour un montant de 11,5 millions d'euros. Ces équipements sont mis en place dans les bâtiments anciens du centre-ville appartenant au patrimoine communal. Le besoin de remettre en état ces bâtiments aurait dû être pris en compte dans le projet même du centre-ville, opération ayant mobilisé de lourds financements. Des économies sur des aménagements de voiries auraient alors pu être réalisées pour prendre en compte dans cette enveloppe budgétaire, la rénovation du bâti municipal existant. La rénovation aurait peut-être été moins ambitieuse, pour un montant moindre, mais elle serait maintenant achevée et les locaux pourraient être déjà utilisés afin de rendre des services à la population, comme un espace jeunesse plus spacieux.

Il est à remarquer que le projet de la Maison des arts est nouveau. Il n'avait pas été présenté dans la liste du DOB 2012 et il n'a pas été présenté depuis, au Conseil municipal tout en mobilisant 2,4 millions d'euros d'investissements à court terme, jusqu'en 2014. Quel est donc ce projet devant être réalisé dans l'urgence ?

Je passe ensuite à l'école Jules Verne pour 27,5 millions d'euros. Comme il a souvent été dénoncé ici -et Barbara vient de le faire-, nous sommes face à un projet démesuré. Cette rénovation s'avère bien sûr nécessaire et indispensable au vu des années passées sans le moindre entretien du bâti.

Entretenir et adapter les écoles élémentaires relève de la compétence directe des communes. Et le bilan présenté en rénovation et construction, de cinq écoles en seize ans, n'a rien d'exceptionnel par rapport aux autres communes de France. En revanche, le projet de l'école Jules Verne dépasse la mesure ; au point que l'appel d'offres de 2011 excédait largement l'enveloppe budgétaire déjà trop lourde. Pourtant, vous vous obstinez dans ce projet, au mépris d'une nouvelle réflexion pour en économiser le coût tout en conservant la qualité du service rendu aux élèves et aux enseignants. Il serait nécessaire de se montrer imaginatif et créatif face aux contraintes budgétaires. Par exemple, à la place d'une démolition, la remise en état de la maternelle et du centre de loisirs construits voilà vingt ans, durée de vie courte pour un bâtiment, pourrait être considérée dans un projet moins ambitieux. Il n'en est rien et nous restons sur une prévision budgétaire démesurée avant démarrage des travaux de l'ordre de trente millions d'euros ; sans compter les dépassements financiers régulièrement constatés comme pour l'école Suzanne Buisson ou le Pôle culturel, avec un dépassement de 220% par rapport au programme initial.

Le dernier rapport de la Cour des comptes pointe l'effet de l'ego des politiques sur l'irrationalité et la démesure des projets, sans que leur fonctionnalité ou que le service rendu à la population ne soit meilleur. Nous pourrions l'alimenter avec certains des projets que vous maintenez contre tout équilibre financier.

Enfin, le Centre social Lamartine. Le Centre social apparaissait au DOB de l'année dernière pour 2,5 millions d'euros en 2012 et 1,2 million d'euros en 2013. Cette année, il a purement et simplement disparu même si cet équipement s'avère primordial pour le lien social dans la Butte. Il restera donc un bâtiment trop petit avec une seule grande salle pour faire de la musique, de la

gymnastique et l'accueil des familles. L'épicerie sociale devant être mise en place, répondait pourtant aux besoins actuels et urgents de nombreuses familles touchées durement par la crise. Nous défendons ce projet d'équipement pour un coût faible par rapport aux économies possibles sur les autres projets. Ce centre ne devrait pas être ainsi sacrifié pour pénaliser principalement les habitants de la Butte.

Parlons maintenant du financement de ces investissements. Le problème de la faiblesse structurelle des recettes de la ville doit enfin être pris en compte. La venue de nouveaux Châtenaisiens n'est pas la solution, lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une réflexion globale sur le développement équilibré de la ville. Or, depuis dix-sept ans que vous êtes aux décisions, rien n'a été fait pour combler ce déficit structurel par du développement économique. Les seules zones d'activités, Quartz ou Centrale Park, datent d'avant 1995. Depuis, la ville a perdu en artisans et en TPE. En fin de troisième mandature, vous lancez tous azimuts, des zones d'activités, de bureaux principalement, sans réflexion sur l'adéquation avec le besoin d'emplois de notre territoire. Pourtant, il demeure un manque structurel d'emplois à Châtenay-Malabry avec un taux de chômage de jeunes élevé. Il existe déjà 20 000 m² de bureaux vides depuis de nombreuses années au Quartz, et au-delà, dans toute la région parisienne. Avec cette orientation, nous ne pouvons pas envisager un redressement rapide des finances communales. Pour cette raison, depuis la présidence de Monsieur PASQUA, puis Monsieur DEVEDJIAN au Conseil général, nous sommes sous perfusion avec de l'argent départemental.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous oubliez un autre président, entre les deux : Monsieur SARKOZY...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Je ne le compte pas parce qu'il n'a pas signé de contrats avec la ville. Il s'agit principalement de Monsieur PASQUA avec les contrats pour le théâtre, et Monsieur DEVEDJIAN, maintenant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, mais le syndicat mixte a continué à exister.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Mais pas avec les mêmes montants.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais ils étaient engagés...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Alors mettons Monsieur SARKOZY...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Tout de même, il faut rendre à César ce qui lui appartient...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Je n'y vois pas de problème, je veux bien que nous mettions aussi Monsieur SARKOZY dans l'enveloppe.

Les millions d'euros des Hauts-de-Seine viennent combler les déficits de financement des équipements dans notre ville : avec 25 millions d'euros pour le théâtre de la Piscine, un million d'euros pour les bâtiments anciens de notre centre-ville, un million d'euros pour la résidence sociale via l'OPDH92, dix millions d'euros pour l'école Jules Verne auxquels s'ajoutent 200 millions d'euros pour le tramway. Ces sommes sont attribuées par des contrats avec le Département dont le dernier, le contrat de développement de 2013 à 2015, n'a été signé que par neuf communes des Hauts-de-Seine, uniquement de la même couleur politique que le Conseil général, Monsieur SIFFREDI. Cette situation pose un vrai problème de démocratie. Car les impôts de tous les Alto-Séquanais sont utilisés dans ces programmes, sans adéquation entre les financements et les compétences dévolues au Département.

Pour mémoire, le Conseil général a comme obligation première le financement de la politique sociale, soit l'enfance avec la PMI et le soutien aux familles en difficultés financières, les personnes handicapées, les personnes âgées avec l'APA et l'aide sociale avec les assistantes sociales et la gestion du RSA. Il est aussi en charge de la construction, l'entretien et l'équipement des collèges avec la gestion des personnels TOS.

Bien que les Hauts-de-Seine soient très riches, le budget 2013 pour la solidarité reste pourtant quasi constant par rapport à celui de l'année 2012, alors que les assistantes sociales connaissent une véritable explosion des demandes et que des lieux d'accueil sont supprimés avec des effectifs en sous nombre...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les cantonales sont passées... Les prochaines élections sont les municipales.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Ce n'est pas un souci Monsieur SIFFREDI. Il s'agit d'un problème de démocratie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je pensais que vous aviez loupé cela. Je ne suis Conseiller général que depuis un an...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Le travail de fond n'est plus réalisable. Les missions en matière de prévention se dégradent, les personnels des CVS, ASE et PMI alertent les politiques et sont épuisés. Les budgets des contrats urbains de cohésion sociale assurant le lien social de nos quartiers, ont diminué de 17% entre 2011 et 2012, mettant en péril de nombreuses associations de quartiers. Pourtant, le Département apporte

200 millions d'euros pour le tramway alors que le transport et l'aménagement urbain n'entrent pas dans ses compétences. Cette somme représente plus de 65% de plans de cohésion sociale. Il est donc grand temps d'optimiser ces dépenses se trouvant en dehors des compétences dévolues au Département. Il est grand temps que la ville arrête sa politique de grands travaux, non supportable pour les finances communales, au vu de notre incapacité de mettre de côté chaque année de l'argent, afin de financer par nous-mêmes nos équipements.

Ce manque structurel d'autofinancement aurait dû amener la ville à rechercher des sources de financements supplémentaires, au lieu de se lancer dans des opérations financières hasardeuses. Entre 2005 et 2008, pour financer le programme d'équipement de la ville, soit 19 millions d'euros supplémentaires, vous vous êtes engouffrés dans la facilité apportée à court terme par les emprunts et Swaps toxiques, avec leurs taux bonifiés au cours des premières années.

Nous avons alerté ce Conseil municipal dès 2005 avec le groupe « Citoyens unis », en ces termes. Prenons le chapitre de la dette, redondant chaque année. Nous nous souvenons tous de cette négociation en 2001 dont vous êtes si fier, et qui, certes, limite à court terme les annuités, mais qui les augmente aussi drastiquement dès 2010, entraînant à terme un volume total de la dette supérieur à celui avant renégociation. Cette gestion à très court terme a de nouveau été effectuée en 2004 : vous avez choisi de basculer les prêts sur des taux variables toujours plus faibles, par nature, que les taux fixes. Vous réalisez à très court terme un gain sur l'annuité 2004, mais, surtout, en cette période de taux historiquement bas, et en choisissant un taux variable, vous prenez un risque important de voir très vite ces taux remonter avec des frais de remboursement augmentant aussi considérablement. Cette fuite en avant fait courir un très gros risque à moyen terme, aux finances municipales. Vous avez renouvelé ces opérations avec les prêts à Swaps toxiques de 2011, pour 19 millions d'euros ajoutés à la dette de la ville et en 2012, avec les quinze millions d'euros supplémentaires et des taux liés à l'Euribor. Les Châtenaisiens savent maintenant combien ces aubaines recèlent de conséquences avec des taux d'intérêts pouvant exploser de 10 jusqu'à 30%, comme en 2011, puisqu'un des Swaps est, dès 2011, monté à plus de 30%.

La gestion d'une ville ne peut pas être soumise aux fluctuations de l'Euribor, du franc suisse ou des CMS, Constant Maturity Swaps, indices très complexes utilisés uniquement par les professionnels de la finance. Il est pour le moins curieux, voire inconséquent, de lire dans ce rapport que nous nous réjouissons de la baisse de l'Euribor trois mois en 2012. Nous devons imaginer que si la tendance avait été à la hausse de quelques pour cent, l'annuité de remboursement de la dette aurait ainsi été catastrophique, la ville ne pouvant plus la rembourser. Comment accepter que les gestionnaires de la ville, les Conseillers municipaux que nous sommes et les simples citoyens, doivent suivre les indices financiers pour savoir si la ville va pouvoir rembourser sa dette ?

De plus, malgré des intérêts d'emprunts faibles, la situation financière de la ville connaît un déséquilibre alarmant depuis deux ans. Pour cela, nous devons considérer les ratios obligatoires fournis à la fin du rapport de discussion budgétaire ; en particulier, le ratio dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est compliqué, mais nous devons le comparer à 100%. Depuis 2011, ce ratio est de 113 ou de 115% : il indique tout simplement que les remboursements de la dette, intérêts et capital, ne sont plus couverts par les recettes de la ville. Ce déséquilibre constaté en 2011 et en 2012 est inquiétant. Il met en cause la solvabilité même de la ville.

En ce qui concerne les emprunts et Swaps toxiques représentant 60% de l'encours de notre dette, nous arrivons pour certains, au terme de la période de taux bonifiés pour entrer dans la phase de taux structurés. Nous pouvons, hélas, imaginer la suite.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, bien que le contexte économique frappe aussi les

recettes municipales avec la baisse des droits de mutation, il est toutefois important de prendre en compte la situation de crise subie par les Français. Nous ne devons pas oublier que la mairie est le premier employeur de la commune. A ce titre, elle doit participer à l'effort national. Nous n'oublions pas non plus que la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat, s'élève à 50% dans la ZUS de la Butte rouge. Pour cette raison, nous demandons à la mairie d'embaucher des jeunes Châtenaisiens en contrat d'avenir, sachant que l'effort financier de ces embauches est compensé à 75% par l'Etat.

Voici donc plusieurs orientations concrètes que nous vous demandons de prendre : mettre en œuvre le Centre social Lamartine, revoir le projet à la baisse de l'école Jules Verne et embaucher de jeunes Châtenaisiens de la Butte rouge à la mairie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Très bien. Je vais donc vous répondre sur un certain nombre de points.

Vous êtes arrivée voilà peu de temps au sein de ce Conseil. Je veux donc bien convenir que vous n'avez pas été au courant de certaines modifications. Car vous êtes parmi nous depuis deux ou trois mois, me semble-t-il, depuis le départ de Madame FRANCHET. Comprenez que nous ne pouvons pas attendre, qu'il y ait un nouvel élu suite à une démission, pour prendre une décision. Vous n'aviez qu'à vous informer auprès de Madame FRANCHET ou de votre voisin qui, lui, siégeait, ou à travers la lecture des comptes rendus des années précédentes. Vous avez donc été informée puisque dès l'an dernier, lors du débat d'orientations budgétaires et au moment du vote du budget, nous avons indiqué les modifications de notre PPI. A l'inverse de beaucoup de collectivités n'arrivant pas à obtenir de prêts dans un contexte encore plus difficile l'an passé, nous pouvions pour notre part en obtenir et garantir notre PPI jusqu'à la fin du mandat avec simplement quinze millions d'euros d'emprunts sur les trois ans et pas un euro de plus. Il était donc nécessaire d'effectuer des choix. Nous avons effectué ces choix et nous avons modifié en conséquence notre PPI. Vous n'êtes peut-être pas au courant, parce que vous êtes présente depuis peu de temps. Mais les décisions avaient déjà été prises.

Concernant les coûts d'aménagement de voirie du centre-ville, ceux-ci semblent importants à vos yeux. Pour rappel, ces aménagements n'ont rien coûté à la ville. Là-aussi, vous n'étiez pas élue, et même si vous assistiez à tous les Conseils municipaux, vous ne deviez pas bien entendre. Il s'agissait d'une voie départementale. Or le Département s'est désengagé d'un certain nombre de voies en proposant aux villes de les municipaliser. Effectivement, la ville de Châtenay comme beaucoup d'autres villes du département, a accepté de reprendre la rue Jean Longuet, toute la RD allant de Verrières jusqu'aux Quatre Chemins. A l'inverse du transfert opéré à l'époque par l'Etat avec les nationales aux départements, nous avons chiffré le coût de rénovation avec les ingénieurs, le département et notre ville. Suite à cette municipalisation de la voie, nous avons encaissé l'argent. Par conséquent, la portion du centre-ville n'a rien coûté sur le budget communal.

Au sujet de la Maison des arts, il ne s'agit pas non plus d'une nouveauté. Nous en parlons déjà depuis des années, tout comme de l'Espace jeunesse. Comme l'a indiqué Monsieur MARTINERIE, l'espace jeunesse se trouvera dans l'ancienne mairie et ancien conservatoire réhabilité. Pour une ville de 30 000 habitants, nous voyons ainsi combien ce conservatoire était minuscule, par rapport à la taille de la ville. Effectivement, un changement d'affectation de lieu est survenu pour la Maison des arts suite au programme établi en concertation avec les associations amenées à l'utiliser. La plupart de ces associations se trouvent aujourd'hui dans le pavillon Colbert. Or, celui-ci apparaissait moins adapté que l'ancienne bibliothèque : il s'agit donc simplement d'un changement de lieu.

Comme Madame GUTGLAS, il vous semble nécessaire de minimiser les coûts, y compris pour l'école Jules Verne. Les élus ne sont pas seuls, d'autres personnes travaillent sur ce projet, des programmes sont réalisés, les marchés sont passés, avec des architectes, des entreprises répondant. Nous avons travaillé sur ce projet, et nous avons décidé, l'an passé, de ne pas donner suite en raison des réponses trop élevées. Par conséquent, nous avons retravaillé sur ce projet avec les directeurs d'écoles et avec l'IEN afin de diminuer les surfaces et trouver d'autres idées pour abaisser les coûts. Les entreprises ont répondu, la commission d'appel d'offres sera amenée à se réunir pour examiner ces réponses et voir si les coûts sont dans les enveloppes pouvant être acceptées.

Toutefois, vouloir réaliser des travaux à moindre coût, ne se révèle pas forcément judicieux. Je prends pour exemple le même groupe scolaire Jules Verne. Comme je l'ai signalé, il date des années 1950, mais en partie seulement. Une grande partie de la maternelle, y compris le centre de loisirs, a été rénovée en 1992. En fonction du diagnostic établi, il s'agit de la partie en plus mauvais état : elle est à démolir. Finalement, la partie construite en 1950 s'avère en meilleur état que les réalisations menées à moindre coût par vous en 1992. Du moins par vos amis.

Selon vous, nous n'avons également pas agi en termes de développement économique depuis 17 ans. Là aussi, vous témoignez d'une mauvaise foi absolue. Je vais tenter de vous l'expliquer. Pour essayer d'obtenir du développement économique me semble-t-il, comme nous l'avons observé à Centrale Parc, des terrains d'une surface suffisamment importante s'avèrent nécessaires. À l'inverse, réaliser 2 000 ou 3 000 m² de bureaux comme nous l'observons au chemin de la Justice, n'attire personne. Vous vendez ou louez par lots de 50 m² sans attirer réellement les entreprises. Les terrains sont donc nécessaires. De plus, lorsque vous disposez des terrains, il est aussi nécessaire de disposer des transports. En effet, sans desserte, il est difficile d'attirer des entreprises. Depuis plusieurs années, nous nous battons pour obtenir ces transports : les deux échangeurs sur l'autoroute et le tramway. Toutefois, vous êtes opposée à ces projets comme vous venez ainsi de nous l'expliquer, Madame COLOMER. D'ailleurs, à chaque réunion sur le tramway, à Antony, Châtenay, au Plessis, vous déclarez toujours la même chose pour expliquer, finalement, que vous êtes contre le tramway. Selon vous, il est scandaleux que le Département des Hauts-de-Seine investisse dans ce transport : il devrait mettre cet argent ailleurs que dans les transports ne relevant pas de sa compétence. En tant que Conseiller général des Hauts-de-Seine, je suis prêt à être d'accord avec vous : les transports sont du ressort de la Région...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Elle met 100 millions d'euros...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

La Région ne finance que 30 % du tramway. Est-ce normal, Madame, qu'une région ayant les transports pour compétence directe, n'accepte de financer que 30 % des transports ? D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls concernés. Dans le contrat Département-Région, nous trouvons quatre tramways au total : le Département participe également sur les autres transports à hauteur de 30 ou 35 %, selon les cas. Il n'y a pas que le nôtre, Madame.

Nous trouvons des tramways en cours de construction dans tout le département des Hauts-de-Seine. Et pas uniquement dans le département, d'ailleurs. Le T6 part de la porte de Châtillon et ira jusque Viroflay. De même, le T1 partant de la Défense et Gennevilliers, ira jusqu'en Seine-Saint-Denis voire au-delà. Comme vous le voyez, il existe plusieurs tramways. Selon moi, nous pourrions au contraire nous féliciter de ces réalisations. Car pendant des années, les transports ont été réalisés entre Paris et la banlieue, mais jamais de banlieue à banlieue.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Nous pouvons nous réjouir de voir enfin des transports de banlieue à banlieue. Non seulement, ce tramway nous permettra d'attirer des entreprises, mais facilitera aussi la vie de nos concitoyens. Aujourd'hui, comment font tous nos actifs ? Où se trouvent les entreprises ? La quasi-totalité des actifs travaille en dehors de Châtenay. Ce tramway facilitera également leurs déplacements en leur permettant de prendre les transports en commun plutôt que la voiture.

Le transport est donc nécessaire pour le développement économique, mais vous y êtes opposée. De même pour les terrains. Enfin, nous en disposons avec Pharmacie et Centrale amenées à se libérer. Mais j'ai cru comprendre que vous étiez opposée au départ de cette école et de cette université et à leur déménagement sur le plateau de Saclay, où le regroupement se révèle cependant bénéfique pour nos étudiants. Selon vous, il est nécessaire de garder l'enseignement à Châtenay.

Pourtant, je le répète une fois encore, il s'agit d'une opportunité pour notre ville. Elle pourra disposer enfin de développement économique sur un terrain situé à la fois en bordure d'autoroute avec les deux échangeurs -le deuxième est en cours de travaux-, et en bordure du tramway. Toutefois, vous demeurez opposée à ces départs, à la libération du terrain et au tramway. Je l'ai déjà demandé à Madame DELAUNE, mais elle ne m'a pas répondu : expliquez-moi où vous mettez du développement économique ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Nous en avons déjà...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Où ça ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Vous êtes en train d'exproprier...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Parlez dans le micro Madame, afin que votre propos figure dans le compte-rendu.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Vous êtes en train d'exproprier : environ cent emplois sont détruits le long de l'avenue de la Division Leclerc. Pourquoi ? Pourtant, il s'agit de développement économique existant. Pourquoi ne créons-nous pas une zone pour remettre ces entreprises ? Une telle zone est tout à fait possible le long de l'A86. Pourquoi les faire partir comme vous le faites en ce moment ? Ne nous parlez pas de grands projets, de petites choses peuvent être faites, mais vous les négligez. Selon moi, faites déjà cela.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il est dramatique que vous critiquiez sans connaître les projets. Pourtant, ceux-ci ne sont pas cachés. Le seul endroit où effectivement des expropriations sont intervenues, concerne la zone Europe et Allende.

A cet endroit, justement pour favoriser une nouvelle image, nous trouverons du bureau. Sur la zone Europe, 12 000 m² de bureaux vont sortir, ainsi que 8 000 m² de bureaux sur la zone Allende. Mais vous estimez ces projets mauvais, parce que nous avons enlevé une cave à vins dont le responsable prenait sa retraite. D'ailleurs, celui-ci n'a même pas été exproprié. Quant au garage, celui-ci prenait également sa retraite. Sa propriétaire se trouve par ailleurs en Suisse, même pas en France, et ne touchait que des loyers. Il n'était pas question de cent emplois : le garage ne comptait plus que trois personnes et pour la cave à vins, le responsable travaillait seul.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Même s'il existait 15 ou 20 emplois, combien en créerons-nous avec 12 000 m² de bureaux ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pourquoi seraient-ils vides, Madame ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

C'est faux !

(Brouhaha)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Prenez le micro, il est intéressant de voir figurer votre propos dans le compte-rendu.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Un article du *Monde* paru voilà une semaine, évoquait l'existence de bureaux vides dans toute la région parisienne.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ah, ça c'est sûr !

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Je pourrais vous retrouver l'article si vous le souhaitez.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai pas besoin de l'article du *Monde*. Même à la Défense, il existe des bureaux vides : nous en trouvons partout. Pourquoi autant de bureaux sont vides aujourd'hui ? Et en même temps, pourquoi des entreprises ont besoin de bureaux pour s'installer ? Deux facteurs sont importants. Nous pouvons d'abord évoquer un facteur de regroupement d'entreprises présentes sur plusieurs sites. Lorsqu'elles disposent de 5 000 m² d'un côté, 3 000 m² ailleurs, 1 000 m² encore ailleurs, ces entreprises préfèrent se regrouper et prendre 10 000 ou 15 000 m² afin de réaliser des économies d'échelle. Deuxième point, beaucoup de ces bureaux vides ne répondent plus aux normes. Ceux-ci doivent d'abord être vidés avant d'être remis aux normes. Voilà pourquoi les bureaux sont vides. Pour ma part, j'espère qu'ils seront pleins. Toutefois, si nous partons de ce principe-là, en évoquant des bureaux vides, nous n'agissons jamais.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

C'est cela qui va apporter des recettes. Nous disposons de recettes d'une ville de 5 000 à 10 000 habitants, nous devons réaliser du développement économique pour rééquilibrer et nous n'allons pas y parvenir avec une zone artisanale de 5 000 m².

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous voulez réaliser une zone artisanale avec combien de mètres carrés ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous les trouvez où les artisans pour s'installer ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Déjà une quinzaine d'artisans sont partis parce que vous les avez expropriés...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je crois que nous vivons vraiment dans un autre monde. Il vaut mieux en rester là.

(Brouhaha)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mes chers collègues. Écoutez-vous les uns les autres, sans brouhaha, sinon nous n'en finirons pas. Il s'agit du premier dossier.

Sur les emprunts, j'apporterai une réponse à la fin, comme je l'ai indiqué. Toutefois, j'ai cru comprendre à travers vos propos que même les emprunts à taux variables étaient assimilés à des emprunts toxiques. Or selon la charte Gissler que vous aimez beaucoup, un emprunt à taux variable est classé A1. Pourtant selon vous, nous devons avoir uniquement des emprunts à taux fixes. Même l'Euribor est mauvais à vos yeux. C'est bien ça ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous maintenez ? Dites-le dans le micro.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Je maintiens complètement. Je pense que...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Que l'Euribor n'est pas bon...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Oui, je maintiens. Je maintiens qu'une ville ne doit pas être gérée de cette façon.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous maintenez que les prêts à taux variables ne sont pas bons. Aucune collectivité en France, ne dispose que de prêts à taux fixe. Je vais prendre un exemple en ce moment. Même si vous n'aimez pas ça, savez-vous à combien se trouve le fameux Euribor à trois mois ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Il est très bas.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

A combien se situe-t-il ? Il se trouve à 0,2%. Et à combien selon vous se trouve le taux fixe actuellement ? Il se situe entre 3,5 et 4 %. Est-ce que vous savez Madame...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Monsieur SIFFREDI, vous avez contracté un prêt de 15 millions...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je peux finir ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Non. Vous avez pris un prêt à quinze millions d'euros avec un Euribor...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre sur le reste après.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Je continue sur ce point.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre là-dessus...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Vous avez pris un prêt à 15 millions d'euros avec un Euribor et lorsque nous cumulons, nous sommes à plus de 5 %. Vous êtes donc au-dessus d'un prêt à taux fixe.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je vais répondre à votre vœu à la fin, sur cette fameuse bombe explosive. Je réponds pour le moment, si vous le permettez, à votre intervention. Vous venez de maintenir que le taux variable n'est pas bon et que nous ne devrions n'avoir que du taux fixe. Savez-vous Madame, que les taux fixes sont également soumis à variations ? Cela ne vous aura pas échappé.

(Intervention hors micro de Madame COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non ? Les taux fixes ne sont pas soumis à variations ?

(Intervention hors micro de Madame COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les taux fixes sont aussi soumis à variations. Lorsque vous prenez un taux fixe de l'ordre de 5 %, et

qu'il descend ensuite à 3%, vous ne pouvez pas en sortir pour passer à 3%. Le remboursement coûte tellement cher qu'il est impossible d'en sortir. Par contre, lorsque vous êtes sur un taux variable à 0,2 % et que vous suivez l'évolution au lieu de rester passif avec un taux fixe sur 20 ans, à tout moment, vous pouvez alors passer d'un taux variable à taux fixe. Quand vous avez un Euribor à 0,2 % et que vous avez des gens suivant son évolution au quotidien, y compris des sociétés et lorsque ces personnes observent une remontée et une tendance générale, ils indiquent alors qu'il convient de passer en taux fixe. A ce moment-là, il s'agit de passer en taux fixe, mais à 1 % ou à 1,5% sans attendre de voir le taux remonter à 4%.

Si avec vous, seuls les emprunts à taux fixes se révèlent de bons emprunts, je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de gérer. Je viens de vous expliquer pourquoi.

Selon vous, nous devons aussi embaucher beaucoup de jeunes frappés par le chômage. D'une façon générale, le chômage est important dans toute la population : plus de 4 millions de personnes sont inscrites au Pôle Emploi me semble-t-il. Et ce chiffre n'est pas prêt de diminuer. Dans notre ville, vous pouvez examiner les documents puisque vous aimez vous renseigner, nous sommes la ZUS avec le taux de chômage le moins élevé, parmi les ZUS des Hauts-de-Seine.

Effectivement, nous parvenons à faire en sorte qu'un certain nombre de jeunes trouvent un emploi en les aidant et en les accompagnant. Pour cette raison, nous avons justement créé la Maison des entreprises et de l'emploi. Je ne considère pas l'emploi simplement dans la collectivité locale. Parce que là-aussi, Madame, nous augmentons les déficits. Qui paye ? Selon vous, ces emplois ne coûteront que 25 % à la commune. Mais qui paye les 75% restant ? L'État. Et l'État se trouve-t-il en situation de payer de telles sommes ? Pour ma part, je préférerais que l'État -Madame DELAUNE ne me contredira pas, du moins Monsieur LAIGNEL-, plutôt que de baisser de 6 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales, garde ces dotations et ne finance pas ce type d'emplois n'amenant rien. Effectivement, nous avons déjà connu ce dispositif avec les emplois jeunes. A l'époque, les personnes en face nous critiquaient parce que nous n'en avions pas pris beaucoup : vingt seulement. Regardez à Fontenay-aux-Roses où ils en avaient pris plus de 100 : il s'agissait de contrats courts et aujourd'hui, sur les 100 alors embauchés, Fontenay-aux-Roses compte zéro titulaire de la fonction publique. Ils ont pressé le citron : à chaque fois qu'ils arrivaient au bout, ils les renvoyaient et en reprenaient d'autres. Croyez-vous qu'il est possible de sortir les jeunes du chômage de la sorte ? Pour notre part, nous avions à l'époque vingt emplois jeunes, mais ils sont aujourd'hui tous titulaires de la fonction publique. Ils font partie de nos effectifs.

Il convient de trouver de l'emploi aux jeunes. Nous faisons tout ce qu'il faut, mais le secteur public n'est pas la seule solution en termes d'emplois, d'autant que cela creuse les déficits. Vous pleurez soi-disant après les déficits, mais vous êtes les spécialistes pour les créer.

Je finirai avec un petit mot transmis par Monsieur MARTINERIE sur Jules Verne. Vous parlez de projet pharaonique. Nous avons entendu le même discours sur le Pôle culturel et la médiathèque : il était question d'équipements monstrueux, d'équipements trop chers... Le Pôle culturel a pourtant coûté que quatre millions d'euros à la ville : il nous est revenu moins cher que l'école maternelle des Mouilleboeufs ayant coûté cinq millions d'euros pour six classes simplement. Pourtant, aujourd'hui, cet équipement fait l'unanimité. Tout le monde est content et trouve merveilleux ce Pôle culturel, les Châtenaisiens s'y rendent, etc. Là-aussi, si nous vous avions écoutés, nous n'aurions pas réalisé ce Pôle culturel et aujourd'hui, vous ne pourriez pas vous en satisfaire. Toutefois, il m'importe peu de vous satisfaire pour ma part, Madame COLOMER ou Madame DELAUNE : je souhaite satisfaire mes concitoyens et m'assurer qu'ils vivent dans une ville agréable.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ma politique n'est pas menée à travers vous : je la conduis à travers l'ensemble de la population.

De plus, le PS considère et nous le dit à tour de bras, que le Président de la République a été élu sur un projet. Quand il est question du mariage pour tous, aucune concertation n'intervient. Alors que vous aimez les concertations. Mais puisque cette proposition figurait dans le programme électoral du Président de la République, alors il est possible de voter. Je peux multiplier les exemples de la sorte. Moi-aussi j'ai été élu sur un projet et toutes les réalisations se trouvent dans le projet. Et comme à chaque mandat, j'effectuerai le bilan et je proposerai à nouveau des choses. Ce sera alors un honneur pour moi de dresser un bilan et de pouvoir dire que j'ai réalisé 100% de mon projet. Aujourd'hui, je ne vais pas remettre en cause ce programme simplement parce que vous y êtes opposés. Les Châtenaisiens ont voté pour ce projet, tout comme ils ont voté pour Monsieur HOLLANDE et son projet, si je veux prendre la même position que vous. A la différence que pour ma part, je continue à consulter régulièrement mes concitoyens à travers mes permanences, mes réunions de quartiers et les nombreuses rencontres.

Il me semble que nous avons fait le tour du débat. Je passe la parole à Madame CANET : je ne voudrais pas vous priver.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Merci Monsieur le Maire. Par rapport au projet, vous avez évidemment raison, vous avez été élu sur un projet. Il est tout à fait normal de le mettre en pratique. Toutefois, la mise en pratique de ce programme n'empêche pas, au fil des années, au regard de la situation évoluant...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cela a d'ailleurs été le cas sous la présidence de Monsieur SARKOZY. Quand il a été élu, la crise n'existait pas.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Tout à fait. Cela n'empêche pas une concertation, bien sûr avec nous, mais au-delà, avec toute la population.

Mon intervention sera courte et sera surtout destinée à répondre à certains de vos propos. J'effectue une remarque sur votre intervention : garder l'enseignement à Châtenay ne signifie pas forcément conserver Pharmacie et Centrale dans l'état. Pour nous, il s'agit de consacrer les terrains de Centrale à une nouvelle destination puisque l'école déménage. Mais cette destination doit être liée à l'enseignement et à la recherche. Là-dessus, nous avons des idées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

De l'enseignement qui rapportera d'ailleurs beaucoup en ressources économiques...

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

J'espère que nous pourrons...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous l'ignorez, les établissements d'enseignement comme Centrale, Pharmacie et même le CREPS, rapportent zéro centime d'euros aux caisses de la commune.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

J'ai indiqué que nous avons des propositions. Et vous ignorez desquelles il s'agit.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Une fac privée ?

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Sûrement ! Ça c'est plutôt vous !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, votre idée est celle d'une fac privée ? C'est cela votre idée ?

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

En tout cas, ce débat viendra plus tard.

En revanche, pour Pharmacie, la situation est différente. Nous avons d'ailleurs envisagé dans le programme de 2008, d'y réaliser un éco quartier. Evidemment, la situation n'est pas la même que celle des terrains de Centrale.

Pour revenir sur votre propos, nous portons le passé et nous n'en avons pas honte. Après presque vingt ans de mandat, vous déclarez toujours la même chose. Cela vous permet de ne pas regarder la réalité d'aujourd'hui et de la cacher. Des équipements existaient avant 1995, comme vous le savez.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Lesquels ?

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

En vrac et dans le désordre, la liste se révèle certainement plus longue que celle je vais donner...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Dites-moi, cela m'intéresse.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Vous le savez aussi bien que moi, n'essayez pas d'ironiser.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le gymnase Bérégovoy ?

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Pouvez-vous avoir un peu de respect pour les interventions des élus de l'opposition ? C'est valable pour les quatre interventions précédentes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il me semble aussi avoir été interrompu à plusieurs reprises...

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Oui, mais il faut voir comment...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous demande simplement la liste des équipements...

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Elle vient...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous écoute avec beaucoup d'attention.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Je répète en vrac et dans le désordre les équipements me revenant en mémoire. Mais il en existe peut-être d'autres. Au début, nous avons eu l'école Jean Jaurès, bien plus tard, l'école Mendès France, une partie de Masaryk, le théâtre La Piscine, la réfection du pavillon Colbert, l'école maternelle Jules Verne -dont vous avez parlé tout à l'heure, bien sûr en la dénigrant- et le centre de loisirs appelés à être démolis, les courts de tennis, les réfectoires des écoles, le gymnase Bérégovoy malgré les problèmes survenus non envisageable avant, les maisons de quartiers, les travaux dans les crèches, en particulier Madeleine Rendu, la Briaude, la rénovation du Rex avant celle que vous avez conduite, et l'installation du grand écran, etc.

Les premiers équipements réalisés par vos soins lorsque vous avez été élu, figuraient aussi dans les propositions de la liste de gauche en 1995.

Vous ne pouvez donc pas dire que rien n'a été réalisé : ce n'est pas vrai.

Par contre, vous fermez les yeux Monsieur le Maire. Pas les vôtres, car vous êtes sans doute conscient de la gravité de ce que nous avons dénoncé. Mais d'une part, vous ne voulez pas le reconnaître et d'autre part, vous ne voulez pas que les Châtenaisiens le sachent. Vous fermez donc les yeux des Châtenaisiens. Vous souhaitez qu'ils vous voient en bon gestionnaire. C'est votre manière d'agir : ne pas dire et cacher le présent avec de fausses références au passé. Nous en avons observés dans d'autres domaines.

Oui, la situation financière de la ville était fragile en 1995. Personne ne le niera. Mais la ville n'avait pas d'emprunts toxiques.

(Interventions hors micro)

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Regardez la situation !

(Brouhaha)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

S'il vous plaît mes chers collègues...

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Regardez la situation de toutes les villes à cette époque, en particulier la ville dans laquelle vous travailliez. Malgré tout, il s'agissait d'une période où les taux d'emprunts s'avéraient élevés. La situation financière de tout le pays se révélait difficile entre 1993 et 1995 pour toutes les collectivités puisque la France se trouvait alors en récession. Toutes les municipalités connaissaient alors des difficultés. De même, toutes les SEM. Dois-je vous rappeler la situation de la SEM à Antony où vous travailliez à l'époque ? Ou celle de la SEM de Monsieur SANTINI à Issy-les-Moulineaux, ayant elle-aussi connu bien des soucis ? Par contre, en 1995, l'encours de la dette était à Châtenay, équivalent à 1 583 euros contre 2 300 euros aujourd'hui. Il s'agit d'une réalité.

Pourquoi, à l'époque, la situation était-elle difficile ? Elle était la conséquence des choix de la Région Ile-de-France dans les années 1960, ayant limité la possibilité d'implanter des activités économiques. Il est certain que Châtenay en a été largement victime.

Lorsque vous avez été élu, vous avez eu la chance d'avoir le Conseil général, y compris durant les treize ans que j'y ai passées, pour financer la majorité des réalisations à Châtenay. Tant mieux. Je ne le regrette évidemment pas et j'espère voir encore d'autres réalisations financées par le Conseil général, comme le tramway.

Vous avez profité de l'augmentation massive des impôts au début de votre mandat et de la requalification de la Butte rouge pour la taxe d'habitation. Malgré cela, vous n'avez pas amélioré la situation de la ville, puisque aujourd'hui, nous en sommes là.

Il n'existe toujours pas d'activité économique dans notre ville. Madame COLOMER l'a bien démontré. Pourtant, quelques activités avaient été implantées avant 1995.

Par conséquent, respectez et ne déformez pas nos propos. Et avec nous, regardez l'avenir et non le passé. Nous avons voulu alerter, informer et travailler avec la majorité municipale pour améliorer l'avenir. C'est le but de cette commission que nous demandons. Essayez donc de prendre positivement nos propos et non systématiquement négativement comme vous le faites.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais également vous répondre.

Selon vous, en 1995, la situation de la ville était fragile. Cette situation était alors normale puisque la France se trouvait en récession et ne se portait pas bien. Il est vrai qu'aujourd'hui, depuis quelques années, la France se porte très bien.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je fais le parallèle. En 1995, la France se portait mal, selon vous, mais je ne pense pas que notre pays, même en 1995, ait vécu une crise aussi longue et aussi importante que celle traversée depuis quelques années.

Pour autant, vous évoquez une situation simplement « fragile » à l'époque. Pour vous, un trou de plusieurs millions d'euros dénoncé par la Chambre régionale des comptes et une mise sous tutelle avec, dans la foulée, 76% d'augmentation d'impôts correspondent à une situation simplement « fragile ». Pourtant, dans une période de crise encore plus sévère qu'en 1995, le rapport de 2010 faisant tant plaisir à Madame DELAUNE n'a pas amené la Chambre à saisir le Préfet pour nous placer sous tutelle. Il existe une grosse différence. Oui, la gestion n'est plus la même.

Je vais me répéter car vous n'avez pas dû comprendre ou entendre, lorsque vous déclarez qu'il existe beaucoup plus d'emprunts aujourd'hui qu'en 1995. Je réexplique donc. En 1995, le budget communal affichait 42 millions d'euros de dettes. Aujourd'hui, nous sommes à 87 millions d'euros. Effectivement, nous observons un écart. Mais en 1995, il existait aussi 45 millions d'euros de dettes avec la SEM, société de droit privé. Les emprunts de cette société étaient alors garantis par la ville. Puisque la SEM se trouvait en dépôt de bilan comme toute société privée peut l'être, la ville était appelée en garantie. Si à l'époque, je n'avais pas vendu les logements sociaux de la ZAC des Friches et Houssières, nous n'aurions pas eu seulement 30 ou 42 millions d'euros à combler mais aussi 45 millions d'euros de garantie d'emprunt supplémentaires. Là, nous aurions été placés sous tutelle durant de nombreuses années.

Vous avez également déclaré que nous avons profité de l'augmentation d'impôts : là-aussi, c'est totalement faux. Dès que nous avons pu gérer, nous avons diminué du même montant, au centime d'euro près, que l'augmentation précédente. Puisque le trou était bouché, il nous appartenait alors de faire nos preuves. Je vous renvoie aux documents de l'époque : ils sont consultables, et cela peut être également vérifié à travers les budgets. Bien sûr, en termes de taux, nous ne trouvons pas tout à fait la même chose, mais le montant, en francs à l'époque, est identique.

A ce sujet, la Chambre régionale des comptes comme le Préfet nous ont dit que nous étions fous au regard du rapport car nous n'avions plus aucune marge de manœuvre. C'était vrai. Car comme je vous l'ai déjà dit, voilà encore trois ans, nous payions encore votre gestion passée.

Vous ne pouvez donc pas me dire de ne pas regarder le passé, car il serait très loin. Et vous n'êtes pas les mieux placés, me semble-t-il, pour donner aujourd'hui des leçons de gestion. Comme je vous l'ai dit, vous pouvez raconter tout ce que vous voulez à la population à la veille des municipales, vous pouvez monter les enchères entre vous pour essayer de leur faire peur, les Châtenaisiens savent ce que vous avez fait et comment vous avez défendu votre politique néfaste. Quand nous étions sous tutelle, « Citoyens unis » appelaient la population à manifester dans la rue afin de s'opposer à l'augmentation de 76% des impôts. Alors que la Chambre régionale des comptes et le Préfet nous avaient mis sous tutelle. Ne croyez pas que les Châtenaisiens n'ont pas de mémoire : ils savent ce que vous avez fait. Et même si vous n'appartenez plus maintenant au même groupe, ils savent comment vous avez été soutenus pour laisser croire que le rapport de la Chambre n'était pas bon. Pour vous, c'est toujours pareil, on fait le tri, on fait l'amalgame et on ne retient que les phrases sorties d'un contexte et avec une volonté de dénigrer. Pour ma part, je prends la réalité. J'ai assumé et je vais continuer à assumer.

Nous avons bien débattu, me semble-t-il, depuis 19h30. Il est temps maintenant de passer au rapport suivant. Bien entendu, nous prenons acte de ce débat d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DES DÉBATS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, ne partez pas. Je vais répondre à Madame COLOMER et à vos collègues, sur les emprunts toxiques, aux « bombes », en fin de séance. J'espère qu'ils vous informeront de ma réponse au vœu.

FINANCES

Modification du périmètre du service public industriel et commercial d'exploitation des parkings - Sortie du parking de l'Avenue du Bois.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

En février 2007, la Ville s'est vue remettre le parking « Mougard » 4 Avenue du Bois, suite à la liquidation de la SAEM CHATENAY DEVELOPPEMENT.

Par ailleurs en 2008, la Ville a ouvert le nouveau parking du centre-ville, Avenue Jean Longuet et, enfin, la Ville est également propriétaire du parking de « l'Esplanade » au 299 quater Avenue de la Division Leclerc.

La Ville avait alors fait le choix d'une gestion dite mixte de ces trois parkings hors voirie, c'est-à-dire une gestion qui ne correspond ni à la régie directe (exploitation et gestion par les services internes de la Ville) ni à une délégation de service public (exploitation et gestion par un prestataire privé qui se rémunère sur le service). La Ville avait confié, par délibération du 24 janvier 2008, la gestion des trois parkings à VINCI PARK, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal avait alors créé, par une délibération du 26 juin 2008, un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) ainsi qu'un budget annexe dédié.

En effet, en application de l'article L2221-1 du CGCT, sont considérées comme des SPIC « les exploitations susceptibles d'être gérées par des entreprises privées ».

La ville avait alors créé un budget annexe pour ce SPIC, retraçant toutes les opérations d'investissement (les immobilisations et leur financement) et de fonctionnement (la rémunération de l'exploitant, les dotations aux amortissements, les frais financiers), et l'ensemble des charges supportées et des produits recouverts pour ces parkings.

La ville est également entrée dans une logique de cession de ces places de stationnement, car le taux d'occupation du parking est faible. Rappelons que ces places sont dans un parking en copropriété qui facilite la cession de lots de parkings mais qui s'oppose, du fait de sa configuration, à être transformé en parking librement accessible aux usagers.

Le contrat de gérance de 2008 arrivant à son terme, la ville a relancé un nouveau marché public uniquement pour l'exploitation des parkings du Centre-ville et de l'Esplanade. Ce nouveau marché a été attribué à la Société URBIS PARK SERVICES qui a pris ses nouvelles fonctions le 5 février. Cette société gère donc, sur un mode unique, les deux parkings publics.

La gestion du parking de l'Avenue du Bois est reprise en régie directe par les services de la ville. Les locataires paient directement à la ville leur loyer. Les baux – comme ils l'étaient déjà - sont rédigés par les services de la mairie. L'entretien sera réalisé par les services de la ville et ses prestataires.

Il ressort ainsi que la ville n'agit pas comme un exploitant de parking pour les places de stationnement de l'Avenue du Bois. Elle se contente de louer le patrimoine immobilier dont elle a reçu la propriété de la SAEM.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir autoriser la sortie du parking de l'Avenue du Bois, dit « Mougard », du SPIC d'exploitation des parkings et de son budget annexe.

Cette décision implique :

- de transférer depuis le budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement l'ensemble des immobilisations et le financement du parking de l'Avenue du Bois sur le budget principal (valeur estimée par le service des domaines 1 026 000€). Rappelons néanmoins que le parking avait été remis à la ville pour l'euro symbolique par la SAEM Châtenay-Développement en 2007 contre paiement d'une indemnité de résiliation de concession de 190 372.24€.
- que les dépenses et recettes relatives à ce parking soient désormais imputées sur le budget principal.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Avez-vous des questions sur ce rapport ? Oui.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Ce parking géré depuis des années par la Municipalité, s'avère déficitaire. Il n'est pas possible de nous demander à nouveau de voir ces déficits supportés par les Châtenaisiens. Nous demandons que ce parking soit réintégré dans le périmètre de gestion de la société privée prenant en charge les deux autres parkings. Dans le cas contraire, nous voterons contre cette décision.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Ce parking est déficitaire depuis l'origine et bien avant son intégration dans le SPIC. Le rapport de la Chambre régionale des comptes -je suis désolé d'y revenir- était extrêmement clair sur ce sujet. La solution adoptée en le reprenant dans la ville et en le revendant par lots pour tous les acquéreurs, me paraît judicieuse.

Nous passons au vote.

ADOPTÉ PAR :
**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE
VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »**

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTE CONTRE

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : créations de postes.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal procède régulièrement à un ajustement du tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements du personnel communal et de permettre des évolutions de carrières (avancements de grades, promotions internes ou changements de filière) des agents communaux.

Les ajustements proposés permettent de réintégrer des agents en détachement ou en disponibilité (filière administrative, sportive et police municipale), mais aussi de nommer un agent ayant réussi un concours (filière animation).

Par conséquent, le tableau des effectifs doit être complété par la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'animateur,
- 1 poste de gardien de Police Municipale.

Le Conseil municipal est dès lors invité à valider les créations de postes au tableau des effectifs telles qu'exposées ci-dessus.

Extrait du tableau des effectifs de la ville de Châtenay-Malabry

FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 14 FEVRIER 2013	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 14 FEVRIER 2013
<u>ADMINISTRATIVE</u>		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	12	13
<u>SPORTIVE</u>		
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	2	3
<u>ANIMATION</u>		
Animateur	7	8
<u>POLICE MUNICIPALE</u>		
Gardien	4	5

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci. Des questions ? Aucune. Nous passons donc au vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de la mise en réforme d'un véhicule.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Délégué

Le véhicule de marque Renault immatriculé 534 BDQ 92, mis en circulation le 25 août 1997 n'est plus en état de rouler et demanderait un changement complet du moteur.

Ce véhicule Twingo, attribué au POOL des Services Techniques, nécessite une réparation trop onéreuse.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la mise en réforme du véhicule immatriculé 534 BDQ 92.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Ecole Sophie Barat - Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat et l'article L.442-5 du Code de l'Education stipulent que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

La loi du 28 octobre 2009 a, par ailleurs, précisé les conditions de financement des écoles privées sous contrat par les communes (enfants scolarisés hors commune).

Par délibération en date du 17 février 2012, le Conseil municipal a fixé la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire Sophie Barat à 500 € par élève châtenaisien et par an.

A l'heure actuelle, 176 élèves résidant à Châtenay-Malabry fréquentent l'école élémentaire de ce groupe scolaire situé 50 rue des Grillons.

Il est proposé au Conseil municipal de porter la dotation annuelle à 550 € par élève châtenaisien fréquentant l'école élémentaire Sophie Barat à compter du 1^{er} avril 2013.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame COLOMER, puis Madame DELAUNE.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

La loi rend obligatoire ce financement mais les participations aux dépenses de fonctionnement résultent d'un accord entre les deux parties. Depuis que cette loi est passée, nous observons un réajustement graduel, chaque année, de ce montant. Selon nous, maintenant, au regard des problèmes de fonctionnement de la ville, nous pouvons rester aux sommes prévues en 2012, c'est-à-dire, 500 euros. Cela représente tout de même 90 000 euros accordés à l'école Sophie Barat. Nous resterons donc là. Et si vous maintenez effectivement la somme de 550 euros, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

L'année passée, vous nous expliquiez que les écoles privées épluchaient les comptes administratifs de la ville pour estimer les montants alloués aux élèves du public et ainsi exiger ce montant par élève auprès de la Municipalité. Nous avons repris le compte-rendu, à cette époque, vous étiez en cours de négociations avec les écoles privées...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

L'école privée...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

... Avec l'école privée de Châtenay, pour trouver un accord sur la base d'une estimation commune des moyens alloués aux élèves du public à Châtenay-Malabry. Avez-vous trouvé un accord ? Si oui, pour quel montant ? Sinon, quelle est l'estimation des écoles privées et quelle est celle de la ville ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisqu'il s'agit du même sujet, je vais donc vous répondre en même temps. Nous n'avons pas trouvé d'accord parce que nous n'avons pas la même lecture des sommes allouées et parce qu'ils demandaient des sommes très importantes. Nous n'avons pas trouvé d'accord, mais nous avons indiqué que nous respecterions l'accord décidé au sein de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, portant ce montant à 750 euros par élève. Ils nous ont même demandé de le porter immédiatement, mais nous avons refusé : nous nous cantonnerons à augmenter de cinquante euros par an et par élève, jusqu'à atteindre le seuil des 750 euros. Comme vous l'avez remarqué, nous avons agi de la sorte l'an passé et nous continuons cette année.

Le nombre d'enfants a également augmenté, expliquant ainsi le différentiel, Madame COLOMER. L'augmentation de la somme globale ne s'explique pas seulement par les cinquante euros supplémentaires : l'an dernier, l'école comptait 130 enfants contre 176 cette année.

Comme vous l'avez vous-même indiqué, nous respectons la loi. Et puisqu'il n'existe pas d'accord sur le montant et que nous ne sommes même pas au niveau de l'accord signé par l'association des maires des Hauts-de-Seine, heureusement que nous entretenons de bonnes relations avec l'établissement. Ses responsables voient que nous tenons nos engagements en augmentant de cinquante euros par an. Car depuis, ils auraient pu nous déférer devant le tribunal administratif afin que nous passions, au moins, aux 750 euros. Madame COLOMER, vous qui êtes une spécialiste des tribunaux, vous devriez le savoir.

Vous savez tout à présent et vous pouvez voter en votre âme et conscience. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ
LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTE CONTRE
LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET
SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

JEUNESSE

Proposition de nouvelles associations et acter une nouvelle appellation d'une compagnie pour adhérer au dispositif « P@ss 92 » avec le département des Hauts-de-Seine.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le Département des Hauts-de-Seine, poursuit l'opération « P@ss92 » en direction des collégiens alto séquanais de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ce dispositif vise à encourager la pratique d'activités extrascolaires sportives, artistiques et culturelles afin d'assurer une meilleure prise en charge des jeunes le soir après les cours et le mercredi après-midi. Il apporte une aide financière aux familles du département pour ces activités extrascolaires, et s'adresse à toutes les familles sans aucune autre condition.

Ce dispositif est formalisé par la constitution d'un porte-monnaie électronique d'une valeur totale de 70 euros utilisable sous forme de tickets électroniques qui pourra servir de moyen de paiement pour l'inscription auprès des services municipaux et des partenaires municipaux (organismes, associations) qui ont été proposés par la commune au département.

Les organismes susceptibles de bénéficier de ce dispositif doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre un organisme à but non lucratif ou du secteur marchand qui offre aux collégiens des activités sportives ou culturelles en rapport avec les classes de 6^{ème} à 3^{ème} ou les intérêts des collégiens.
- Respecter le principe de laïcité
- Offrir un égal accès aux filles et aux garçons.
- Disposer d'une expérience suffisante (au moins deux années consécutives à la date de la signature de la convention).

Le choix de la commune de faire bénéficier un organisme du dispositif reste une proposition à laquelle le département n'est pas obligé de donner une suite.

Le « P@ss 92 » permet à de nombreux collégiens châtenaisiens d'accéder plus facilement aux différentes activités extrascolaires proposées sur le territoire communal. Dès lors, il convient de renouveler la possibilité d'accepter « P@ss92 » comme moyen de paiement pour les activités extrascolaires, culturelles ou sportives, dispensées par la ville. La ville avait déjà 18 organismes affiliés mais, deux nouveaux organismes souhaitent y adhérer (Les Mousquetaires et AS Zumbadanse). Par ailleurs la ville prend acte de la nouvelle appellation d'une compagnie de théâtre (Pierre de Lune devenant « Ailes de Soi »).

La convention est conclue jusqu'au 24 mars 2015.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune ?

A titre d'information, ce dispositif profite, sur l'année scolaire 2012-2013, à 1 030 collégiens de notre ville. Ce chiffre est significatif.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la prestation de service unique liée aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans, mise en place au 1^{er} janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir les montants plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales au sein de ces structures à compter du 1^{er} janvier 2013.

Rappelons que la participation des familles aux frais d'accueil est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants à charge et de la présence éventuelle d'un enfant handicapé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

Ressources annuelles	Ressources mensuelles	Participations familiales horaires
Plancher : 7 306,56 €	Plancher : 608,88 €	Plancher : 0,37 €
Plafond : 56 665,32 €	Plafond : 4 722,11 €	Plafond : 2,83 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Bilan d'activités et comptes 2011 de l'association "Centre Social Lamartine".

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis SICART, Adjoint au Maire

Le centre social se définit comme :

- un équipement de quartier à vocation globale,
- un lieu de rencontres et d'échanges familial et pluri-générationnel,
- un lieu d'animation de la vie sociale,
- un lieu d'interventions sociales contribuant à divers partenariats.

L'année 2011 s'est située dans le prolongement d'un développement continu pour le centre social, dans le cadre de la mise en œuvre du projet social 2009/2012 et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en cours.

Un projet social 2012/2015 a été élaboré durant l'année 2012 et l'agrément CAF a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2015.

Le centre social peut s'appuyer sur l'aide de 20 membres bénévoles qui s'ajoutent aux 13 salariés de la structure.

26 stagiaires ont été accueillis durant l'année 2011 (6 cinquièmes, 3 quatrièmes, 5 troisièmes, 1 terminale BEP sanitaire et social, 5 bacs professionnels, 4 élèves de BTS, 1 élève EJE, 1 élève de l'AFPA), ce qui complète l'action volontariste de la Ville. Cette dernière accueille, en effet, environ 200 jeunes chaque année au sein des divers services.

La synthèse ci-jointe présente l'essentiel des données exposées de façon détaillée dans le rapport d'activité transmis à la ville et qui a fait l'objet d'une présentation en commission.

Le bilan financier 2011

Le résultat comptable de l'exercice est de 6162 € :

- charges 595 059 € ;
- produits 601 220 €.

Ceci portait l'excédent cumulé au 1^{er} janvier 2012 à 56 079 € (plus 7 622 € de réserve).

A noter que la subvention communale (470 000 €) a représenté 78,2 % des produits de l'association. Les subventions de la CAF représentent quant à elles 88 238 € (14,7 % des produits).

Ces deux sources de financement, à elles seules, représentent donc 92,9 % des produits perçus.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur SICART. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Monsieur DIHMANI et Monsieur NADEAU.

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

Merci Monsieur le Maire. Au nom de mon groupe, j'ai participé à la commission d'institution. Je souhaite resituer notre pensée sur ce travail nous paraissant effectivement important. Il convient de saluer la dynamique et l'engagement de tous les personnels, qu'ils soient bénévoles ou non. Le bénévolat est important comme nous le voyons avec 2 980 heures, soit près de deux équivalents temps plein. Il est aussi nécessaire d'évoquer les professionnels pour dix équivalents temps plein, les jeunes suivant des stages ou venant en formation...

Nous prenons également acte d'un rapport d'activités assez riche dans un centre social aux actions tout à fait légitimes, sur un territoire d'habitat social et d'intervention prioritaire, comme vous le savez. Le centre social demeure sur ce territoire le seul opérateur associatif avec les missions généralistes qui sont les siennes.

Nous pouvons toujours nous interroger sur notre présence sur ce territoire prioritaire. Selon moi, l'action du centre social revêt un sens dans ses mises en cohérence. Et l'appréciation de l'action ne peut pas s'effectuer en dehors de la coordination portée par l'IDSU.

Du point de vue de l'action de proximité, nous observons que sur ces territoires prioritaires, par exemple, il n'existe pas de centre de loisirs dans l'école la plus proche du centre social. Je pense notamment à Masaryk, collège ou primaire. Nous supposons la demande du territoire importante. Les limites en espace d'accueil du centre social ne peuvent, à l'évidence, répondre à la demande. Cela rend urgent le projet de reconstruction du centre social.

Comme vous le savez, la reconstruction est différée à une date que nous ne connaissons pas encore. En tout cas, elle n'est pas budgétée au BP 2013 et la situation financière de notre commune ne nous permet pas d'être optimistes comme nous l'aurions souhaité.

Nous demandons au présent Conseil municipal de maintenir et de confirmer cette priorité. Cette reconstruction nous semble davantage prioritaire que bon nombre de choix tels que -au hasard-, la démolition annoncée de la salle interculturelle avec la reconstruction, juste à côté, de la salle polyvalente. De mémoire, une somme de 1,2 million d'euros a été budgétée en 2013. Justement, le même montant avait été budgété aussi pour le centre social Lamartine en 2013.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

En 2013, cela ne figure pas...

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

Pardon, en 2012. Mais en 2013, nous observons une enveloppe pour l'espace collectif dans la future résidence sociale à peu près pour le même montant.

Nous notons par ailleurs que la ville demeure importante en termes d'engagement. La gestion du centre social fait état de financements quasi exclusifs : 470 000 euros, comme l'a indiqué Monsieur SICART, et 88 000 euros de la CAF. Il s'agit quasiment des seuls financements alors que la plupart des actions du centre social sont éligibles à d'autres financements. Au regard d'un avenir apparaissant quelque peu difficile, et compte-tenu de l'importance du financement de la ville -je m'en réjouis, et je ne souhaite pas voir la ville baisser sa subvention-, il est peut-être nécessaire de rechercher la multiplicité des financements. Je connais peu de villes intervenant à ce niveau-là sur les centres sociaux et j'ai quelques références à l'esprit.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il serait intéressant d'indiquer qui d'autre peut financer. Si vous avez des exemples, qui d'autre pourrait nous aider à financer ?

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

J'ai quelques exemples comme les actions de classes...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La Région pourrait nous financer selon vous ?

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

J'ai pris quelques exemples : les actions de classe sont éligibles aux financements de l'ACCES et de la CAF

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La CAF reste la CAF, donc cela ne changera pas.

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

Dans les 88 000 euros versés par la CAF, me semble-t-il, il n'existe pas d'actions...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous évoquez d'autres financeurs que la ville et la CAF. Là, nous pouvons rajouter une action pouvant être prise en charge par la CAF, mais quels peuvent être, Monsieur DIHMANI, les autres financeurs ? Vous pouvez nous les donner ?

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

J'ai parlé d'ACSÉ par exemple. Cet organisme public finance tout l'accompagnement à la scolarité. Puisque la CAF verse 88 000 euros au titre de financement structurel pour la fonction animation sociale globale et animation collective famille, j'ai fait le décompte rapidement : 56 000 euros sont versés au titre de la convention animation globale, 12 000 euros et quelque pour l'animation familles. J'imagine que les 20 000 euros restant sont versés au titre de l'accueil de centre de loisirs. Le centre social peut espérer 12 000 euros supplémentaires pour l'aide aux devoirs, par exemple, au titre des actions de CLAS de la CAF. Je n'ai pas vu le détail du compte de résultats, mais ils n'y figurent pas me semble-t-il.

L'ACSÉ est aussi un service de l'Etat intervenant aussi sur ces contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Légitimement, nous pouvons peut-être aussi solliciter la DRAC au titre d'actions culturelles éligibles. Ou bien auprès de la Région au titre de l'animation sociale des quartiers. Nous pouvons aussi espérer avec l'action importante du centre social autour de l'aide à la parentalité, le financement des REAAP auxquels, voilà quelques années, le centre social appartenait. Mais il n'appartient plus à ce réseau, me semble-t-il, en 2011. De même, l'accueil de loisirs des enfants peut émerger au titre du contrat temps libre avec la CAF. Pourquoi ne pas imaginer également que l'Office HLM intervienne dans des aides aux projets ? Le Centre social intervient auprès d'une population relevant aussi de l'Office HLM. Il ne s'agit pas de quelque chose de fou.

Voilà donc des idées qui pourraient se révéler utiles au centre social et favoriser la pluralité des financements. Naturellement, cela représente du travail pour les directeurs en place : il est confortable d'obtenir tout de la ville ; de la sorte, personne ne « galère » à monter des dossiers. Mais si nous la cherchons, la pluralité est possible. Il est étonnant qu'elle n'ait pas encore été mise en œuvre. Nous devons nous montrer patients car elle se fera dans les mois à venir.

Ainsi, selon nous, une pluralité des financements pourra sans doute alléger la participation de la ville. A notre sens, cela demande aussi un gage d'une meilleure indépendance de l'association gestionnaire à l'égard de l'exécutif local. Il n'existe pas de suspicion, mais il apparaît normal qu'une association de droit privé puisse être totalement autonome dans ses choix de stratégies d'action sur le territoire et sur les missions confiées par la ville. Par exemple, que son conseil d'administration puisse élire librement et démocratiquement son président parmi ses membres adhérents. Mais Monsieur SICART a indiqué qu'il s'agissait d'une idée à l'ordre du jour. Et il n'est pas exclu qu'elle soit mise en œuvre dans le cadre du nouvel équipement dont nous ne connaissons pas la date, et de nouveaux statuts, puisque les actuels sont anciens semble-t-il.

Je vous remercie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Monsieur SICART, vous souhaitez répondre à Monsieur DIHMANI ?

(Intervention hors micro de Monsieur NADEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Aucun problème. Allez-y Monsieur NADEAU.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues.

Dans les documents communiqués, il semble que le provisionnement pour la construction du centre social Lamartine, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cette assemblée, ne soit plus à l'ordre du jour. Nous nous posons donc la question sur le devenir de la programmation de la construction de ce nouvel équipement.

Je m'associe à Monsieur DIHMANI pour remercier les personnels et les équipes, les bénévoles autant que les salariés sur le centre social Lamartine. Nous sommes tous ici, autant la majorité que l'opposition, à souhaiter que cet équipement puisse voir le jour dans les temps à venir.

Nous souhaitons simplement que Monsieur le Maire ou Monsieur SICART puisse nous éclairer sur la disparition du provisionnement de 1,2 million d'euros. Et comment va se passer le projet.

Monsieur Jean-Louis SICART, Adjoint au Maire :

Je remercie Monsieur DIHMANI à la fois pour son propos en direction des équipes, mais également pour sa participation à la commission se révélant très positive. Il nous a adressé des observations, un dialogue s'est instauré. Effectivement, les financements se décident en fonction des missions : nous ne pouvons pas d'abord chercher le financement et ensuite lancer la mission. Il est nécessaire de déjà financer la mission au départ.

A la DRAC, nous disposions auparavant de subventions, mais elles ont disparu. Aujourd'hui, nous n'avons plus de subventions de la DRAC. D'autres organismes ont également arrêté de nous financer ainsi que l'Etat. Toutefois, nous devons effectivement toujours chercher par rapport à ce

que nous avons prévu et non pas chercher une subvention pour lancer une action. Notre démarche est inverse : nous voulons d'abord prévoir une action et ensuite, la financer.

Je vous ai également parlé des statuts. Il est vrai que nous allons les adapter aux nouvelles missions. Nous menons actuellement ce travail. Cela me semble clair.

Pour ceux intéressés, il existe un bilan d'activités. Si les gens se rendent au centre social, ils peuvent le consulter : il est complet, tout y figure. Madame DELAUNE le connaît bien : vous l'avez eu ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Non.

Monsieur Jean-Louis SICART, Adjoint au Maire :

Il peut être consulté au centre social.

Je vous remercie. Ils vont continuer à travailler avec beaucoup d'enthousiasme au bénéfice des enfants et des habitants de notre ville. Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Au sujet de la reconstruction du centre social, Monsieur NADEAU, vous étiez présent l'an passé. Nous avons obtenu quinze millions d'euros d'emprunts jusqu'à la fin du mandat, quand beaucoup de collectivités n'arrivaient pas à avoir d'emprunt du tout et devaient arrêter les travaux en cours. Cela prouve d'ailleurs combien notre ville est en bonne santé. Dans la PPI, nous avons décidé de reporter ce projet pour une simple et bonne raison : aujourd'hui, comme Monsieur DIHMANI l'a souligné, le centre fonctionne très bien. Il est très actif, dispose d'un public assidu et actif, participant aux différentes actions.

La seule nouveauté apportée par le nouveau centre par rapport à l'actuel, concernait l'épicerie sociale, comme cela a été évoqué, tout à l'heure, par Madame COLOMER, me semble-t-il. L'épicerie sociale reposait sur un projet en étroite collaboration avec l'espace prévention santé pour qu'il soit un lieu pédagogique, et non pas qu'il devienne un lieu comme les Restos du cœur, le Secours catholique ou le Secours populaire.

Dans la difficulté que connaît en ce moment une partie de nos concitoyens, je ne suis pas sûr qu'ils aient envie d'aller dans une épicerie sociale pour en même temps apprendre un certain nombre de choses : ils vont surtout aux Restos du cœur.

Nous réaliserons cependant cet équipement. Pour rappel, nous disposons du terrain et les démolitions ont été réalisées par l'Office. D'ailleurs, nous avons connu un débat ici, puisque vous trouviez que l'emplacement à l'époque n'était pas idéal. Le permis de construire a même été déposé à l'époque et délivré. Ce permis est valable durant trois ans et peut être reconduit sur simple demande pendant un an. Cette épicerie figurera dans notre projet et si les Châtenaisiens nous accordent leur confiance, nous pourrons le lancer. Il n'interviendra pas en 2014, puisque notre PPI court jusque 2014 et les chantiers seront en cours. Mais à partir de 2015, nous pourrons lancer les travaux du nouveau centre social Lamartine.

Nous avons pris acte du bilan d'activités. Monsieur SICART, je vous en remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

URBANISME – TRAVAUX

Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2012.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2012.

Bilan des acquisitions de la Commune pour 2012

- **Acquisition** des locaux d'une ancienne épicerie, aujourd'hui transformés en un appartement de 50,44 m², situés en rez-de-chaussée d'une copropriété de faibles dimensions au 29 rue Jean Longuet et correspondant au lot n° 9 de la copropriété.
La Ville a acquis ce bien dans le cadre de la réalisation des travaux d'amélioration de la circulation piétonne et de la visibilité du carrefour situé entre la rue Jean Longuet et l'avenue Jean Jaurès.
La commune est devenue propriétaire de ce bien, cadastré section AC n° 76, au prix de 155 000 euros, par acte authentique signé le 30 janvier 2012.
- **Acquisition** des parcelles cadastrées section AK n° 35, n° 36 et n° 83 sises Grande Voie des Vignes, appartenant au Syndicat des copropriétaires de la Résidence « Les Villas Adelia » et correspondant à une partie de l'emprise foncière de cette même voie, afin de les incorporer dans le domaine public communal.
La commune a acquis ce bien, d'une superficie de 676 m², à l'euro symbolique, par acte authentique signé le 29 mars 2012.
- **Acquisition** des parcelles cadastrées section AT n° 481, n° 482, n° 484, n° 485, n° 488, n° 511 à n° 513 sises 1 rue Joseph Lahuec et appartenant à l'Etat.
La ville a acquis ce bien, d'une superficie totale de 1 421 m², afin d'y aménager un dépôt de voirie pour le Centre Technique Municipal.
La commune est devenue propriétaire de cette unité foncière, au prix de 308 100 euros par acte authentique en date du 12 avril 2012.
- **Acquisition** des parcelles cadastrées section U n° 386 et n° 388 sises rue Jules Verne, appartenant à la SCI Résidences Franco Suisse et correspondant à une partie de la voirie située à l'angle de la rue Jules Verne et de la rue de Verdun, afin de les incorporer dans le domaine public communal.
La commune a acquis ce bien, d'une superficie de 135 m², à l'euro symbolique, par acte authentique signé le 3 octobre 2012.
- **Acquisition en état futur d'achèvement** du volume n° 1 de la division en volumes de la parcelle cadastrée section AT n° 462 sise 280 avenue Jean Jaurès appartenant à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine.
La ville a acquis ce bien afin d'y réaliser, au sein de la résidence locative sociale en cours de construction par l'Office, un espace polyvalent de 500 m². Le prix de vente a été fixé à 1 200 000 euros payable par la commune, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
L'acte de vente authentique relatif à cette acquisition a été signé le 21 décembre 2012.

Bilan des cessions de la Commune pour 2012 :

- **Cession** de deux boxes situés dans le deuxième sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces boxes, pour une surface totale de 36 m², correspondent aux lots n° 5 et n° 25 de la copropriété.

La vente a eu lieu au prix de 25 000 euros, par acte authentique signé en date du 3 mai 2012.

- **Cession**, après désaffectation et déclassement, d'une partie de délaissés de voirie de la rue des Cerisiers au profit d'un riverain de cette rue. Le bien, cadastré section AT n° 562, d'une superficie de 52 m², a été cédé au prix de 5 300 euros, par acte authentique signé le 27 juin 2012.
- **Cession** de l'emprise foncière de la parcelle T n° 462 sise 280 avenue Jean Jaurès, pour une superficie de 6 136 m² au profit de l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine.
La cession de ce bien permet la réalisation, par l'Office, d'une résidence locative sociale et d'un espace polyvalent à céder ensuite à la Ville dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement.
La commune a vendu cette parcelle, pour un montant de 1 000 000 euros, par acte authentique signé le 12 juillet 2012.
- **Cession** de cinq emplacements situés dans le premier sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces emplacements, pour une surface totale de 72 m², correspondent aux lots n° 155 à n° 159 de la copropriété.
La vente a eu lieu au prix de 75 000 euros, par acte authentique signé en date du 13 septembre 2012.

Le bilan de l'année 2012 doit être intégré au Compte Administratif de la Ville.

La présente délibération a pour objet d'approuver ce bilan.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Une nouvelle fois, nous tenons à exprimer notre désaccord sur le choix de l'emplacement pour la construction de la résidence locative sociale. Ce lieu caché et enclavé témoigne d'un certain nombre de considérations de votre part à l'égard des populations fragilisées. Il existe un enjeu important à inclure ces personnes dans la vie de la cité et, donc, à placer cette résidence dans un milieu intégrateur tel qu'un axe structurant comme la Division Leclerc. D'ailleurs, à l'origine, n'avait-il pas été envisagé un emplacement dans le secteur du carrefour Allende ? Il est vrai qu'une telle décision irait à l'encontre d'une avenue haut de gamme pour les futurs acquéreurs immobiliers.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Encore une fois, je vais vous donner la même réponse. Ce terrain présente l'avantage de nous appartenir : nous pouvons donc le revendre à l'Office départemental à un montant indiqué dans la délibération, d'un million d'euros. Cette somme se révèle très faible pour plus de 6 000 m². Cela permet une charge foncière offrant la réalisation d'une résidence sociale. Lorsque vous voyez le montant des transactions se réalisant dans la ville à l'heure actuelle, ils se révèlent bien plus élevés et pour des surfaces beaucoup moins importantes. Cela n'aurait donc pas permis la construction d'une résidence sociale. Ou cela aurait été une dépense supplémentaire très élevée pour l'Office ou pour nous-mêmes, pour acheter le terrain. Puisque nous le possédons, nous pouvons donc le vendre à faible coût à l'Office pour réaliser ce projet.

Quand vous évoquez un emplacement caché, cela n'engage que vous. Car à cet endroit, la vue existante est magnifique sur la Vallée aux Loups. Cette situation nous a valu d'ailleurs des problèmes avec la Région ayant suivi l'avis du lycée et refusant la désaffectation parce que cette construction retirait aux élèves la vue sur la Vallée aux Loups.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

La raison était différente. Il s'agit d'un raccourci...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si nous avions cédé ce terrain à un promoteur, à un tel emplacement, il aurait été vendu au m² beaucoup plus cher qu'en bordure de la Division Leclerc. Cette avenue demeure un axe passant où, selon le trottoir, vous êtes exposé plein nord. A la différence, ce site offre la certitude de ne jamais avoir de vis-à-vis puisqu'il donne sur un parc classé : vendu à promoteur, le prix au m² se serait donc avéré très très élevé. Par conséquent, nous construisons une résidence sociale à un endroit où nous aurions pu avoir l'accession à la propriété la plus chère de la ville. Il ne s'agit donc pas d'un mépris à l'égard de ces personnes, puisque nous les mettons dans un endroit où certains sont prêts à payer 6 000 ou 7 000 euros le m², pour y habiter. En revanche, ces personnes ne paieront qu'un modique loyer social.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Votre argumentation est très spécieuse, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Elle est peut-être spécieuse comme vous le pensez, mais elle est réelle. Si demain, nous diffusons une annonce, vous verrez combien de promoteurs vont se précipiter pour acheter ce terrain à un prix très cher pour ensuite revendre très cher. Je peux vous l'assurer. De plus, vous connaissez bien les prix, Madame DELAUNE, se pratiquant actuellement sur Châtenay.

Je mets donc ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ***

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS***

URBANISME – TRAVAUX

Levée d'une servitude non aedificandi grevant et servant les parcelles cadastrées section U n° 117 et U n° 323 sises 9 et 13 rue Jules Verne.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Par acte du 1^{er} juillet 2009, le Conseil général des Hauts-de-Seine a acquis la parcelle cadastrée section U n°117 pour 1 381 m², située 9 rue Jules Verne à Châtenay-Malabry.

Celle-ci est grevée d'une servitude non aedificandi réciproque instaurée afin de laisser une zone libre de toute construction autour du bâtiment existant et s'étendant sur les parcelles voisines.

Pour les besoins de ses services, le département envisage aujourd'hui de reconstruire sur cette parcelle, après démolition de la construction existante, un bâtiment qui abritera les locaux d'une future Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), une circonscription de la vie sociale et un centre de planification et d'éducation familiale.

Pour que le projet envisagé soit conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire d'éteindre la servitude non aedificandi grevant et profitant à cette parcelle, par renonciation réciproque avec les actuels propriétaires des parcelles entourant le bien.

La commune étant propriétaire de la parcelle cadastrée section U n°323 sise 13 rue Jules Verne et correspondant à une partie de l'emprise foncière du groupe scolaire Jules Verne, le département nous a fait part de son souhait de lever cette servitude.

Il a aussi pris l'attache avec l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine, qui est de son côté, propriétaire des parcelles U n° 324, n° 325 et n° 367.

Compte tenu de la valeur marchande quasi-inexistante de ces servitudes, ainsi que l'intérêt général du projet, qui permettra aux Châtenaisiens de bénéficier des services d'une nouvelle P.M.I., il est décidé de réaliser la levée réciproque de cette servitude non aedificandi, sans versement de compensation financière (conformément à l'avis rendu par le service France Domaine en date du 4 décembre 2012).

Afin de ne pas retarder le projet, le département, ainsi que l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine délibéreront, chacun de leur côté, dans les plus brefs délais.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tout acte lié à la procédure de levée de cette servitude.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Bien sûr, nous sommes favorables à cette délibération. Cette construction de la nouvelle PMI était déjà envisagée lorsque j'étais Conseillère générale. J'avais alors insisté sur l'intérêt de ce projet. La PMI a besoin de locaux modernisés, agrandis et plus adaptés. Et la lier à la CVS et au centre de planification familiale apparaît évidemment positif.

Quelques questions cependant. Quel est le devenir des locaux actuels de la PMI ? Bien sûr, la PMI est ouverte à tous les publics, mais nous savons qu'une majorité d'habitants des quartiers défavorisés

la fréquente. Le nouveau lieu est central : par conséquent, il se trouve éloigné des quartiers les plus excentrés ; en particulier, la Butte rouge et la rue Paul de Rutté. Une réflexion sera-t-elle menée pour faciliter ces déplacements pour les mamans et leurs bébés ?

Une autre inquiétude dépend principalement du Conseil général et de l'Office. Mais je souhaite également l'exprimer. Avec le déménagement de la PMI pour occuper les terrains en question, petit à petit, tous les équipements disparaissent de la Butte rouge. C'est évidemment dommageable.

Ma dernière question est adressée à vous, Monsieur le Maire, en tant que Conseiller général. Dans le département, les PMI fonctionnent mal en raison, notamment, d'un manque de personnel. Pouvez-vous nous informer quelle sera votre action au Conseil général pour améliorer cette situation ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais essayer de vous répondre. D'abord, la PMI est fréquentée par tout public. Comme vous l'avez signalé, les locaux où elle se situe aujourd'hui, sont loin d'être performants. Nous avons décidé d'ajouter effectivement la CVS et le planning familial : il me semblait plus intéressant de disposer d'un lieu unique évitant à la population de se déplacer en divers endroits. Il était donc nécessaire de trouver un terrain suffisamment vaste pour accueillir un équipement regroupant PMI, CVS et le planning familial. Ce terrain présentait une opportunité puisque nous y trouvions auparavant la Sécurité sociale. Toutefois, dans la Cité-Jardin, il n'existait pas une telle opportunité de surfaces.

Selon vous, cet équipement se trouve éloigné d'une grande partie des gens l'utilisant : cela ne me semble pas tout à fait exact. En effet, la nouvelle implantation se trouve à proximité immédiate des Vaux Germaines composés de logements sociaux, à proximité de la Cité des Peintres uniquement composée de logements sociaux. Or ces habitants devaient bien se déplacer de l'autre côté de l'avenue. A l'avenir, nous observerons l'inverse : les personnes habitant de l'autre côté de l'avenue devront se déplacer. Il n'existe pas de difficultés pour s'y rendre. Selon l'endroit de la Cité-Jardin, la distance n'est pas très grande. De plus, le secteur Paul de Rutté, situé un peu plus loin, est desservi en transports en commun. Comme la RATP ne dessert pas les quartiers sensibles, faute de recettes suffisantes, l'intercommunalité que j'ai l'honneur de présider, avec le Paladin, dessert la Cité-Jardin ainsi que la rue Jules Verne par le chemin de la Justice. Le Paladin emmènera donc directement ces populations au centre de PMI, de CVS et de planning familial. Il était donc judicieux de réaliser le Paladin. Et de la sorte, les utilisateurs seront encore plus nombreux.

Concernant les PMI, je n'ai pas connaissance de problèmes particuliers. En tous les cas, je n'ai pas été saisi en tant que Maire, par les personnels travaillant à la PMI de Châtenay. Toutefois, si des problèmes existent, ces personnes ont dû se manifester auprès du Président du Conseil général, ou auprès du vice-Président en charge du dossier. Je n'occupe pas toutes les vice-présidences du Conseil général : j'en ai une, la politique de la ville, me prenant déjà beaucoup de temps. Effectivement, il demeure encore beaucoup de projets ANRU financés par nos soins dans beaucoup de villes comme Bagneux, Gennevilliers, Colombes, à Asnières avec Monsieur PIETRASANTA que vous verrez bientôt et qui est bien content de disposer de l'argent du Conseil général pour aménager sa ville. Je pourrais ainsi multiplier les exemples. Cette vice-présidence me prend déjà suffisamment de temps pour ne pas aller « mordre » sur les compétences, importantes, de ma collègue vice-présidente en charge de ces dossiers. Bien entendu, je lui ferai part de votre remarque.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Constitution de la commission ad hoc chargée de donner un avis sur le règlement de voirie.

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Le règlement de voirie de la ville a été adopté le 29 mars 1994 et il convient de le modifier afin de tenir compte de l'évolution du droit et des besoins de la commune.

L'article R141-14 du Code de la Voirie Routière dispose que « *le règlement est établi par le conseil municipal après avis d'une commission présidée par le Maire et comprenant notamment des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales* ».

Préalablement à la soumission d'un projet de nouveau règlement de voirie au conseil municipal, celui-ci doit être ainsi soumis à une commission créée spécifiquement à cet effet.

Il vous est proposé de créer cette commission consultative avec la composition suivante :

- Georges SIFFREDI, Maire, Président de droit,
- Trois membres du Conseil municipal,
- Au titre des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales :
 - Un représentant d'ERDF
 - Un représentant de GRDF
 - Un représentant de FRANCE TELECOM
 - Un représentant de NUMERICABLE
 - Un représentant d'ORANGE
 - Un représentant de SFR
 - Un représentant de FREE
 - Un représentant de BOUYGUES TELECOM
 - Un représentant du SEDIF
 - Un représentant du SIPPAREC
 - Un représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine
 - Un représentant de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- Le Directeur général des services techniques et l'ingénieur voirie de la ville assisteront cette commission, en tant que personnes techniquement compétentes.

Monsieur le Maire procédera à tous les actes nécessaires au fonctionnement de cette commission.

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'entériner la constitution de la commission et sa composition ;
- d'élire les représentants du Conseil municipal en son sein, en dehors de Monsieur le Maire, président de droit.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. En plus de tous les organismes figurant dans la délibération, je vous propose d'ajouter Monsieur GHIGLIONE en charge de l'urbanisme, Madame COSTAZ, en charge des travaux, mais également un élu de l'opposition pour avoir trois élus. Quelqu'un souhaite-t-il faire partie de cette commission ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agira de Madame GUTGLAS.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Tout le monde est d'accord pour les trois élus ? Il n'est pas nécessaire de procéder à un vote particulier ?

Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Nous passons au rapport suivant avec Madame COSTAZ.

URBANISME – TRAVAUX

Délégation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de rénovation et reconstruction des Rues D'Aulnay, Amélie et La Fontaine à la Ville du Plessis Robinson.

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Les Rues D'Aulnay, Amélie et La Fontaine requièrent des travaux de rénovation et reconstruction. Ces trois voies ont pour particularité d'être pour partie sur le territoire de la Ville Châtenay-Malabry mais également pour partie sur le territoire de la Ville du Plessis Robinson.

En 2011, la Ville du Plessis Robinson a fait le choix de confier la rénovation de ces voies, pour la partie située sur son territoire, dans le cadre d'un contrat de partenariat avec la société PLESSENTIEL.

La bonne coordination des travaux nécessite que la ville de Châtenay-Malabry et du Plessis Robinson travaillent de concert : les travaux doivent être réalisés concomitamment et selon les mêmes procédés et ce surtout que la division du territoire ne correspond pas au centre des voiries.

Ainsi, il vous est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et reconstruction des Rue d'Aulnay, de la Rue d'Amélie et de la rue La Fontaine, pour les parties situées sur notre territoire, à la Ville du Plessis Robinson. Cette faculté est prévue par la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite « MOP ».

La délégation de maîtrise d'ouvrage consiste à confier à la Ville du Plessis Robinson l'ensemble des

études et travaux. Cette dernière adoptera alors un avenant avec le titulaire de son contrat de partenariat pour lui confier la réalisation des travaux complémentaires pour les parties des Rues D'Aulnay, Amélie et La Fontaine situées sur le territoire de Châtenay-Malabry.

La Ville de Châtenay-Malabry s'engage à régler le montant des études et travaux correspondant à la partie de son territoire, évalués à 260.000 € H.T. Cette somme sera réglée à la fin du chantier à la Ville du Plessis Robinson.

Les agents de la ville seront invités aux réunions hebdomadaires de chantier et la ville assistera à la réception des travaux.

Je vous demande de déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de rénovation et reconstruction des Rues D'Aulnay, Amélie et La Fontaine situées sur le territoire de notre ville à la Ville du Plessis Robinson et bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage avec la Ville du Plessis Robinson.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je souhaite juste savoir si un surcoût est induit par le fait d'être dans un partenariat public-privé. Est-ce avantageux ou non par rapport à un appel d'offres de travaux ? Des simulations ont-elles été réalisées ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui. Pour nous, nous ne sommes pas dans le PPP. Pour ceux qui ne sont pas au courant, un PPP entraîne également l'entretien derrière. Nous n'entrons pas dans ce cadre. Effectivement, les montants indiqués là correspondent aux montants sur lesquels nous nous sommes mis d'accord en fonction du projet, des réalisations prévues et de l'équivalence que nous avons nous-mêmes lorsque nous lançons des travaux. Il s'agit de la somme maximum que nous attribuerons.

En l'absence d'autres interventions, je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées pour l'année 2012.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué

A travers la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'État a marqué sa volonté de porter une politique d'accessibilité forte et de faciliter ainsi la vie quotidienne de tous les citoyens.

Le législateur a retenu, pour accompagner et permettre ces évolutions, différents outils de programmation et de planification mais aussi l'installation dans chacune des communes de plus 5 000 habitants, des Commissions pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et, pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, des Commissions Intercommunales.

Il est prévu que chacune de ces commissions élabore un rapport annuel qu'elle communique au Préfet (art. L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans notre commune, cette commission a pris le nom de « Commission ville-handicap ». Elle s'est réunie le 4 décembre 2012.

- **Données générales**

Sous la présidence de Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, la commission comprend de droit douze membres, dont six élus municipaux (délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008) et les représentants des diverses associations concernées sur la commune :

- Association Valentin Haüy
- Plateforme Interassociative des Personnes Handicapées
- Les Amis de l'Atelier
- Ainsi que trois représentants des services municipaux intéressés

La commission se réunit une fois par an en séance plénière.

Pour rappel, il existe une commission intercommunale des Hauts-de-Bièvre compétente pour les transports urbains, l'habitat, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels communautaires.

La commission communale est compétente pour la voirie communale, l'aménagement des espaces publics et les établissements recevant du public.

2. **Voirie et espaces publics**

En 2012, quatre places supplémentaires de stationnement pour personnes handicapées ont été créées, dont trois dans la Cité-jardin. Leur nombre est maintenant de 69.

Les rues Pégoud, Benoît, Chateaubriand, du Lavoir, Nicolas Appert, Eugène Sinet, le prolongement de Jean Longuet devant la place du marché, ainsi que l'Impasse Pierre Dupont et la Place de l'Eglise ont été réaménagées en améliorant leur accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Quant au PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), le diagnostic est achevé. Les prochaines semaines donneront lieu à la rédaction du plan d'action, du plan général d'accessibilité et du PAVE lui-même qui synthétisera l'ensemble des actions de mise en accessibilité.

3. **Les bâtiments recevant du public**

En 2012, les Services Techniques ont procédé au remplacement des paillasons du groupe scolaire Jaurès les rendant compatibles avec le passage d'un fauteuil roulant.

Au L.E.O « L'Auberge » du Loup Pendu, une rampe d'accès au palier de repos a été créée.

Au sein du groupe scolaire Masaryk, les escaliers ont été mis en conformité (nez-de-marches, contremarches contrastées, main courante...).

Enfin, la construction du nouveau complexe Léonard de Vinci s'est achevée. Celui-ci est entièrement accessible aux PMR, y compris les vestiaires et douches, ainsi que des places aménagées sur le parking et dans les tribunes.

4. Actions des Services Municipaux

De nombreuses actions se sont développées au sein des services :

- Le Service Social a officialisé la désignation d'un « référent handicap » qui est le point de contact pour toutes les personnes handicapées ayant une demande particulière à faire en Mairie. Ce référent est en contact avec celui du service scolaire/ périscolaire/ jeunesse. Une présentation de son rôle a été faite au Conseil des Séniors, aux « Amis de l'Atelier », aux associations et structures liées au handicap. Une visite de différents services de la ville (Espace Services, logement...) a été organisée à la demande de l'ESAT VIVRE, qui s'est révélée fort utile pour les usagers comme pour les employés municipaux.

Une aide financière est également mise en place pour faciliter le quotidien (achat de petit matériel par exemple). Huit personnes ont pu en bénéficier.

- Le service « maintien à domicile » poursuit ses actions :
 - * auto bleue
 - * aide à domicile
 - * auxiliaire de vie
 - * M. Dépannage et M. Course
 - * portage de repas

L'espace prévention-santé a organisé en 2012 un atelier de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire pour le public de la « Maison Heureuse » et du Centre Denise Croissant ainsi qu'un second atelier de sensibilisation à la propreté du logement pour le public de la « Maison Heureuse ».

- Les animations en direction des Seniors ont été les suivantes :
 - * Journées encadrées avec transport porte à porte pour les PMR en situation d'isolement,
 - * Séjour sérénité de 5 jours pour les valides et les PMR en juin,
 - * Atelier mémoire pour les déficients visuels,
 - * Sortie pour les fêtes de fin d'année,
 - * Réunion du Conseil des Séniors.
- Le Service des Affaires Scolaires s'est occupé en 2012 de 10 enfants présentant un ou plusieurs handicaps. Il a mis en place une formation pour les Directeurs de centre de loisirs axée sur les handicaps mental, visuel, moteur (4 journées). Les animateurs, quant à eux, ont pu bénéficier d'une formation visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants handicapés. D'autres projets ont été mis en œuvre tels que la création d'une passerelle entre petite enfance et enfance par un suivi personnalisé inter-partenaires, ou encore l'établissement d'un protocole d'accueil de l'enfant handicapé.
- Enfin, le service des Sports a lui aussi procédé à la formation des éducateurs sportifs de la ville et de l'IDSU qui interviennent en milieu scolaire. Il a également organisé un tournoi de foot-fauteuil comptant pour le Championnat de France (3 juin) et contribué à l'organisation d'ateliers ouverts au public avec l'association APEDIA

(16 juin).

Après cet exposé, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame CANET puis Monsieur NADEAU.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Selon moi, le problème n'est pas de faire monter le pourcentage comme vous l'avez indiqué, mais d'agir au maximum pour simplifier la vie des personnes à mobilité réduite.

Le rapport fait allusion au PAVE, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Pouvons-nous connaître ce diagnostic ? Il nous serait utile pour faire éventuellement d'autres propositions d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Nous voyons déjà les réalisations, mais malgré les efforts de nombreuses collectivités -ce constat ne vaut pas pour Châtenay uniquement-, il reste partout beaucoup à faire.

Quel est le pourcentage de personnels à mobilité réduite ou, d'une manière plus générale, souffrant d'un handicap, à la mairie de Châtenay ? Des efforts sont-ils réalisés pour favoriser leur embauche ? Une vraie politique d'ouverture dans ce domaine est-elle menée ?

Ma deuxième question se veut très pratique. Nous avons subi plusieurs épisodes neigeux et j'en remercie le personnel de la voirie ayant fourni un lourd et difficile travail, mais il demeure toujours des rues et des endroits un peu oubliés. Et les personnes à mobilité réduite en souffrent plus que n'importe lequel d'entre nous. Je vous fournis un exemple : alors que beaucoup de neige était tombée, je suis allée me promener dans la Butte rouge. J'imagine que ce que j'ai vu est consécutif à l'éternelle querelle responsabilité de la ville / responsabilité de l'Office : des petites rues de la Butte se révélaient bien glissantes et forcément très difficiles à utiliser pour cette catégorie de citoyens.

Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais déjà répondre sur l'enneigement et le déneigement par nos services ainsi que le nombre d'employés travaillant en mairie. Comme vous l'avez vous-même souligné, les services se sont montrés efficaces et même plus qu'efficaces. Toutefois, même en travaillant jour et nuit, il reste impossible de couvrir toute la ville. Les services dégagent d'abord les grands axes tels que l'avenue de la Division Leclerc ou la rue Jean Longuet, et au fur et à mesure, ils se rendent dans les quartiers. En l'occurrence, les voiries principales de la Cité-Jardin sont rapidement dégagées ; ne serait-ce que pour permettre au Paladin de circuler librement. Effectivement, nous intervenons dans les petites impasses vers la fin. Peu importe que cette charge incombe à l'Office ou à la Mairie, car bien souvent les impasses ne sont pas publiques et sont propriétés de l'Office. D'une façon générale, il existe aussi des quartiers pavillonnaires avec de toutes petites rues déneigées en dernier.

Tout dépend naturellement de la durée de l'épisode d'enneigement. Si cela dure longtemps, les services ont le temps de parcourir toute la ville. En revanche, si cela ne dure que quelques jours, il

est difficile de couvrir toute la commune. Nous avons ainsi connu plusieurs périodes mais aucune sur de nombreux jours.

Les services se sont révélés efficaces selon moi. Je regrette que tous les endroits n'aient pas été déneigés. Toutefois, les personnes handicapées ne sont pas les seules concernées : les personnes âgées et n'importe qui peut glisser sur une plaque de verglas.

Concernant le nombre d'emplois, en pourcentage, les personnes handicapées représentent 5,8% déclarés. Autrement dit, il peut en exister d'autres, mais nous ne le savons pas forcément. En effet, il existe handicap et handicap : il est facile de voir le handicap chez quelqu'un en fauteuil roulant, même s'il ne le dit pas. Mais d'autres personnes peuvent avoir d'autres types de handicaps et nous n'avons pas accès à leur dossier médical.

Monsieur DEBROSSE, vous voulez peut-être répondre sur d'autres points ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, 5,8%, comme je l'ai indiqué.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais ce chiffre est en réalité probablement plus élevé.

(Intervention hors micro)

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

Je reviens sur le pourcentage. Vous avez rigolé lorsque j'ai évoqué le paillason...

(Réaction hors micro)

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

Pas vous personnellement, mais d'autres personnes ont rigolé. Il est vrai qu'il apparaît marrant de parler de changement de paillason, mais cette petite action s'avère importante car un paillason peut justement gêner la circulation d'une personne en fauteuil. Des petites choses, mêmes minimes, permettent de progresser.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Bien. Pardon, Monsieur NADEAU, je vous avais oublié.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Mon intervention est très courte : il s'agit simplement d'un petit rappel, si vous voulez bien Monsieur le Maire, mes chers collègues, excuser un trou de mémoire. Comme les présents et les excusés apparaissent au moment de la commission, Monsieur DEBROSSE pouvez-vous rappeler qui sont les six membres représentant le Conseil municipal. Car j'ai oublié, entre-temps.

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

Nous en avons reparlé dernièrement puisque Jacques COURTEAU a été remplacé. Les membres sont : le Maire en tant que président de la sous-commission ; l'adjoint au Maire délégué aux affaires sociales et aux solidarités, Monsieur Jean-Louis SICART ; l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE ; le Conseiller délégué à l'intégration des personnes handicapées. Il s'agit de l'ancien rapport, mais ensuite, nous trouvons Madame COSTAZ...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les travaux, oui...

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

Je n'ai pas le nom du dernier représentant...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame FRAISSINET pour les écoles.

(Discussions hors micro)

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

De toute façon, il s'agit d'une commission consultative, sans vote.

(Discussions hors micro)

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

J'avais demandé à Monsieur le Maire si Madame FRANCHET pouvait participer sans être élue...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Sans être membre, Madame FRANCHET venait et participait.

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué :

Je tenais à ce qu'elle participe.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cela ne me gêne pas.

(Discussions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Bien. Nous prenons acte du rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

COMMERCE

Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés communaux d'approvisionnement pour l'année 2013

Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée

Par délibération du 12 juillet 1999, le Conseil municipal approuvait le choix de la société GERAUD et Associés comme délégataire pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autorisait Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public.

Cette convention fixe les modalités d'application de cette délégation ainsi que les tarifs qui sont appliqués aux commerçants non sédentaires souhaitant obtenir ou maintenir leur emplacement sur les marchés communaux. Les articles 14, 16 et 17 de la convention prévoient notamment une réactualisation annuelle des tarifs.

La dernière réactualisation des tarifs des marchés d'approvisionnement a été réalisée fin 2011 pour une application au 1er janvier 2012.

L'évolution des indices de référence résultent de l'application d'une formule de calcul prévue à l'article 16 de la convention.

Ainsi, sont proposés pour 2013 les tarifs suivants correspondant à une revalorisation de 2.23 % par rapport aux tarifs appliqués en 2012. (Les valeurs ont été arrondies au centime le plus proche).

	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Places couvertes sous bâches - le mètre linéaire		
Marché du Centre	3.31 € HT	3.38 € HT
Marché de l'Esplanade	3.45 € HT	3.53 € HT
Places découvertes- le mètre linéaire	2.13 € HT	2.18 € HT
Commerçants non abonnés - supplément par mètre linéaire	0,36 € HT	0,37 € HT

La redevance d'animation et de publicité pour 2013 est fixée à 1,65 € HT (contre 1,61€ HT en 2012) par commerçant abonné ou non et par séance.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération soumise à cette assemblée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame COLOMER, puis Madame DELAUNE.

Madame Geneviève COLOMER, Conseiller municipal :

Karim NADEAU me laisse son pouvoir.

La gestion du dossier des marchés communaux se révèle calamiteuse depuis de nombreuses années. D'abord, nous observons la rupture du contrat unilatérale du fait de la Municipalité, avec la société GERAUD, puis des indemnités de transactionnel, puis un nouvel appel d'offres ayant repris la société GERAUD comme exploitant. Nous notons ainsi beaucoup de péripéties. Si bien qu'aujourd'hui, il est peut-être temps de regarder de plus près : soit il existe une incapacité de l'exploitant, soit les tarifs sont réellement à revoir. En tout état de cause, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je souhaite simplement disposer d'un rappel sur le montage financier de ces délégations de service public. En effet, elles sont déficitaires à chaque fois...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous voulez, nous en parlerons dans le rapport suivant puisqu'il s'agit du rapport d'activités fourni par le délégataire. Par conséquent, vous anticipez car pour le moment, nous n'en sommes qu'à la revalorisation des tarifs pour savoir, en fonction du contrat, l'application, et en fonction de la commission spéciale émettant également un avis, si nous acceptons ou non les 2,23% conséquence de la valorisation par rapport au contrat et à son contenu.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous en venons au rapport d'exploitation, toujours avec Madame GUILLARD.

VIE ECONOMIQUE

Rapport d'exploitation annuel 2011 des marchés d'approvisionnement.

Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée

La Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux et la Commission Consultative des marchés forains, instituées par délibération du 17 avril 2008, ont pris acte du rapport d'activité du concessionnaire des marchés forains, la société GERAUD et Associés. Elles ont vérifié et contrôlé les conditions techniques et financières de l'exploitation, par le délégataire, des marchés d'approvisionnement communaux.

Dès lors, le Conseil municipal est amené à prendre acte également du compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique ainsi qu'un compte rendu financier.

Le délégataire a procédé au calcul de l'actualisation tarifaire, selon les indices de la formule contractuelle représentative des charges du service, pour une application proposée à la ville à compter du 1^{er} janvier 2011 après délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010.

La ville et la société GERAUD ont signé un quatrième avenant au contrat de délégation de Service Public. En effet, suite à la réhabilitation des locaux de l'ancien Conservatoire permettra d'accueillir un équipement public dédié à la jeunesse, une partie des locaux qui était attribué au stockage du matériel du délégataire accueillera un local technique nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement (notamment la cage d'ascenseur). L'avenant 4 précise le changement de destination d'une partie de ce local.

Par ailleurs, le dispositif contractuel a été réactualisé sur la base de la nouvelle configuration des marchés, depuis le retrait de la Halle de l'Esplanade puis le déplacement du marché du Centre. Celui-ci précise les nouvelles modalités d'exploitation des marchés devenus exclusivement des marchés de plein vent. Un projet d'avenant n°5 a été étudié actualisant le budget global d'exploitation à 50 246 € HT au 31/12/2010.

Le délégataire a pour mission de faire respecter le règlement des marchés forains, pris par arrêté du maire, le 4 septembre 2010. Il informe le Maire, détenteur des pouvoirs de police, des problèmes rencontrés.

L'exploitation des marchés est assurée par une équipe composée d'un régisseur et d'un manutentionnaire encadré par un responsable régional. Pour l'année 2011, le nombre d'abonnés sur

les marchés était de :

- 1 pour le marché de l'Esplanade,
- 9 pour le marché du Centre.

Concernant l'évolution générale des ouvrages et des matériels exploités, les interventions d'entretien courant ont été effectuées.

A noter, quelques dysfonctionnements ponctuels du réseau d'évacuation des eaux de pluie et des dommages sur les bornes électriques rétractables. La ville a procédé à leur remplacement en 2011.

En 2011, le résultat courant d'exploitation est de - 26 912, 14 €, à prendre en charge par l'exploitant.

Les animations en 2011 ont eu lieu à l'occasion de :
la fête des mères, où les clientes ont reçu un foulard,
du Beaujolais nouveau, qui suite à une distribution de tickets gagnant / perdu, le client avait la possibilité de recevoir une bouteille,
des fêtes de Noël, où des chocolats étaient offerts aux clients.

La commission des marchés s'est tenue le 17 novembre 2011.

Au vu de l'ensemble de ces points, il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activité 2011 de la délégation de l'exploitation par la société GERAUD et Associés des marchés d'approvisionnement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Je vais peut-être répondre à Madame DELAUNE. Il s'agit d'une délégation de service public comme il en existe dans la quasi-totalité des villes. Dans les communes environnantes, seule Antony, me semble-t-il, est en régie directe : toutes les autres sont en délégation à ma connaissance.

Quelles est la signification ? D'après cette convention de délégation, l'exploitation des emplacements aux risques et périls du délégataire, comprend l'entretien des équipements, le recrutement et le placement des commerçants, la perception auprès des usagers des marchés et autres occupants des différents droits et taxes et l'organisation des animations. En contrepartie, il nous reverse une redevance forfaitaire annuelle très faible de 500 euros hors taxes et une redevance complémentaire de 50% du bénéfice net de l'exploitation ; à condition qu'il existe du bénéfice. Or, dans le cas présent, comme vous l'avez vu, il existe un déficit. Par conséquent, nous ne percevons que les 500 euros. Toutefois, cette délégation est à ses risques et périls : en aucun cas, le déficit indiqué n'est pris en charge par la ville.

Toutefois, comme il me semble vous l'avoir déjà expliqué l'an dernier, il peut arriver que le délégataire estimant cette activité vraiment peu rentable, souhaite sortir de la convention.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pourquoi n'agit-il pas ainsi ? A ma connaissance, il existe très peu d'exploitants de marchés : deux ou trois, me semble-t-il, en France. Ils ont peut-être des marchés déficitaires, mais ils en ont d'autres aussi leur permettant de gagner très bien leur vie. Cela leur permet d'avoir des commerçants et de les faire tourner sur leurs marchés. Car tous les marchés ne se tiennent pas le même jour aux mêmes heures. Je ne pense pas non plus que ces sociétés soient philanthropes. A mon avis, elles doivent globalement s'en sortir. En tous les cas, il n'existe aucun risque pour nous.

Nous prenons acte du rapport d'exploitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION N°185 DU 21/12/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE VÉHICULES DE L'ASSURANCE LA SMACL POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA VILLE.

Avenant de 50,94 € suite à la location d'une Laveuse Arroseuse.

DÉCISION N°186 DU 21/12/2012 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ASSURANCE AXA FRANCE IARD SUITE AUX DÉGRADATIONS DU DOMAINE PUBLIC SITUÉES AU 359 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC SUITE À UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION LE 10 AÔUT 2012.

Remboursement : 75,66 € (égal au coût).

DÉCISION N°187 DU 21/12/2012 RELATIVE AU MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

La ville souscrit une assurance pour les agents (titulaires et stagiaires) afin de couvrir les risques décès et maladie professionnelle / accident de service (qui prend également en compte les accidents de trajet). Ce marché est conclu pour une durée maximale de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Attributaire : société GRAS SAVOYE pour un montant de 199 327.56 €HT l'an.

DÉCISION N°188 DU 24/12/2012 RELATIVE AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DU PARC AUTOMOBILE ET FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES.

Les prestations sont réparties en 6 lots indépendants chacun donnant lieu à un marché distinct. Il s'agit de marchés à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Montant minimum : 4000 €

Montant maximum : 50 000 €

DÉCISION N°189 DU 24/12/2012 APPROUVANT LA DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU MARCHE DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE - LOT N°2 CORPS D'ETAT TECHNIQUES.

L'une des deux offres du lot n°2 a été déclarée irrégulière (défaut de chiffrage d'une option obligatoire) et rejetée conformément aux documents de la consultation.

Ce lot a été relancé en procédure d'appel d'offres le 21/12/2012.

DÉCISION N°190 DU 24/12/2012 APPROUVANT L'AVENANT N° 11 À LA CONVENTION DE RESTAURATION ENTRE LA VILLE ET LE CREPS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013.

Coût unitaire facturé en 2013 : 9.20 €
Nombre d'agents facturés : entre 60 et 90 agents (selon les jours).

DÉCISION N°191 DU 24/12/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF – LOT N°2.

Des travaux supplémentaires, non prévus initialement au marché, ont été demandés par la ville dans le cadre de l'avenant N°1 au présent marché pour la réalisation d'une isolation et d'un contremur de protection en pignon de la petite salle au droit du bassin, destinés à éviter une rupture de ponts thermiques.

Augmentation du montant initial de 0.2 %

Montant annuel TTC : 1 559 043.92 € TTC

DÉCISION N°192 DU 24/12/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES LOGICIELS AUTODESK.

Titulaire : Société VISIOGRAPH-GDS

Montant annuel : 725,00 € H.T.

DÉCISION N°193 DU 24/12/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE DES VITRES DES LOCAUX COMMUNAUX.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 10 octobre 2012 au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville.

Attributaire : société ISS ABILIS France qui a proposé l'offre la plus avantageuse économiquement, à savoir 30 057.80 € HT l'an.

DÉCISION N°194 DU 24/12/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DU LOGICIEL COURRIER « ARIANE ».

Titulaire : Société VE DESIGN

Montant annuel : 2 500,00 € H.T.

DÉCISION N°195 DU 24/12/2012 APPROUVANT LA VENTE D'UN BAC DE RAMASSAGE GAZON.

La ville a mis en vente ce matériel sur le site de vente aux enchères AGORASTORE avec une mise à prix de 70 €.

Un acheteur a fait une proposition d'achat pour la somme de 477 €.

DÉCISION N°196 DU 24/12/2012 APPROUVANT LA VENTE D'UNE EPLUCHEUSE DE LEGUMES.

La ville a mis en vente ce matériel sur le site de vente aux enchères AGORASTORE avec une mise à prix de 50 €.

Un acheteur a fait une proposition d'achat pour la somme de 341,00 €.

DÉCISION N°197 DU 24/12/2012 APPROUVANT LA VENTE D'UN LOT DE DEUX TRANCHEURS A VIANDE.

La ville a mis en vente ces matériels sur le site de vente aux enchères AGORASTORE avec une mise à prix de 20 €.

Un acheteur a fait une proposition d'achat pour la somme de 116,64 €.

DÉCISION N°198 DU 24/12/2012 APPROUVANT LA VENTE D'UN BATTEUR MELANGEUR.

La ville a mis en vente ce matériel sur le site de vente aux enchères AGORASTORE avec une mise à prix de 50 €.

Un acheteur a fait une proposition d'achat pour la somme de 341,00 €.

DÉCISION N°199 DU 24/12/2012 APPROUVANT LA VENTE D'UN LOT DE DIX PLATEAUX REPAS.

La ville a mis en vente ce matériel sur le site de vente aux enchères AGORASTORE avec une mise à prix de 30 €.

Un acheteur a fait une proposition d'achat pour la somme de 40 €.

DÉCISION N°200 DU 24/12/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PRODUITS ET DE PETITS MATÉRIELS D'ENTRETIEN POUR LES CUISINES AVEC MISE À DISPOSITION DES DOSEURS ET CENTRALES DE NETTOYAGE.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé selon une procédure adaptée, pour les montants suivants :

Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
10 000 €	45 000 €

Attributaire : La société ARGOS HYGIENE a proposé l'offre la plus avantageuse économiquement.

DÉCISION N°201 DU 26/12/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET D'AMÉNAGEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé selon une procédure adaptée, pour les montants suivants :

Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
100 000 €	600 000 €

Attributaire : La société VRD a proposé l'offre la plus avantageuse économiquement.

DÉCISION N°202 DU 27/12/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF.

Suite à la résiliation du précédent marché pour malfaçons, des travaux d'urgence ont été réalisés par l'entreprise SAPEB pour assurer le hors d'eau de la zone vestiaires, comprenant la mise en place du skydôme d'accès en toiture.

L'entreprise en charge de cette prestation n'a pas fourni, dans le cadre de son intervention, le système de commande de la coupole ni l'échelle d'accès.

Il convient par conséquent de les faire réaliser par l'entreprise Jean Rossi, avant la mise en service du complexe. Montant TTC : 566 784.64 € TTC.

DÉCISION N°203 DU 27/12/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BRANCHEMENT D'EAU DU GYMNASSE JEAN JAURES ET DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES BESOINS DU CHANTIER DE TRAVAUX DE LA RÉSIDENCE SOCIALE ET DE L'ESPACE ASSOCIATIF, AVEC LA SOCIÉTÉ EIFFAGE.

Afin d'éviter d'ouvrir la chaussée restaurée à neuf, au niveau du 280 de l'avenue Jean Jaurès pour la création d'un branchement de chantier, la Société Eiffage a sollicité la commune pour utiliser le branchement d'eau potable qui alimente actuellement le gymnase Jean Jaurès et la salle polyvalente.

DÉCISION N°204 DU 27/12/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU CONTRÔLE DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE DU GARAGE MUNICIPAL.

Titulaire : Société APAVE

Montant annuel : 980,22 € HT, soit 1172,34 € TTC

DÉCISION N°001 DU 04/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF – LOT N°10.

Le titulaire devait fournir, au titre du marché initial, des robinetteries à cellules photoélectriques sur piles. Toutefois, pour des raisons de fiabilité et de maintenance, la ville a demandé le remplacement de celles-ci par des robinetteries à cellules photoélectriques sur secteur.

Le présent avenant entraîne une augmentation du marché de 0.77%.

DÉCISION N°002 DU 04/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE LIVRES ET DIVERS DOCUMENTS POUR LA MÉDIATHÈQUE.

Les prestations sont réparties en 10 lots indépendants chacun donnant lieu à un marché distinct. Pour les lots n°1 et n°2, il s'agit de marchés multi attributaires, conclus avec 3 titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. Il s'agit de marchés à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

DÉCISION N°003 DU 10/01/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION APEI LA NICHÉE ET L'ITEP JACQUES PÉRVERT.

La convention est conclue pour la saison sportive 2012-2013, à titre gracieux.

DÉCISION N°004 DU 11/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ NÉGOCIÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF – LOT N°1.

Suite au sinistre qui a endommagé l'ancien gymnase Vinci, des dégâts ont été constatés sur une partie des filets pare-ballon du nouveau terrain J'Sport. Il convient donc de faire procéder à leur remplacement. Le coût sera pris en charge par l'assurance.
Montant TTC : 818 096.58 € TTC.

DÉCISION N°005 DU 11/01/2013 APPROUVANT LA DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU MARCHE DE RÉDACTION ET CONCEPTION D'UN SUPPLÉMENT AU MAGAZINE MUNICIPAL SUR LES ACTIONS DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La ville a fait le choix de ne pas mener ce projet en raison du coût et de l'investissement, tels qu'ils ressortent des offres, d'une telle prestation, laquelle sera assurée dans le cadre des supports informatifs existants de manière moins substantielle tout en préservant le bon niveau d'information des Châtenaisiens.

DÉCISION N°006 DU 11/01/2013 APPROUVANT LA DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE RELATIVE AU MARCHÉ DE LOCATION ENTRETIEN D'UNE MACHINE À AFFRANCHIR ET D'UNE BALANCE POSTALE ET FOURNITURE DES CONSOMMABLES.

Le montant minimum de commande annuel auquel s'engageait la ville en concluant le marché ne pourra pas être atteint. Il convient donc de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général.

Le marché sera relancé.

DÉCISION N°007 DU 11/01/2013 DE RÉSILIATION DE LA MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET MONSIEUR BEBERT GEORGES.

Le locataire du box n° 18 situé dans le deuxième sous-sol du parc de stationnement souhaite résilier sa location à compter du 1^{er} avril 2013.

DÉCISION N°008 DU 11/01/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE DEUX BOXES DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LA MAISON DES SCIENCES ».

L'ancienne convention arrivant à échéance le 31 décembre 2012, l'Association a formulée auprès de la ville sa demande de reconduction de la mise à disposition pour l'année 2013. C'est l'objet de cette décision.

DÉCISION N°009 DU 17/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'IMPRIMANTES ET DE MICRO-ORDINATEURS.

Il s'agit d'un marché à bons de commande.

Lot 1 – Fourniture d'imprimantes : attributaire DYADEM pour un montant minimum de 5000 € HT l'an.

Lot 2 – Fourniture de micro –ordinateurs : attributaire DELL SA pour un montant minimum de 30 000 € HT l'an.

DÉCISION N°010 DU 17/01/2013 APPROUVANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE APRES VENTE DU LOGICIEL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES PAR LA SOCIÉTÉ ID.BAT.

Objet du contrat :

- Assistance téléphonique et mise à jour automatique des modules acquis.
- Adaptations des anciens modules, de la structure de la base de données, des temps de réponse du logiciel et de la fabrication des mises à jour.

DÉCISION N°011 DU 17/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'EXPLOITATION DE DEUX PARCS DE STATIONNEMENT MUNICIPAUX.

Montant : 129 000 € HT par an.

Attributaire : société URBIS PARK SERVICES

DÉCISION N°012 DU 17/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION VO-THUAT.

Salle de judo du gymnase Jean JAURES

- Lundi de 21 h 00 à 22 h 30
- Mardi de 17 h 30 à 19 h 00

- Vendredi de 17 h 30 à 19 h 30

Salle de gymnastique du gymnase Jean JAURES

- Mercredi de 20 h 00 à 22 h 30
- Jeudi de 20 h 00 à 22 h 30
- Samedi de 14 h 00 à 17 h 00

L'avenant est conclu pour la période du 14 janvier 2013 au 4 juillet 2013, à titre gracieux.

DÉCISION N°013 DU 17/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION JUDO DE L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE DE CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM).

Le complexe sportif Léonard De Vinci est mis à disposition de la section judo de l'ASVCM selon les modalités suivantes :

- Lundi de 12 h 15 à 13 h 30 ;
- Lundi de 15 h 30 à 22 h 30 ;
- Mardi de 17 h 30 à 22 h 15 ;
- Mercredi de 12 h 00 à 18 h 30 ;
- Jeudi de 12 h 15 à 13 h 30 ;
- Jeudi de 15 h 15 à 17 h 30 ;
- Jeudi de 21 h 00 à 22 h 30 ;
- Vendredi de 12 h 15 à 13 h 30 ;
- Vendredi de 15 h 15 à 21 h 30 ;
- Samedi de 9 h 00 à 20 h 30.

L'avenant est conclu pour la période du 7 janvier 2013 au 4 juillet 2013, à titre gracieux.

DÉCISION N°014 DU 21/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF – LOT N°8.

L'objet du présent avenant est la prise en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement au marché, mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, demandés par la ville au titulaire du marché :

- la pose de film pare-vue sur la partie inférieure de la baie du dojo afin pour assurer l'intimité des futurs utilisateurs, pour un montant de 961,25 € HT ;
- la mise en peinture de deux murets extérieurs, l'un autour du bassin et l'autre situé sur le parking,

pour un montant de 1 611,10 € HT.

Augmentation de 1,15% du montant du marché initial

DÉCISION N°015 DU 22/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION TAEKWONDO.

Salle de judo du gymnase Jean JAURES

- Mercredi de 17 h 30 à 21 h 00
- Jeudi de 21 h 00 à 22 h 30
- Samedi de 16 h 00 à 19 h 00
- Dimanche de 08 h 00 à 12 h 00

Salle de gymnastique du gymnase Jean JAURES

- Lundi de 21 h 00 à 22 h 30
- Mardi de 18 h 30 à 22 h 30
- Vendredi de 17 h 30 à 22 h 30

L'avenant est conclu pour la période du 14 janvier 2013 au 4 juillet 2013, à titre gracieux.

DÉCISION N°016 DU 22/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE ET DE CRÉNEAUX HORAIRES DE LA PISCINE DU CSU À LA SECTION TEMPS LIBRE DE L'ASVCM.

- Le gymnase Jules Verne
 - mardi de 16 h 15 à 17 h 45
 - vendredi de 16 h 00 à 17 h 30
- La salle de judo du complexe sportif Léonard De Vinci
 - Lundi de 10 h 00 à 12 h 00
 - Jeudi de 10 h 00 à 12 h 00
- 3 lignes d'eau au CSU :
 - Mercredi de 14 h 00 à 15 h 00

La convention est conclue pour la période du 14 janvier 2013 au 4 juillet 2013, à titre gracieux.

DÉCISION N°017 DU 22/01/2013 APPROUVANT LA DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ SUR LA TOITURE TERRASSE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE THOMAS MASARYK.

Inadéquation des exigences du cahier des clauses techniques particulières avec les évolutions techniques récentes, qui nécessitent une redéfinition du besoin.

Le marché sera relancé.

DÉCISION N°018 DU 24/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Attributaire : société FINSECUR
Montant : 5 662,49 € HT

DÉCISION N°019 DU 24/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA LOCATION ENTRETIEN DE CINQ FONTAINES À EAU.

Attributaire : société CHATEAU D'EAU
Coût location 22 € HT par mois.

DÉCISION N°020 DU 24/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MISE EN CULTURE DES JARDINIÈRES DE LA VILLE POUR LE FLEURISSEMENT ESTIVAL.

Attributaire : société HORTY FUMEL
Marché à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des marchés publics.

DÉCISION N°021 DU 24/01/2013 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF – LOT N°9

L'ensemble des avenants n°1 et n°2 entraîne une augmentation de 14,99 % du montant du marché initial.
Le coût de cet avenant sera pris en charge par l'assurance.

DÉCISION N°022 DU 29/01/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1 RESULTANT DE L'ACCORD CADRE DE MISSION D'ASSISTANCE DE LA VILLE POUR L'ELABORATION DE SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.

Société H4 titulaire de l'accord-cadre
Montant du marché subséquent : 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC.

DÉCISION N°023 DU 29/01/2013 APPROUVANT LA DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU MARCHE D'ORGANISATION DES SEJOURS ENFANTS - ETE 2013 POUR LE LOT N°5.

Six sociétés se sont portées candidates, cependant une seule offre s'est avérée conforme au cahier des charges.
L'insuffisance de concurrence affectant la consultation constitue un motif d'intérêt général justifiant la déclaration sans suite de la présente procédure pour le lot n°5.

DÉCISION N°024 DU 04/02/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DU PROGRAMME ET DE L'AFFICHE DU CINÉMA LE REX.

Attributaire : Société GRAPH 2000
Montant Maximal annuel HT: lot n°1 25 000 €
 lot n°2 40 000 €

DÉCISION N°025 DU 04/02/2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BOX INDIVIDUELS DANS LE PARKING DE L'AVENUE DU BOIS.

Attributaire : Société LATITUDE TRAVAUX NOUVELLE
Montant du marché : lot n°1 17 302,02 € TTC
 lot n°2 31 105,57 € TTC

DÉCISION N°26 DU 04/02/2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ASSUREUR PACIFICA SUITE AUX DÉGRADATIONS DU DOMAINE PUBLIC SITUÉES SUR L'ÎLOT CENTRAL FACE AU 47 AVENUE DES QUATRE CHEMINS LORS D'UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION LE 16 SEPTEMBRE 2012.

Dommages estimés par la Ville	110,11 €
Indemnisation par PACIFICA, assureur de l'automobiliste	110,11 €.

DÉCISION N°27 DU 06/02/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BRANCHEMENTS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT SIS 62 RUE JEAN LONGUET EN BUREAU INFORMATION JEUNESSE.

Pour la bonne marche du chantier de travaux de réhabilitation du bâtiment sis 62 rue Jean Longuet et le respect du Code du travail, il a été décidé que la société puisse bénéficier des branchements d'eau et d'électricité durant les travaux. La quantité d'électricité consommée en kilowattheures et quantifiée par relève des index sur les compteurs d'électricité appartenant au fournisseur d'énergie EDF GDF Suez sera refacturée par la Commune de Châtenay-Malabry à la Société PRADEAU & MORIN

DÉCISION N°28 DU 06/02/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHAUFFAGE, DES BRANCHEMENTS D'EAU ET D'ELECTRICITE ET DE LA TELEPHONIE DU BATIMENT SITUE 94 RUE JEAN LONGUET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT SIS 62 RUE JEAN LONGUET EN BUREAU INFORMATION JEUNESSE.

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du bâtiment, il a été décidé que la société puisse bénéficier, pendant la durée des travaux, du chauffage, ainsi que des branchements d'eau, d'électricité et de la téléphonie de ce même bâtiment (Jean Moulin).
Les dépenses liées à l'utilisation de ces équipements seront refacturées à la société.

DÉCISION N°29 DU 06/02/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE, A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE, D'UN LOCAL MUNICIPAL SIS 94 RUE JEAN LONGUET, AU PROFIT DE LA SOCIETE PRADEAU & MORIN.

Pour la bonne marche du chantier de travaux de réhabilitation du bâtiment et le respect du Code du travail, la commune a souhaité que la base vie du chantier soit aménagée dans les locaux de l'ancienne bibliothèque Jean Moulin sise 94 rue Jean Longuet

DÉCISION N°30 DU 06/02/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE, A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE, D'UN LOCAL MUNICIPAL SIS 22-32 RUE LEON MARTINE, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « FRANCE EN FORME ».

Convention de mise à disposition gracieuse de la salle de la Maison de Quartier La Briaude, au profit de l'Association «France en Forme» le samedi de 10 h à 12 h.

DÉCISION N°31 DU 06/02/2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE, A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE, D'UN LOCAL MUNICIPAL SIS 22-32 RUE LEON MARTINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « COMPAGNIE LES AILES DE SOI ».

Convention de mise à disposition gracieuse de la salle de la Maison de Quartier La Briaude, au profit de l'Association «Compagnie les Ailes de Soi» le mardi de 17 h à 19 h, le mercredi de 14 h à 16 h et le jeudi de 18 h 30 à 20 h 30.

L'association « Compagnie Pierre de Lune » se nomme dorénavant « Compagnie les ailes de soi ».

DÉCISION N°32 DU 07/02/2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ASSURANCE LA MAIF SUITE AUX DÉGRADATIONS DU DOMAINE PUBLIC SITUÉES À L'ANGLE DE LA RUE EDOUARD DEPREUX ET DE L'AVENUE ROGER SALENGRO LORS D'UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION LE 27 JUILLET 2012.

Dommages estimés par la Ville :	557,50 €,
Indemnisation de la MAIF, assureur de l'automobiliste :	557,50 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Y a-t-il des demandes de précisions ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

La décision n° 202, s'il vous plaît, en page 4.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit d'un avenant n° 2 au marché relatif aux travaux de couverture et étanchéité, dans le cadre de la construction d'un ensemble polyvalent à usage sportif. La ville a notifié à la société Jean Rossi, le marché de travaux de couverture et d'étanchéité, le 22 mars 2012. Il s'agit de Vinci.

Suite à la résiliation du précédent marché pour malfaçons, des travaux d'urgence ont été réalisés par l'entreprise SAPEB pour assurer le hors d'eau de la zone vestiaires, comprenant la mise en place du skydôme d'accès en toiture.

L'entreprise en charge de cette prestation n'a pas fourni, dans le cadre de son intervention, le système de commande de la coupole ni l'échelle d'accès.

Il convient par conséquent de les faire réaliser par l'entreprise Jean Rossi, avant la mise en service du complexe. Cet avenant entraîne une augmentation du marché de 1 350 euros HT, soit 0,28%.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non, le montant initial du marché s'élevait à 472 550,20 euros HT. Nous ajoutons 1 350 euros HT. Le nouveau montant du marché HT est donc de 473 900,20 euros. Si nous ajoutons la TVA à 19,6%, nous arrivons à 566 784,64 euros TTC.

Pas d'autre demande ?

Comme je vous l'ai indiqué, j'ai reçu un vœu du groupe TEAM. Puisqu'il ne reste plus que Madame COLOMER, je lui donne donc la parole afin qu'elle nous donne connaissance de son vœu.

QUESTIONS ORALES

- *Vœu présenté par Madame COLOMER, Présidente du groupe « Tous Ensemble à la Mairie »*

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

C'est un vœu de soutien à la requête du contribuable qui vous a été adressée. Elle demande à la commune d'engager une action judiciaire à l'encontre des établissements bancaires ayant souscrit avec elle des emprunts toxiques.

Nous rappelons le contexte favorable au vu des différentes actions judiciaires de ce type engagées par les villes aussi différentes que Saint-Etienne ou Sassenage, une petite commune de l'Isère, ou le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Ce dernier a obtenu, vendredi, de la justice, l'annulation des taux d'intérêts considérés comme usuraires de trois prêts contractés auprès de Dexia. Ces taux seront remplacés par le taux d'intérêt légal en vigueur, soit 0,71%, jusqu'à la fin des contrats en 2031.

Il ne s'agit pas d'une renégociation à minima de deux Swaps toxiques comme cela a été conduit à Châtenay-Malabry en 2012, pour réduire des échéances de taux de 30 ou 34% à 6%, et ce uniquement jusqu'à l'automne 2014. Toutefois, et malgré cette renégociation, le seul coût résultant de ces Swaps s'élève à plus d'un million d'euros depuis 2011. Ce n'est qu'un début car ces taux usuraires de plus de 30% s'appliqueront ensuite jusqu'à la fin des contrats, soit pendant plus de dix ans après 2014.

Nous demandons donc par le vote de ce vœu que la Mairie s'engage dans des actions judiciaires à l'encontre des établissements bancaires Dexia, Natixis et Defpa ayant souscrit avec la commune, douze produits toxiques de 2001 à 2010, pour un montant emprunté de 55,5 millions d'euros.

Suit la lettre du contribuable. Selon moi, elle doit être lue.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La lettre du contribuable ne vous était pas adressée, me semble-t-il.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Elle devrait être lue par vous-même, Monsieur.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, si vous le permettez, j'ai reçu la lettre du contribuable, et le lendemain, je reçois un vœu de votre part avec, agrafée, la lettre du contribuable. Celle-ci était adressée au maire et je ne vous ai pas vue en copie.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Bien sûr...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'étais très étonné d'ailleurs de recevoir votre vœu le lendemain...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Non, pas le lendemain...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ou le lundi. J'ai reçu la lettre le vendredi et votre vœu le lundi.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Cela ne change rien à l'affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Bien entendu, je répondrai au contribuable m'ayant écrit. Il m'appartient de le faire. Ne vous inquiétez pas : il n'y a aucun problème pour lui répondre.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Sauf que cette lettre doit être lue au Conseil municipal...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ce n'est pas ce qui est indiqué...

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

C'est écrit dans l'article L. 232...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, si vous permettez, le contribuable comme vous, demande que nous saisissions la justice. J'ai reçu cette lettre alors que l'ordre du jour du Conseil municipal était déjà envoyé. Nous n'ajoutons pas de points à l'ordre du jour hors délais. Par conséquent, je répondrai à la contribuable en lui indiquant ce que nous envisageons de faire. Elle disposera de la réponse complète. Et si nous décidons que cela soit à l'ordre du jour, cela y figurera. Ce soir, je réponds au vœu que vous venez de nous lire. Et je vais vous répondre avec plaisir.

Vous avez présenté un vœu qui m'est parvenu, comme je l'indiquais, lundi dernier, demandant à la commune d'engager une action judiciaire à l'encontre des établissements bancaires ayant souscrit avec elle. Par ailleurs, j'ai reçu un courrier d'un contribuable, vendredi dernier : ce courrier va dans le même sens.

C'est la décision du tribunal de grande instance de Nanterre, largement relayée dans les médias généralistes, et rendue le 8 février dernier à propos du litige opposant le Conseil général de Seine-Saint-Denis à Dexia, qui a motivé sûrement votre démarche.

Ce soir, il s'agit de répondre uniquement à votre vœu qui cache mal votre volonté de discréditer systématiquement l'action de la municipalité. Comme d'habitude, vous procédez par amalgame en donnant des informations partiales. Votre méthode est connue depuis longtemps : calomnier, calomnier, il en restera toujours quelque chose.

Je vous rappelle tout d'abord qu'en 1995, j'ai récupéré une ville avec un patrimoine très délabré et dont la dette servait notamment à financer du fonctionnement. C'était purement et simplement de la « cavalerie ». Aujourd'hui, la ville est transformée. Evidemment, cela a nécessité qu'elle emprunte pour construire tous ces nouveaux équipements très appréciés des Châtenaisiens, et ce en l'absence de recettes fiscales. Comme vous le savez, nous en avons débattu tout à l'heure, notre commune pour l'instant, compte peu d'entreprises. En 2012, non seulement, les équipements ne sont plus vétustes, mais la quasi-totalité a été réhabilitée ou construite à neuf.

Pour vous répondre plus précisément sur les emprunts de la ville, vous tentez, comme c'est votre habitude, d'agiter le chiffon rouge en faisant croire que la dette de la ville serait composée d'emprunts toxiques. Vous tirez argument de deux Swaps qui ont fait l'objet de négociations pour laisser penser que douze emprunts sur les 33 de la ville, présenteraient un risque majeur pour ses finances. Or, je ne peux pas admettre un instant cette présentation tronquée de la réalité. Les douze emprunts auxquels vous faites allusion qui représentent un capital en 2012 de 45 millions d'euros, et non de 55,5 comme vous l'avez indiqué...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je ne vous ai pas interrompue, il n'existe pas de débat lors d'un vœu. Vous indiquez 55 millions d'euros par amalgame puisque vous parlez de risque, les risques peuvent porter sur le capital actuel, mais non sur le capital remboursé voilà dix ans. Le risque porterait sur 45 millions d'euros et non 55 comme vous l'indiquez. Ces douze emprunts présentent un taux moyen d'intérêts de 2,72% : je dis bien 2,72%. Où sont les bombes à retardement ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'y viens ! Ne soyez pas impatiente ! Quatre emprunts indexés sur des écarts entre taux longs et courts sont sans risques. Il ne s'agit pas de taux de change comme vous le laissez supposer : il s'agit de taux longs et courts. Ils sont sans risques et ils présentent des taux d'intérêts de 0% à 3,36%. Un emprunt ne présente pas plus de risques avec un taux actuel de 0,38%, en tenant compte de sa formule. Est entendu que nous ne sommes pas en période de bonification pour ces cinq prêts. Tout à l'heure, dans le débat, vous avez déclaré que les prêts étaient bonifiés avec une première phase puis une deuxième phase moins favorable. Ces cinq prêts que je viens de citer, ne sont plus en phase de bonification et ne l'ont d'ailleurs jamais été. Il s'agit donc des taux actuels sans bonification que nous payons. L'emprunt est donc à 0,38% en tenant compte de sa formule. Etant entendu que nous ne sommes pas en période de bonification pour ces cinq prêts, où est, encore une fois, la bombe à retardement ?

Deux emprunts sont quant à eux en période de bonification jusqu'en 2021 à des taux de 0% et de 1%. Nous avons appliqué -nous pouvons le faire ensemble si vous le voulez- la formule à ce jour. A ce jour, pour l'un, il serait de 0% et pour l'autre, il serait non pas de 1%, mais de 2%. Quant à savoir ce qu'il se passera en 2021, j'espère bien Madame, qu'à cette date nous serons sortis de la crise. Sinon, ce ne seront plus quatre millions de chômeurs, mais quasiment la totalité de la France.

Seulement trois emprunts présentaient un risque pour la ville et ont donc fait l'objet d'une négociation de manière à les sécuriser pour trois ans jusqu'en 2014. Pourquoi ? Parce que les conditions économiques, effectivement, m'ont amené à renégocier ces trois prêts avec la banque. La durée retenue pour le gel présentait les conditions les plus avantageuses pour la ville, donc trois ans. Il est entendu qu'à la fin de ces trois ans, un accord sera de nouveau négocié -nous y travaillons déjà- à l'échéance de ce gel, si la conjoncture économique n'était pas amenée à s'améliorer. Toutefois, ces trois emprunts qui poseraient problème, représentent un capital restant au terme de 2014 puisqu'ils sont garantis à 6% jusqu'en 2014, 8,9 millions d'euros, sur un encours de dettes de 87 millions d'euros, trop important selon vous, comme vous n'arrêtez pas de le répéter. Ces explications remettent tout de même les choses dans leur juste perspective.

Sachez enfin que de ces trois emprunts, un arrive à échéance en 2017. En 2014, il ne sera même pas l'objet probablement de renégociations puisqu'il restera en capital de l'ordre de 800 000 euros seulement.

Enfin, je tiens à vous rassurer, je serai candidat à ma propre succession et le délai de trois ans ne prenait donc pas en compte une quelconque échéance électorale. Simplement, ce délai s'avérait le plus intéressant pour notre collectivité.

Reste enfin deux emprunts Dexia dont les taux ont été de 7% environ en 2012. Mais ils ne risquent pas de croître davantage compte-tenu de la formule s'appliquant d'ores et déjà. A 7%, ce taux peut néanmoins apparaître élevé : il nécessite d'être renégocié. Des dispositions ont déjà été prises en ce sens.

Comment dans ces conditions pouvez-vous laisser croire que la dette de Châtenay serait explosive ? C'est purement malhonnête. Mais vous savez déjà tout cela puisque j'ai pris soin de vous communiquer l'intégralité des contrats passés avec les établissements bancaires ainsi que les fixing s'y rapportant.

Enfin, sur une perspective de contentieux, la décision du TGI de Nanterre est très riche

d'enseignements, Madame. Elle aurait pour effet de débouter beaucoup de collectivités qui s'engageraient sur un contentieux. Selon l'analyse même d'une personne que vous appréciez, les uns et les autres, puisque vous l'avez même fait venir à Châtenay-Malabry, Emmanuel FRUCHARD, chargé de cours en finances et élu PS de Saint-Germain-en-Laye. Or ce Monsieur, suite au résultat du TGI, a dernièrement rédigé un article auquel je vous renvoie, dans la *Gazette des communes*. Cet article est long mais j'en prends quelques morceaux : *« Je m'attendais à un jugement de fond des emprunts incriminés. Il est surprenant car le TEG est une mesure inadaptée et très imparfaite pour les emprunts structurés. Le TEG avait auparavant été mentionné comme source possible d'annulation, mais c'était déjà considéré comme une cause d'annulation purement formelle. La présence du TEG dans le fax n'aurait pas constitué un élément d'appréciation déterminant pour la collectivité et n'aurait rien changé au déroulement de l'opération. Si ce point devient -simplement cette histoire de TEG n'étant pas apparent dans le fax du TOP- le critère principal d'annulation, ce serait le triomphe de la forme sur le fond. »* Il indique aussi tout au long de l'article que ce jugement ne règle pas le problème de fond, qu'il demeure uniquement sur un problème de forme parce que le TEG ne figurait pas sur le fax ayant été envoyé.

Nous allons vérifier ce problème de forme pour les deux prêts Dexia.

Au-delà de ma réponse ce soir et j'espère, enfin dissiper toute incompréhension de votre part ; s'il s'agit simplement et réellement d'incompréhension. Bien que je vous aie tout communiqué à livre ouvert, j'organiserai une commission. Il ne s'agit pas de créer une commission ad hoc, une commission des finances existe dans notre assemblée. J'organiserai prochainement une commission des finances, dédiée à la gestion de la dette, et nous ferons venir notre conseil pour qu'il puisse vous expliquer tout cela en détail, et enfin, je l'espère, vous serez tranquillisée si vraiment vous êtes de bonne foi. Mais permettez-moi d'en douter.

Pour conclure, je vous rappellerai que les taux d'intérêts assumés par la ville, s'élevaient en 2007, avant la crise -je parle des 33 prêts et non seulement des douze- à un taux moyen de 2,57%. Aujourd'hui, en 2012, avec la crise, nous sommes toujours à un taux moyen de 2,57%. Nous sommes donc bien loin des catastrophes que vous annoncez.

Pour toutes les raisons évoquées, je ne donnerai pas suite à votre vœu, ce soir. Par ailleurs, les chances de succès de ce contentieux sont plus qu'incertaines et méritent d'être analysées, notamment au vu des arguments du TGI. Pour cette raison, nous prendrons un peu de temps afin d'examiner tout cela précisément.

Dans tous les cas, nous organiserons cette commission, Madame. Lorsque l'information vient de moi, vous ne la croyez pas, mais nous pouvons espérer que lorsque vous discuterez avec les experts, vous tiendrez compte de leurs propos.

Voilà la réalité des choses. Elle est très loin des propos énoncés par les uns et les autres. Une fois encore, il est facile de faire peur, mais il est plus difficile de dire la vérité. Toutefois, vous disposiez déjà de la vérité car vous aviez déjà en mains tous les éléments de ma réponse ce soir. Apparemment, vous n'arrivez pas aux mêmes conclusions : ou nous avons effectivement des conseils très mauvais, des banquiers travaillant avec nous très mauvais, une administration très mauvaise, et Madame, vous êtes la seule effectivement à avoir raison. Tellement vous êtes compétente, tellement vous nous avez appris en 1995 en venant passer ici votre temps, tous les jours, pour éplucher toutes les factures, à nous démontrer qu'il n'y avait pas de déficit et que le Préfet nous a placés sous tutelle parce que lui-aussi n'avait sûrement rien compris, tout comme la Chambre régionale des comptes. C'est peut-être pour cette raison que vous êtes dans l'opposition, et nous, dans la majorité.

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ CONTRE**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci, le Conseil municipal est terminé.

(La séance est levée)

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme MARTINEZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, M. NADEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. BOZZONNE, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DELMAS, Mme SAMSON, Mme PEPIN, M. DE LIMA, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme DELMAS	procuration à	M. LANGERON
Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
Mme PEPIN	procuration à	M. BACHELIER
M. DE LIMA	procuration à	Mme DELAUNE
Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU*	procuration à	Mme CANET
M. NADEAU*	procuration à	Mme COLOMER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme SALL, Conseillère Municipale.

*Départ de Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU à 22 heures.

*Départ M. NADEAU à 23H15.